



Document d'objectifs Natura 2000

Sites Natura 2000 FR8201683 et FR8201684

TOME I : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Septembre 2022



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales



AVANT-PROPOS

Et voilà ! C'est fait ! La Commune de La-Bâtie-des-Fonts est officiellement entrée dans le groupe prestigieux des sites Natura 2000.

Cela n'a pas été si facile, des réunions, des discussions, des négociations, il a fallu lever les réticences compréhensibles de certains, mais la majorité des citoyens a reconnu l'intérêt de cette classification.

Le site s'enrichit donc de ce titre, qui, conjugué avec "Les sources de la Drôme", rend le secteur attrayant. La diffusion auprès du public, de la liste des espèces remarquables identifiées, tant en faune qu'en flore attisera également la curiosité des amoureux de la nature.

La découverte du site est ouverte à toutes et tous, promeneurs, randonneurs, cyclistes, touristes et locaux, mais aussi aux enfants des écoles du territoire qui découvriront ici la nature à l'état pur.

En cette période très sensible, de modification très rapide et violente de notre environnement, la préservation des espèces est essentielle, toutes nos démarches doivent œuvrer dans le sens du respect du vivant, humain, animal et végétal.

Belles découvertes à toutes et tous !

Brigitte CHEVROT

Présidente du COPIL du site Natura 2000 « Les sources de la Drôme »
Maire de La-Bâtie-des-Fonts



Le territoire du Diois a la chance de cohabiter avec des espèces animales et végétales exceptionnelles, qui deviennent rares à l'échelle Européenne. Si tel est encore le cas, c'est que nous avons eu, jusqu'à présent, des pratiques vertueuses et respectueuses de l'environnement, sans forcément le savoir. La présence des sites Natura 2000 et de leurs richesses naturelles en témoignent.

En ces temps d'évolution climatique, l'eau devient également exceptionnelle et rare. Les sites Natura 2000 situés sur la rivière Drôme présentent des milieux aquatiques et des zones humides remarquables que nous devons préserver pour l'avenir afin de pérenniser ce bien vivre ensemble, ce juste équilibre entre les « vivants » de notre territoire pour, de concert, durer dans le temps.

Catherine PELLINI

Présidente du COPIL du site Natura 2000 « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme »

Vice-Présidente de la Communauté des Communes du Diois
Maire de Saint-Roman



DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 FR8201683 : LES SOURCES DE LA DROME FR8201684 : ZONES HUMIDES ET RIVIERES DE LA HAUTE VALLEE DE LA DROME

Maître d'ouvrage / Opérateur

Communauté des Communes du Diois (CCD)

Financeurs : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) / Ministère de la Transition Ecologique (MTE).

Suivi de la démarche : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes : Pierre TABOURIN / Céline GRILLON, Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme : Thierry INSALACO, Magali ESPINASSE, Emmanuel PRINCIC.

Rédaction du document d'objectifs

Coordination : Camille Le Bihan

Rédaction : Elodie Calonnier (Ecosphère), Noémie Dujour (Ecosphère)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Léa Basso (Ecosphère), Clément Chauvet (LPO)

Contribution au socio-économique (rédaction / cartographie) : Karine Martin (Terraterre), Guillaume Richelot

Contribution / Synthèse / Relecture : Camille Le Bihan, Marine Scarpari (CCD)

Validation scientifique : Cartographie des habitats naturels (CBNA)

Validation en comité de pilotage le : 7 septembre 2022

Cartographie des habitats naturels

Cartographie des habitats naturels : Léa Basso (Ecosphère), Matthieu Bidat (Rupea), Hervé Gomila.

Crédits photographiques (couverture)

Rupea, Matthieu Bidat, Confluence Drôme-Bez ; Communauté des Communes du Diois, Isabelle Allemand, Lac de Carabès aux sources de la Drôme.

Référence à utiliser

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS – Document d'Objectifs commun aux sites Natura 2000 FR820163 « Les sources de la Drôme » et FR8201684 « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme » (2021-2022), 122p.

REMERCIEMENTS

<p>Mesdames, Messieurs les Maires et conseillers municipaux des communes concernées par les sites Natura 2000</p>	<p>Les membres élus de la Communauté des Communes du Diois (CCD)</p>	<p>DREAL AUVERGNE RHONE-ALPES Pierre TABOURIN Céline GRILLON Sites classés : Elodie COURTIADÉ</p>	<p>CBNA Luc GARRAUD David PAULIN</p>	<p>ADEM Fabien CANDY</p>
<p>La Bâtie-des-Fonts Beaurières Charens Luc-en-Diois Poyols Montlaur-en-Diois Barnave Montmaur-en-Diois Solaure-en-Diois Saint-Roman Menglon</p>	<p>Alain MATHERON Catherine PELLINI Brigitte CHEVROT</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel de la Communauté des Communes du Diois ayant participé à l'élaboration de ce document.</p>	<p>DDT Drôme Emmanuel PRINCIC Thierry INSALACO Magali ESPINASSE</p>	<p>SMRD David ARNAUD Fabrice GONNET Jérôme DUVAL Olivier BIELAKOFF</p>	<p>Chambre d'Agriculture Pauline PERDRIX</p> <p>Office du Tourisme Pays Diois Nathalie GAYRAUD</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.</p>	<p>Madame, Monsieur les Conseillers Départementaux Martine CHARMET Bernard BUIS</p>	<p>Département de la Drôme Service Environnement Sports Nature : Maxime CHATEAUVIEUX Kostia CHARRA Service des routes : Emmanuel FAURE</p>	<p>CRPF Gilles BERNARD</p> <p>COFOR Florian MALISZEWSKI</p>	<p>Autres Structures :</p> <p>GRP SYMPETRUM Jean-Michel FATON</p>
		<p>ONF Drôme-Ardèche Stéphane RICHARD</p>	<p>Fédération de Pêche Dorian AUDEMARD</p>	<p>Carrière DIOIS GRAVIER Julien FIGUIERE</p>
		<p>OFB Drôme Frédéric AMIOT</p>	<p>APPMA « La Truite Dioise » Emile MALICORNE Laura APPAY Quentin CHANAS Jérémy VINCENT Pascal ALBERT</p>	
		<p>Autres services de l'Etat Agence de l'eau</p>	<p>Fédération de Chasse Brice CHAUDERON</p>	
			<p>ACCA Stéphane CHARMET Bruno VEHIER Henri VERGIER</p>	
			<p>LPO Clément CHAUVET</p>	

Sommaire

Avant-Propos.....	2
Document d'objectifs des sites Natura 2000 FR8201683 : Les sources de la Drôme et FR8201684 : Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme ..	3
Remerciements	4
1. Introduction générale.....	8
1.1 Le réseau Natura 2000	9
1.2 Les étapes de l'élaboration du document d'objectifs	10
1.3 L'organisation de la démarche	11
2 Fiche d'identité des sites	12
3 Présentation des sites Natura 2000.....	13
3.1 Localisation géographique et situation des sites	13
3.2 Données administratives.....	15
3.3 Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel	19
3.4 Données abiotiques générales	27
3.4.1 Climatologie locale	30
3.4.2 Géologie et pédologie	31
3.4.3 Topographie du site.....	31
3.4.4 Hydrographie et hydrologie	34
3.4.5 Espace fonctionnel de la Drôme et du Bez.....	36
4 Diagnostic	38
4.1 Etat des lieux des activités humaines et de l'occupation du sol	38
4.1.1 Situation foncière des propriétaires sur les sites	38
4.1.2 Les activités humaines sur les sites	40
4.1.3 Synthèse des incidences des activités sur les milieux	73
4.2 Etat des lieux du patrimoine naturel des sites	74
4.2.1 Grands milieux.....	74
4.2.2 Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43	76
4.2.3 Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43.....	83
4.2.4 Espèces de l'annexe IV et V de la directive 92/43.....	95
4.2.5 Autres espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)	97
4.2.6 Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).....	103
4.3 Réseaux écologiques	110
5 Hiérarchisation des enjeux des sites	112
5.1 Enjeux liés aux habitats naturels.....	112
5.2 Enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire.....	117
5.3 Enjeux liés aux activités humaines	118

BIBLIOGRAPHIE.....	122
--------------------	-----

Liste des figures

Figure 1 : Diagramme ombrothermique	30
Figure 2 : Répartition foncière des propriétés au sein du site Natura 2000 "Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme"	39
Figure 3 : Répartition foncière des propriétés au sein du site Natura 2000 « Les sources de la Drôme »	39

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000	14
Carte 2 : Zonages environnementaux	23
Carte 3 : Zonages d'inventaires	24
Carte 4 : Zones humides	25
Carte 5 : Schéma de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes	26
Carte 6 : Géologie	32
Carte 7 : Altitude	33
Carte 8 : Réseau hydrographique	35
Carte 9 : Plan de gestion de l'espace fonctionnel de la Drôme et du Bez.....	37
Carte 10 : Natures des cultures (RPG 2020)	54
Carte 11 : surfaces pastorales	56
Carte 12 : Statut foncier des forêts	60
Carte 13 : Activités industrielles et touristiques	69
Carte 14 : Amphibiens et Insectes.....	87
Carte 15 : Mammifères et Chiroptères	88
Carte 16 : Flore	94

Liste des tableaux

Tableau 1 : Données administratives	17
Tableau 2 : Données communales – Source : CCD	18
Tableau 3 : Inventaires et mesures règlementaires du patrimoine naturel	22
Tableau 4 : Données abiotiques générales	29
Tableau 5 : Situation des propriétés dans les sites	38
Tableau 6 : Activités humaines et occupation du sol	49
Tableau 7 : Répartition des surfaces agricoles – Source : RPG, 2020	52
Tableau 8 : Localisation des PSG – Source : CRPF	57
Tableau 9 : Répartition des massifs forestiers concernés par les sites, par commune (surface exprimée en ha)	57
Tableau 10 : Nombre de membres par ACCA.....	63
Tableau 11 : Menaces et pressions des activités sur les milieux	73
Tableau 12 : Grands milieux	75
Tableau 13 : Habitats naturels de l’annexe I	81
Tableau 14 : Espèces d’intérêt communautaire de l’annexe II de la directive 92/43	84
Tableau 15 : Espèces de l’annexe IV et V de la directive 92/43	97
Tableau 16 : Présentation des enjeux liés aux habitats naturels	116
Tableau 17 : Présentation des enjeux liés aux espèces d’intérêt communautaire.....	118
Tableau 18 : Présentation des enjeux liés aux activités humaines	120

1. INTRODUCTION GENERALE

Le présent document d'objectifs (DOCOB) a été réalisé par la Communauté des Communes du Diois, accompagnée par le bureau d'étude Ecosphère (Tome I Diagnostic), sur deux ans (2021-2022). Le DOCOB s'adresse aux représentants politiques et techniques des structures gestionnaires de sites Natura 2000, aux membres du COPIL et des groupes de travail, aux administrations et aux citoyens.

Afin de faciliter la lecture et d'aider à une meilleure appropriation du DOCOB par les acteurs locaux impliqués dans la gestion du site, les données sont présentées sous forme de tableaux complétés par des synthèses. Les abréviations et acronymes sont reprises en annexe (Annexe 1 : Abréviations et acronymes du document d'objectifs), les termes scientifiques et techniques sont décrits dans un glossaire (Annexe 2 : Glossaire du document d'objectifs), des illustrations sont présentes dans les annexes et les liens internet.

Ce DOCOB concerne deux sites Natura 2000 administrativement distinct mais néanmoins situés sur le même territoire et la même rivière : la rivière Drôme. Il est apparu pertinent de construire les DOCOB de ces deux sites de manière commune. Les deux sites concernés sont :

- ❖ **Site Natura 2000 FR8201683 (D12)** intitulé « **Les sources de la Drôme** » couvre **198,6 ha** de la commune de **La Bâtie-des-Fonts** ;
- ❖ **Site Natura 2000 FR8201684 (D14)** intitulé « **Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme** » couvre **1 158,6 ha** sur **10 communes** : Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Poyols, Montlaur-en-Diois, Barnave, Montmaur-en-Diois, Solaure-en-Diois, Saint-Roman, Menglon.

L'ensemble de ces deux sites couvre 1 357,2 ha, à une altitude comprise entre 415 m au niveau de Pont de Quart et 1 372 m au niveau du Col de Carabès et au sein d'un périmètre écologique cohérent débutant aux sources de la Drôme jusqu'à la confluence avec la rivière du Bez en aval. Il s'étend sur 11 communes au total : La Bâtie des Fonts, Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Poyols, Montlaur-en-Diois, Barnave, Montmaur-en-Diois, Solaure-en-Diois, Saint-Roman, Menglon.

La richesse écologique des sites s'exprime par la présence de **79 habitats naturels dont 26 habitats d'intérêt communautaire dont 7 sont considérés prioritaires** ; par la présence avérée de **20 espèces (18 animales et 2 végétales) d'intérêt communautaire dont 2 sont considérées prioritaires et 5 espèces d'intérêt communautaire potentielles** (présente dans un rayon de 5 km autour des sites). Les sites Natura 2000 accueillent également de nombreux milieux naturels et espèces patrimoniales.

1.1 Le réseau Natura 2000

❖ Natura 2000 : Un réseau de sites Européens

Natura 2000 est le réseau de sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des activités humaines.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » ;
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares ou menacés dont la plupart émanent des conventions internationales (Berne ou Bonn). L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pris pour préserver la biodiversité Européenne.

❖ Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (Source : Ministère de la Transition écologique, août 2019) :

- **23 726** sites en ZSC (zones spéciales de conservation) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE ;
- **5 572** sites en ZPS (zones de protection spéciale) au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

La directive Habitats faune flore répertorie :

- 231 types d'habitats naturels ;
- 1 563 espèces animales (536 espèces identifiées à l'annexe II de la directive) ;
- 966 espèces végétales (658 espèces identifiées à l'annexe II de la directive).

La directive Oiseaux vise 617 espèces d'oiseaux.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

❖ Natura 2000 en France

En France, la désignation pour la partie terrestre est considérée comme achevée. Le réseau terrestre est jugé suffisant même si certains compléments sont à apporter par modification ou extension de périmètres de sites, voire de création de nouveaux sites.

Le réseau de sites français représente : *(Sources : Commission européenne - baromètre Natura 2000 (fév. 2016) / ministère de l'Environnement et Muséum national d'histoire naturelle (fév. 2017))*

- 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine, soit 7 millions d'hectares ;
- 33 % de la surface marine de la zone économique exclusive, soit 12 millions d'hectares ;
- 1 776 sites, dont 212 sites marins : 402 zones de protection spéciales pour les oiseaux (ZPS) et 1 374 zones spéciales de conservation (ZSC) ;

❖ Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes comprend 260 sites, dont 213 sites « habitats » et 47 sites « oiseaux ». L'ensemble couvre une superficie de 938 450 ha, ce qui représente 13,3 % du territoire régional. Ces sites abritent 66 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I, 72 autres espèces d'intérêt communautaire et 79 habitats naturels présents dans la Directive Habitat *(Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2017)*.

❖ Natura 2000 dans la Drôme

Le Département de la Drôme est concerné par 32 sites Natura 2000 dont : *(Source : DDT Drôme, 2016)*

- 26 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) couvrant environ 49 000 ha du département soit 7,5% du département ;
- 6 Zones de Protection Spéciale (ZPS) couvrant environ 26 500 ha du département soit 4% du département.

1.2 Les étapes de l'élaboration du document d'objectifs

L'élaboration du document d'objectifs du site s'est déroulée en trois phases :

1. Un état des lieux du site au travers de :
 - Un diagnostic socio-économique visant à recenser les activités humaines et usages locaux ;
 - Un diagnostic écologique décrivant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
2. La définition des objectifs
3. L'élaboration d'un programme d'actions :
 - Proposer des mesures de gestion traduisant les objectifs de développement durable ;

- Définir les outils techniques et les modalités d'animation, de formation et de sensibilisation (contrats Natura 2000, charte Natura 2000...), ;
- Etablir un programme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

1.3 L'organisation de la démarche

❖ Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage (COFIL) est le premier organe de concertation, de débat et de validation de la démarche Natura 2000. Un COFIL est formé pour chacun des sites, qui se réunissent de manière conjointe.

Une mise à jour de la composition des deux COFIL est proposé en annexe 5 et 7.

❖ Le Comité technique

Le comité technique (COTECH) est constitué des acteurs opérationnels et est une instance consultative pour donner un avis sur la démarche opérationnelle avant la validation par le COFIL. Il est composé de 16 structures :

- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PN et Sites Classés
- DDT 26/SEFEN/PEN
- OFB 26
- SMRD
- Département de la Drôme (service Environnement Sports Nature)
- CBNA
- ONF Drôme-Ardèche
- CRPF
- LPO Auvergne Rhône-Alpes – Antenne Drôme
- CEN Rhône-Alpes – Antenne Drôme-Ardèche
- Chambre d'Agriculture de la Drôme
- ADEM 26
- Fédération des Chasseurs de la Drôme
- Fédération des Pêcheurs de la Drôme
- APPMA La Truite Dioise
- CCDiois (service agriculture, forêt, tourisme et PLUi)

2 FICHE D'IDENTITE DES SITES

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR8201683 (D12)

Nom officiel du site Natura 2000 : « Les sources de la Drôme »

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : 4 juillet 2016

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :
oui

Localisation du site Natura 2000 : Auvergne Rhône-Alpes, Drôme

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 198,6 ha

Préfet coordinateur : Préfet de la Drôme

Opérateur : Communauté des Communes du Diois

Président.e du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné.e pendant la période de l'élaboration du Docob : Brigitte CHEVROT

Commissions ou groupes de travail : Comité technique et Groupes de travail thématiques

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : Projet d'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage disponible en annexe 5.

Numéro officiel des sites Natura 2000 : FR8201684 (D14)

Nom officiel du site Natura 2000 : « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme »

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : 4 juillet 2016

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :
oui

Localisation du site Natura 2000 : Auvergne Rhône-Alpes, Drôme

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1 158,6 ha

Préfet coordinateur : Préfet de la Drôme

Opérateur : Communauté des Communes du Diois

Président.e du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné.e pendant la période de l'élaboration du Docob : Catherine PELLINI

Commissions ou groupes de travail : Comité technique et Groupes de travail thématiques

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : Projet d'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage disponible en annexe 7.

3 PRESENTATION DES SITES NATURA 2000

3.1 Localisation géographique et situation des sites

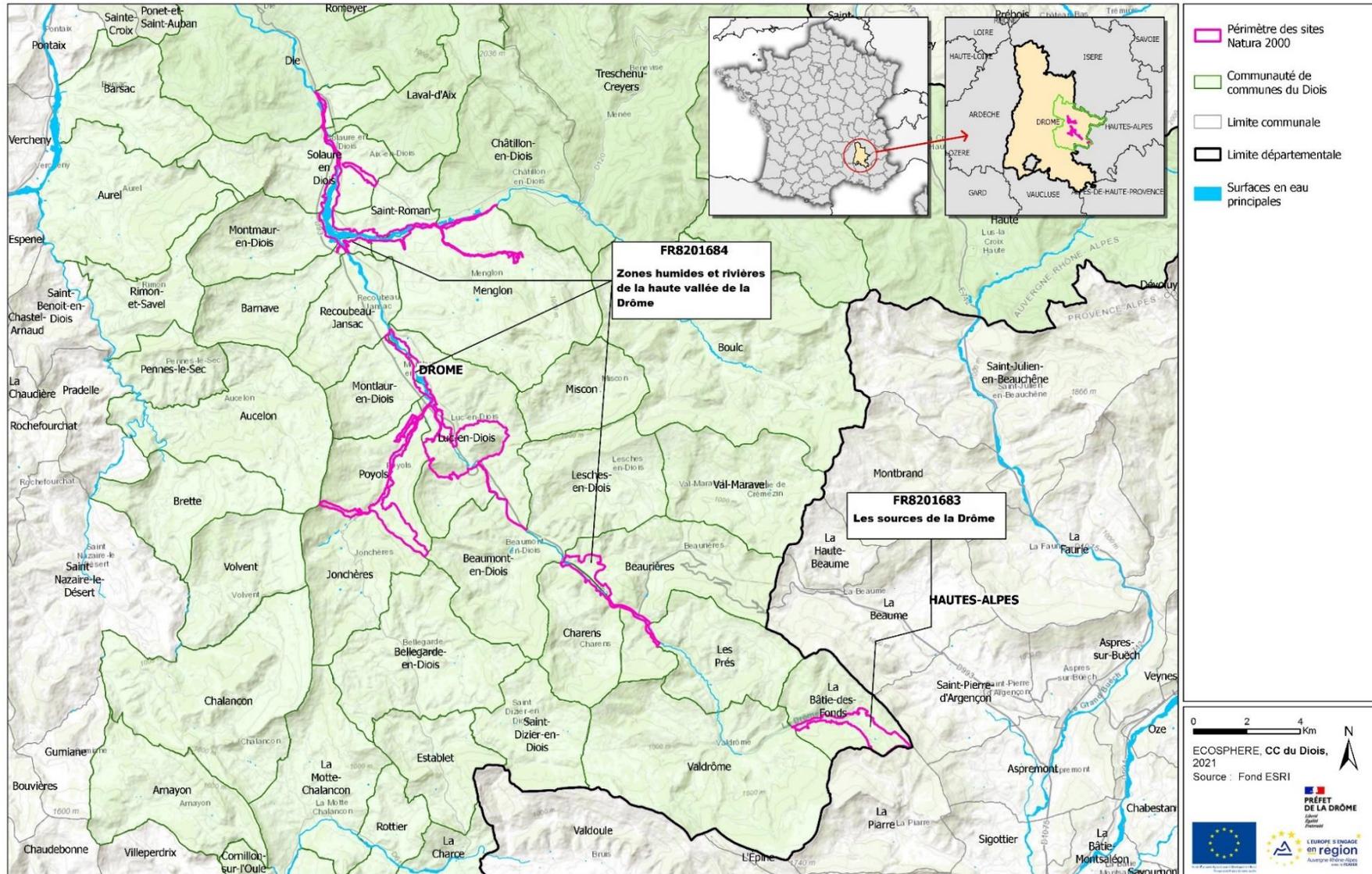
Le territoire du Diois est un espace géographique clairement délimité par des ensembles naturels : au Nord par les plateaux du Vercors, à l'Est par les Hautes-Alpes, au Sud par les Baronnies et à l'Ouest par l'ouverture sur la vallée de la Drôme.

Les sites FR8201683 (D12) « Les sources de la Drôme » et FR8201684 (D14) « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme », s'étendent respectivement sur 198,6 ha et 1 158,6 ha soit un ensemble d'une surface de 1 357,2 ha le long de la rivière Drôme, entre ses sources et sa confluence avec le Bez.

Le site Natura 2000 « Les sources de la Drôme » est inclus en totalité sur la commune de La Bâtie-des-Fonts, tête de bassin de la rivière Drôme. Il commence au col de Carabès puis descend le long des prairies et zones humides donnant lieu aux sources et continue le long de la rivière Drôme jusqu'en limite communale.

Le site Natura 2000 « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme » se situe sur 10 communes : à l'extrême amont, les communes de Beaurières et Charens incluant le remarquable marais des Boulignons (ENS Départemental), puis les communes de Luc-en-diois, Poyols et Montlaur-en-diois incluant le célèbre éboulement du Claps (site classé) ainsi que le torrent de la Béoux, un important affluent de la Drôme. Enfin, en aval, les communes de la confluence de la Drôme et du Bez, Barnave, Montmaur-en-diois, Solaure-en-diois, Saint-Roman qui accueille également le très riche marais des Nays (ENS local) et Menglon en remontant jusqu'au ruisseau des Boidans.

L'ensemble de ces deux sites concerne donc 11 communes de la Communauté de Communes du Diois, dans le Département de la Drôme, en limite départementale avec les Hautes-Alpes.



Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000

3.2 Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne Rhône-Alpes	Le site fait partie des 260 sites de la région qui représentent 13,3 % du territoire régional. La préservation de ce réseau de sites d'intérêt écologique est de portée européenne.	<i>DREAL Auvergne Rhône-Alpes</i>
Département	1	Drôme (26)	Le réseau Natura 2000 de la Drôme représente 6,7 % du département.	<i>DREAL Auvergne Rhône-Alpes</i>
Syndicat Mixte	1	Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents	Le territoire d'agrément du SMRD est l'ensemble du bassin versant de la rivière Drôme et de ses affluents. Il est ainsi un partenaire privilégié sur les sites Natura 2000 concernés par la rivière.	<i>SMRD</i>
Etablissement public de coopération intercommunale	1	Communauté des Communes du Diois (50 communes)	La Communauté des Communes du Diois en tant que structure porteuse du DOCOB est l'acteur et le partenaire privilégié dans la réalisation du DOCOB.	<i>Pays Diois</i>
Communes	11	La Bâtie-des-Fonts, Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Poyols, Montlaur-en-Diois, Barnave, Montmaur-en-Diois, Solaure-en-Diois, Saint-Roman, Menglon	L'ensemble des deux sites Natura 2000 représente 7,3 % de ces communes.	<i>DREAL Auvergne Rhône-Alpes</i>
Habitants	2515 (2018)	La densité de population sur l'ensemble des communes est d'environ 10 hab/km ²	Le site est situé sur des communes de faible densité de population (environ 2500 habitants sont estimés).	<i>INSEE</i>

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
SDAGE	1	<p>SDAGE 2016-2021 bassin Rhône-Méditerranée</p> <p>Il regroupe les bassins versants des cours d'eau continentaux s'écoulant vers la Méditerranée et le littoral méditerranéen.</p> <p>Il couvre, en tout ou partie, 9 régions et 30 départements, et s'étend sur plus de 120 000 km², soit près de 25 % du territoire national (Commission Territoriale du Rhône Moyen).</p>	<p>Neuf orientations fondamentales traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter au changement climatique - Assurer le retour à l'équilibre quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraine - Restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé - Restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations - Lutter contre l'imperméabilisation des sols : pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5m² désimperméabilisé - Compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200 % de la surface détruite - Préserver le littoral méditerranéen <p>Le programme d'action vise à atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques.</p>	<i>Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse</i>
SAGE	1	SAGE Drôme, en révision depuis 2018, approbation attendue pour 2024.	<p>La mise à jour du SAGE Drôme permet d'élaborer une nouvelle stratégie face aux nouveaux enjeux du territoire, tout en mettant en cohérence les différentes politiques publiques.</p> <p>Orientations stratégiques du SAGE Drôme en révision, en lien avec Natura 2000 :</p> <p>Enjeu 2 : Préserver le cadre de vie et valoriser les effets bénéfiques apportés par les milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 2A : Restaurer et pérenniser le bon état des milieux aquatiques - Objectif 2B : Préserver la richesse des écosystèmes 	<i>Syndicat Mixte de la Rivière Drôme</i>

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Documents d'urbanisme	0 PLU approuvés 1 POS Caduc 1 document d'urbanisme en cours 5 cartes communales 6 communes au RNU 1 PLUi en cours	Etat des documents d'urbanisme POS Caduc : Luc-en-diois Document d'urbanisme en cours : Menglon Cartes communales : Barnave (2008) Montmaur-en-diois (2009) Solaure-en-diois (2011) Montlaur-en-diois (2015) Saint-Roman (2016) Règlement National d'Urbanisme : La Bâtie-des-Fonts Beaurières Charens Luc-en-diois Poyols Menglon Un PLU intercommunal est en construction depuis 2019 sur le territoire de la Communauté des Communes du Diois.	L'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du diagnostic du PLUi a permis de dresser les enjeux en matière de patrimoine naturel et de biodiversité. Certains de ces enjeux sont en accord avec la démarche Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - L'intégrité des zones humides ; - L'anticipation d'une nouvelle phytogéographie & l'adaptation de l'exploitation forestière ; - L'altération voire la disparition des milieux rares (milieux acidophiles, pinèdes froides) ; - Le développement des ravageurs et invasifs ; - La qualité et la continuité des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, en particulier de la Drôme ; - L'altération des milieux face à la pression urbaine et l'artificialisation des terres ; - La pression touristique et des activités de loisirs sur les milieux aquatiques et rupestres en particulier ; - La cohabitation entre la grande faune sauvage et les activités humaines ; - L'intégrité des réservoirs de biodiversité et le maintien de la fonctionnalité des corridors écologiques. 	<i>Géoportail de l'urbanisme CC Diois (2020)</i>

Tableau 1 : Données administratives

❖ Synthèse : situation et population du site

Les sites Natura 2000 « Les sources de la Drôme » et « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme » se situent dans la région Auvergne Rhône-Alpes, au sud-est de la France. Ils s'étendent sur 1 357,2 ha, ce qui représente 0,2 % de la surface du département de la Drôme. Les sites Natura 2000 sont situés sur 11 communes et 1 Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté des Communes du Diois (CCD) qui compte 50 communes (11 920 habitants, sur un territoire de 1 200 km² soit 18 % de la surface du département de la Drôme). Le territoire de la CCD présente une diversité biologique et climatique importante possédant une variété de milieux liées à des influences provençales et préalpines.

Les sites sont présents sur chacune des communes de manière hétérogène : trois communes se partagent environ 65 % de l'ensemble des deux sites Natura 2000, il s'agit de La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-diois et Poyols. Les communes des sites sont de nature diverse. Certaines ont conservé leur caractère rural (La

Bâtie-des-Fonts, Charens, etc) et d'autres sont plus représentatives d'un bourg avec une certaine dynamique (Luc-en-Diois). Globalement, il s'agit d'un territoire rural avec des surfaces urbaines peu étendues (bourg principal) et souvent éloignées (hameaux).

La densité de population est faible pour la majeure partie des communes, avec une densité moyenne de 10 habitants / km².

Communes	Population (effectifs)	Superficie (en ha)	Densité moyenne (hab/km ²)	Nombre d'ha de la commune inclus dans les sites N2000	% de la commune inclus dans les sites N2000
La Bâtie-des-Fonts	4	1 212	0	198,6	16,4 %
Beaurières	73	2 458	3	105,4	4,3 %
Charens	29	1 347	2	30	2,2 %
Luc-en-Diois	529	2 349	21	465	19,8 %
Poyols	71	1 335	5	221,2	16,6 %
Montlaur-en-Diois	151	972	15	39,6	4,1 %
Barnave	209	1 306	15	22,8	1,7 %
Montmaur-en-Diois	83	1 280	6	18,7	1,5 %
Solaure-en-Diois	452	1 936	24	110,3	5,7 %
Saint-Roman	204	710	27	76,6	10,8 %
Menglon	525	3 647	14	69,1	1,9 %
TOTAL	2 330	18 552	-	1 357,2	7,3 %

Tableau 2 : Données communales – Source : CCD

3.3 Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
SRADDET	1	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	<p>Les sites Natura 2000 sont concernés par de grands réservoirs de biodiversité dans un contexte de perméabilité forte des corridors. Ils suivent le cours d'eau de la Drôme, reconnu pour la trame bleue. En amont, les continuités écologiques terrestres sont fonctionnelles (perméabilité forte) et les cours d'eau sont à préserver. En aval, sont présents de grands espaces agricoles participant à la fonctionnalité écologique ; le cours de la Drôme est à remettre en bon état dans ce secteur.</p> <p>Aucun point de conflit majeur n'a été recensé au niveau de la trame terrestre, même si la présence d'infrastructures linéaires de transport (route départementale et voie ferrée) peut constituer ponctuellement des risques d'écrasement pour la faune terrestre. Des obstacles à l'écoulement sont présents sur la Drôme (continuité écologique non assurée sur la longueur du cours d'eau du périmètre d'étude), notamment le site du Claps et le saut de la Drôme qui constitue un obstacle naturel infranchissable.</p>	<i>DREAL Auvergne Rhône-Alpes</i>
Parcs naturels régionaux	2	Présents à proximité des sites : FR8000052 - Baronnies provençales FR8000001 - Vercors	<p>Le PNR du Vercors est situé en limite nord du périmètre des sites Natura 2000. La charte est en cours de révision avec un potentiellement l'intégration de nouvelles communes (ex : Saint-Roman). La précédente charte s'organisait autour de 8 axes d'intervention dont la préservation, la restauration et la mise en valeur des patrimoines et des ressources du Vercors. Il porte 7 sites Natura 2000.</p> <p>Le PNR des Baronnies Provençales est situé en limite sud des sites Natura 2000. La charte s'articule autour de trois grandes ambitions : valoriser les atouts naturels et humains des Baronnies provençales, développer une économie basée sur l'identité locale et concevoir un aménagement solidaire et durable. Il porte 2 sites Natura 2000.</p> <p>Les actions en faveur des milieux naturels à enjeu engagées par les Parcs permettront un retour d'expérience et apporteront</p>	<i>INPN</i>

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
			des connaissances sur des espèces présentes dans les sites Natura 2000. Un travail en réseau permettra de mutualiser des actions.	
ZNIEFF de type II	4	820030080 - Chaînons du Diois central 820000418 - Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents 820030228 - Haut Diois : haut bassin de la Drôme 930020119 - Beauchêne occidental - Montagne d'Aureille - Bois noirs - Bois des Fanges - Bois de la Longeagne		INPN
ZNIEFF de type I	7	820030099 - Rives de la Drôme et marais des Boulignons 820030100 - Claps, montagne de Clamontard et pic de Luc 820030112 - Confluence du Bez et de la Drôme 820030086 - Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau 820030475 - Vallon de Carabès 820030476 - Hautes gorges de la Drôme et montagne de l'Archier 930020123 – Environs du col de Carabès – Serre des Fourches	Les données recensées pour les ZNIEFF de type I et de type II permettent d'acquérir des données d'espèces animales et végétales pour les sites Natura 2000. Certaines ZNIEFF présentent des habitats et espèces d'intérêt communautaire.	INPN
Espaces Naturels Sensibles	2	ENS des Nays (surface : environ 8 ha) : Plan de gestion 1 (2016-2020) Plan de gestion 2 en cours d'élaboration ENS du marais des Boulignons (surface : environ 67 ha) : Plan de gestion 2017-2026	Les deux ENS sont inclus en totalité dans le périmètre d'étude. Le Marais des Boulignons est un ENS départemental géré par le Département de la Drôme. L'ENS des Nays est un ENS local géré par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD). Les données recensées pour les ENS permettent d'acquérir des données d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire : - ENS des Nays : o <u>Espèces annexe II</u> : Castor d'Europe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Petit	Département de la Drôme

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
			<p>Rhinolophe, Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Habitats N2000</u> : Formations méditerranéennes à grandes herbes et joncs (6420), Pelouses calcicoles à hydromorphie variable (6210), Ripisylves à Saule blanc et Peuplier noir (91E0-1). - ENS du marais des Bouligons : ○ <u>Espèces annexe II</u> : Sabot de Vénus (espèce non revue depuis de nombreuses années), Ecrevisse à pattes blanches, Castor d'Europe, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Lucane Cerf-volant ○ <u>Habitats N2000</u> : Végétation des bas-marais neutro-alcalins (7230-1), Prairie à Molinie (6410-1), Éboulis calcaires (8130-1), Saulaies arborescentes à Saule blanc (91E0-1), Falaise (8210), Pelouse calcicole (6210-21), Eboulis (8130) 	
Site classé	1	<p>Site classé « Eboulement du Claps et saut de la Drôme » : Commune de Luc-en-diois (surface : 446 ha) Date de classement : 24 février 2004</p>	<p>Le site classé est en partie inclus dans le site Natura 2000 D14. La DREAL et la commune de Luc-en-diois mènent actuellement une étude visant à proposer des aménagements pour canaliser les usages et à établir une charte paysagère. Le diagnostic en cours apporte des connaissances pour le site Natura 2000 et des orientations afin de concilier le bon état écologique des milieux (en particulier de la rivière et des berges) et les usages.</p>	<i>DREAL Auvergne Rhône-Alpes</i>
Réserve de pêche	1	<p>Marais des Bouligons, commune de Beaurières : Surface : 65,4 ha Réserve valable jusqu'au 31 décembre 2025 (à minima, renouvelable)</p>	<p>La réserve de pêche concerne la totalité du réseau hydrographique de surface à l'intérieur du site du marais des Bouligons. Une convention a été signée avec la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques (FDPPMA) en 2003 afin de respecter la qualité des habitats aquatiques dans ses activités et à réaliser un suivi des populations de poissons et d'Ecrevisse à pattes blanches.</p> <p>Le ru des Bouligons abrite une population d'Ecrevisse à pattes blanches (espèce annexe II) très bien conservée.</p>	<i>Département de la Drôme</i>

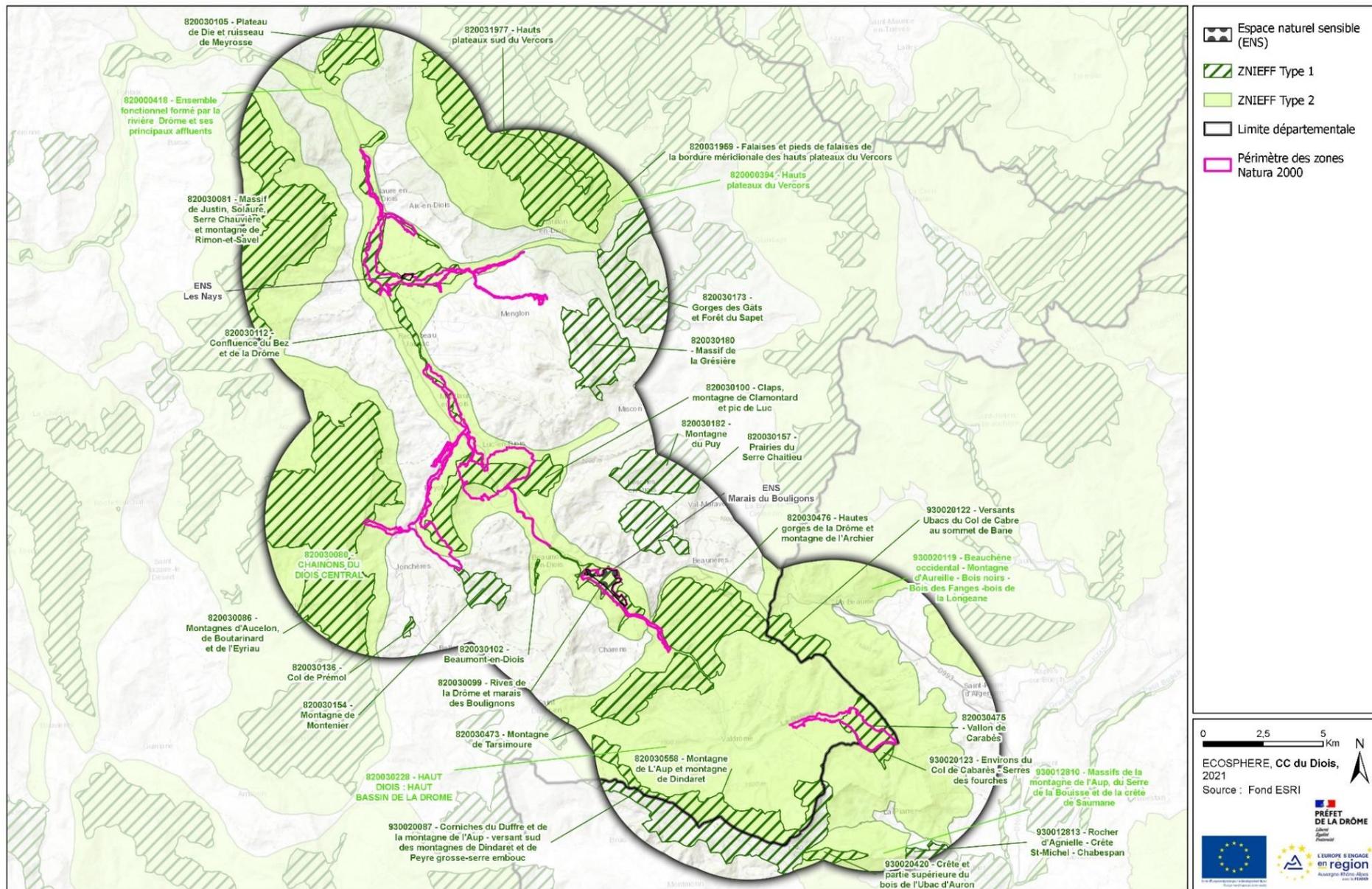
Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Inventaires des zones humides	21	Inventaire réalisé en 2005 dans le cadre du 2 ^{ème} SAGE Drôme par la FRAPNA Drôme. 21 sur 261 ZH inclus dans les sites : prairies humides, ruisseaux, lits majeurs, marais, plaines alluviales, etc.	La diversité des zones humides laisse présager la présence de zones humides à fort intérêt écologique. Certaines zones humides peuvent être rattachées à des habitats Natura 2000.	SAGE Drôme
Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN)	1	Protection réglementaire des ripisylves de la rivière Drôme. Date de création : 1 ^{er} février 2022	Objectif du dispositif : interdire les coupes à blancs en ripisylves.	DDT Drôme
Sites Natura 2000 à proximité	3	FR8201744 : Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental. FR8201685 : Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon (1475 ha, commune d'Aucelon). FR8201688 : Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena (504 ha, commune de Valdrôme).	Ces deux sites sont animés par la Communauté des Communes du Diois depuis 2016. Objectifs potentiellement en communs : - La gestion de la dynamique de fermeture des milieux ; - Le maintien d'un gestion pastorale favorable au milieu et aux espèces d'intérêt communautaire ; - Le développement d'îlots de sénescence forestiers.	CC Diois INPN

Tableau 3 : Inventaires et mesures réglementaires du patrimoine naturel

❖ Synthèse

Les deux sites Natura 2000 regroupent plusieurs zonages d'inventaires et réglementaires qui illustrent leurs intérêts patrimoniaux, tels que :

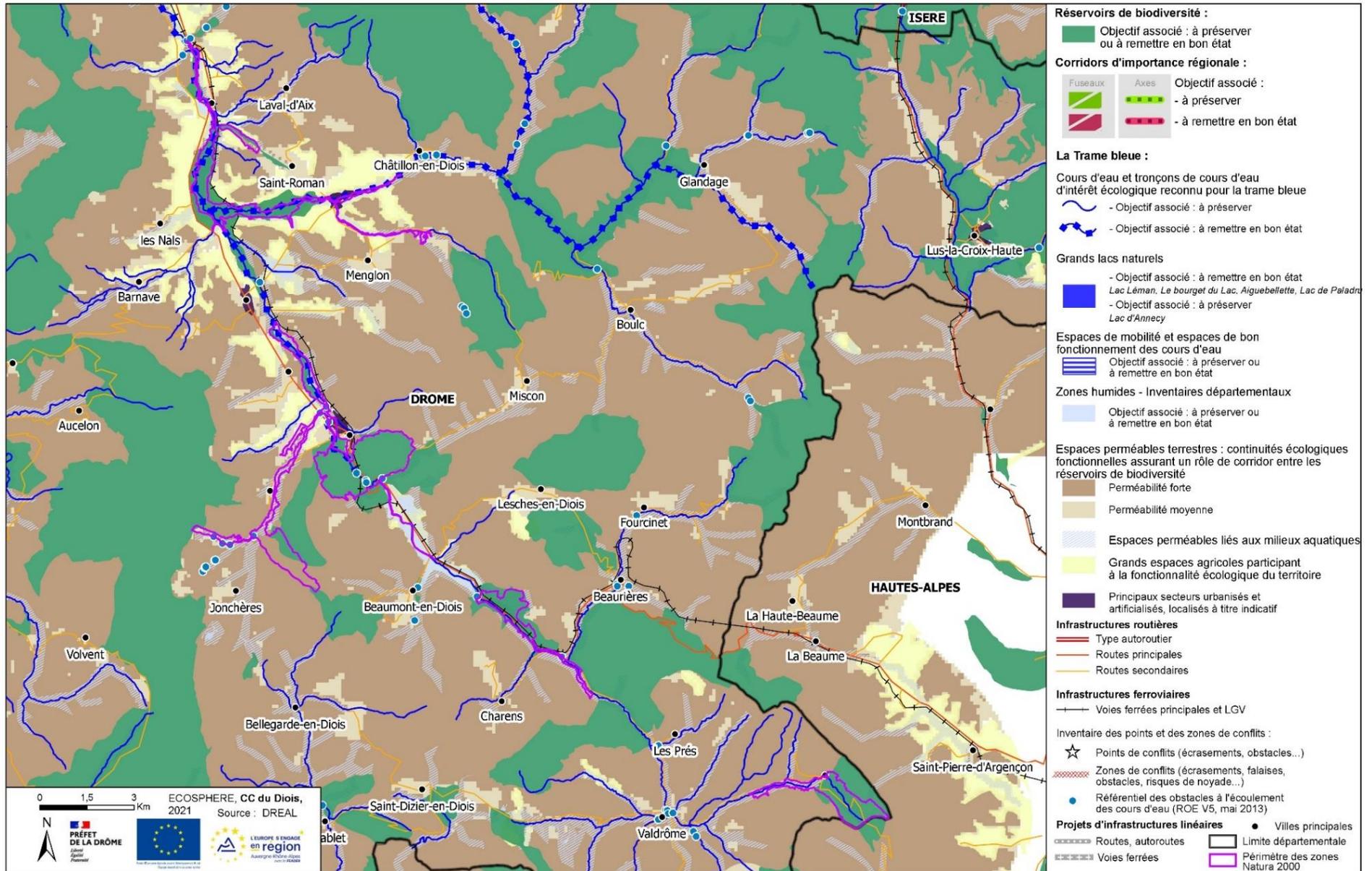
- Deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) liés à la politique environnementale du Département de la Drôme ;
- Onze Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II qui constituent une base de connaissance naturaliste ;
- Deux sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » situés à proximité, ce qui montre l'intégration de ces sites dans un réseau écologique de grande importance ;
- Un site classé qui concentre des enjeux significatifs : forte fréquentation, intérêt écologique et pratiques de loisirs ;
- De nombreuses zones humides aux habitats variés.



Carte 3 : Zonages d'inventaires



Carte 4 : Zones humides



Carte 5 : Schéma de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes

3.4 Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	Climat varié soumis à des influences méditerranéennes et montagnardes	<p>Le climat des sites est varié avec un climat à tendance méditerranéenne avec des influences montagnardes et continentales.</p> <p>Les températures moyennes correspondent à un climat plutôt tempéré avec une moyenne estivale autour de 23 °C et une moyenne hivernale de 4 °C. Les températures montent généralement à 30°C en été et descendent dans les négatifs, jusqu'à -5 °C pour les points en altitude, en hiver. Globalement, l'hiver est froid et souvent neigeux sur les hauteurs, tandis que l'été est chaud et sec.</p> <p>Les précipitations sont plus marquées en tête de bassin, le relief du Vercors et des Baronnies arrêtant les précipitations venues de l'Ouest. La pluviométrie la plus importante se trouve autour du mois de septembre et s'étale entre septembre et novembre avec une moyenne mensuelle comprise entre 104,5 mm et 110,5 mm. Le mois le plus sec est celui de juillet. Des épisodes pluvieux intenses (pluviométrie de plus de 90 mm par épisode) peuvent avoir lieu, notamment sous forme d'orage, et pouvant générer des crues de type cévenol. Le rythme des précipitations est assez irrégulier. La moyenne annuelle des précipitations à Luc-en-Diois est de 976 mm.</p>	<p><i>Météo France</i> <i>Météociel</i></p>
Géologie	<p>3 grandes entités géologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alluvions fluviales (würmienne, post würmiennes et modernes) - Calcaires argileux et marnes (Hauterivien indifférencié) - Marnes grises et bancs (Oxfordien moyen) 	<p>La formation géologique qui domine la composition du sous-sol du périmètre d'étude appartient au complexe d'alluvions fluviales wurmiennes et post-wurmiennes, où l'on retrouve des sables, galets, cailloutis et limons. Cette formation est caractéristique des fonds de la vallée de la Drôme.</p> <p>Le substratum au niveau de la rivière de la Drôme et ses affluents sont exclusivement de nature sédimentaire. Le site est constitué d'alternances de marnes et de calcaires. Il s'agit de calcaires et de marnes d'âge jurassique et crétacé (ère secondaire).</p> <p>Les secteurs pentus de part et d'autre de la rivière Drôme et du torrent de la Béoux sont formés d'éboulis stabilisés et d'éboulis vifs à partir de la commune de Luc-en-diois (secteur du Claps) et en remontant jusqu'aux sources de la Drôme.</p>	<p><i>BRGM</i> <i>SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme)</i></p>

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Pédologie	<p>7 types de sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sols issus de matériaux calcaires : rendosols et calcosols - Sols des vallons, vallées et milieux côtiers : fluviosols et colluviosols - Sols évolués : fersialsols - Sols minéraux : régosols, lithosols et peyrosols 	<p>Dans la partie amont de la Drôme (des sources jusqu'au Claps), le fond de vallée est formé d'alluvions récentes inondables, profonds (> 60-80 cm) et constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables), sur cailloux calcaires appartenant au fluviosol. Ce sol est situé dans le lit actuel de la Drôme.</p> <p>Les zones de pentes très fortes sont formées de sols organiques de type lithosol, peu profonds (10-15 cm), constitués de roche cohérente et dure (calcaire marneux). Les zones de pentes fortes (à moyenne) sont constituées de sols irrégulièrement profonds, calcaires, caillouteux, peu humifères, de type rendosol. Ponctuellement, les secteurs sous falaises ou à éboulis vifs présentent des sols issus de colluvions (le colluviosol), matériaux arrachés au sol en haut d'un versant puis transportés par le ruissellement de l'eau ou par éboulement pour être déposés plus en aval, en bas de pente. Il s'agit donc de dépôts comportant le plus souvent des éléments grossiers (graviers, cailloux, pierres...), débris végétaux ou autres.</p> <p>Les bas de versants des montagnes sont formés de sols profonds (> 60-80 cm), irrégulièrement caillouteux et très calcaires (le calcosol).</p> <p>Sur le secteur du Claps, dans les pentes fortes à éboulis vifs ou stabilisés, se trouvent des sols présentant une très forte charge en éléments grossiers (graviers, cailloux et/ou pierres) dès la surface et sur une épaisseur de plus de 50 cm (le peyrosol).</p> <p>Dans la partie aval de la Drôme (< 600 m), le fond de vallée est formé de graviers et galets des lits de rivières. Il s'agit d'amas de galets et de blocs roulés appartenant au régosol. Ce sol présente une roche meuble ou peu dure (marnes, sables...). Au niveau de la confluence du Bez, les terrasses alluviales présentent des alluvions anciennes ; ces sols profonds (> 60-80 cm) sont localement caillouteux et très calcaires (le fersialsol).</p>	Unité Cartographique de Sol (UCS) Géoportail
Topographie	<p>Une topographie marquée :</p> <p>Altitude max : 1 372 m</p> <p>Altitude min : 415 m</p>	<p>Les sites sont situés dans la partie septentrionale du massif du Diois, massif qui appartient aux chaînes alpines méridionales. La topographie est donc marquée avec des secteurs de fortes pentes.</p> <p>L'altitude varie entre 415 m au niveau de Pont de Quart et 1 372 m au niveau du Col de Carabès. La partie aval présente une pente douce et une altitude variant peu (autour des 400 m d'altitude).</p> <p>Des sources de la Drôme jusqu'au Claps, les sites présentent ainsi des reliefs variés et irrégulier avec des pentes marquées au pied de la Drôme.</p>	IGN

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Hydrologie	1 régime hydrologique de bassin versant pluvio-nival, de type préalpin à tendance subméditerranéenne	<p>Le régime hydrologique se caractérise par une période de hautes eaux entre mars et fin mai et une période d'étiage en été. La période estivale est marquée par de très basses eaux. La période hivernale présente des basses eaux et le maximum d'écoulement se trouve de mars à avril.</p> <p>Les cours d'eau sont alimentés essentiellement par les précipitations et les eaux de ruissellement lors de la fonte des neiges (à l'exception de quelques résurgences karstiques qui alimentent les cours d'eau). Les variations de débit sont ainsi liées à la pluviométrie et à l'enneigement sur les hauteurs.</p> <p>Des crues de type torrentielles puissantes peuvent avoir lieu toute l'année mais en particulier en automne et au printemps. L'hydrologie des sites est contraignante pour les milieux avec des périodes d'assecs, atténuées par des apports d'eau ponctuels.</p>	<i>SMRD (Etat des lieux 2006-2016 du bassin versant de la Drôme)</i>
Hydrographie	<p>1 bassin versant</p> <p>2 sous-bassins</p> <p>21 rivières et ruisseaux</p> <p>45 km de cours d'eau au total</p>	<p>Les sites appartiennent au bassin versant de la Drôme, d'une superficie d'environ 1 640 km². La Drôme se jette dans le Rhône entre les communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme (86 m d'altitude).</p> <p>Les sites sont situés en tête de bassin, des sources de la Drôme jusqu'à la confluence avec le Bez : les sources de la Drôme, situé sur la commune de La Bâtie-des-Fonts, à une altitude de 1 030 m puis de manière discontinue le long la Drôme et plusieurs affluents dont le torrent de la Béoux, affluent de la Drôme en rive gauche et la rivière du Bez, affluent de la Drôme en rive droite. 26 km de la rivière Drôme sont inclus dans le périmètre d'étude.</p>	<p><i>SMRD</i></p> <p><i>BD Topage</i></p>

Tableau 4 : Données abiotiques générales

3.4.1 Climatologie locale

Le climat général du site est soumis à des influences typiquement méditerranéennes et montagnardes. Cette double affinité est caractérisée par des étés chauds et secs, des hivers froids et des automnes et des printemps pluvieux. Les températures moyennes confèrent une ambiance tempérée. Des pluviométries journalières très importantes peuvent être enregistrées, pouvant générer des crues significatives sur la Drôme et les affluents. Les variations de la pluviométrie influent directement l'alimentation en eau des cours d'eau.

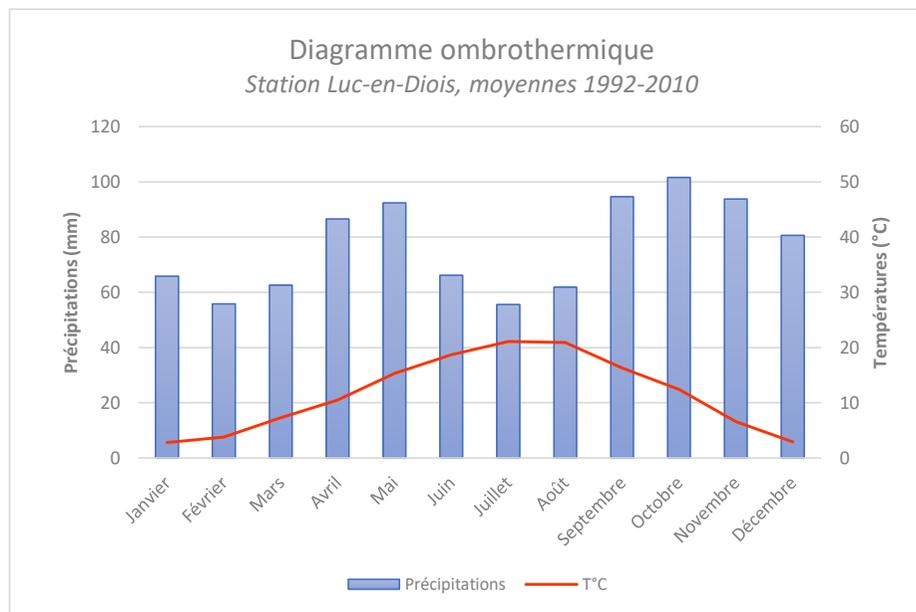


Figure 1 : Diagramme ombrothermique

Tendances liées aux changements climatiques :

Le Laboratoire d'Écologie Alpine (LECA) Drôme-Diois réalise une étude depuis 2019 sur l'adaptation au changement climatique dans la vallée de la Drôme et le Diois. Cette étude projette une augmentation à +2°C d'ici 2050, avec un climat dont les tendances devraient s'accroître dans les 30 prochaines années. Les prévisions envisagent un doublement des jours chauds (> 25 °C) d'ici 2050, s'accompagnant d'une diminution des précipitations annuelles (1100 mm par an à 1000 mm par an) et d'une diminution du nombre de jours de gel (entre 90 à 100 jours actuellement contre 50 à 60 jours en 2050).

Cette étude montre également que la région du Diois connaît un réchauffement plus rapide que la basse vallée de la Drôme ce qui va avoir des impacts sur les sols et la ressource en eau et par extension sur les habitats naturels humides et aquatiques en particulier.

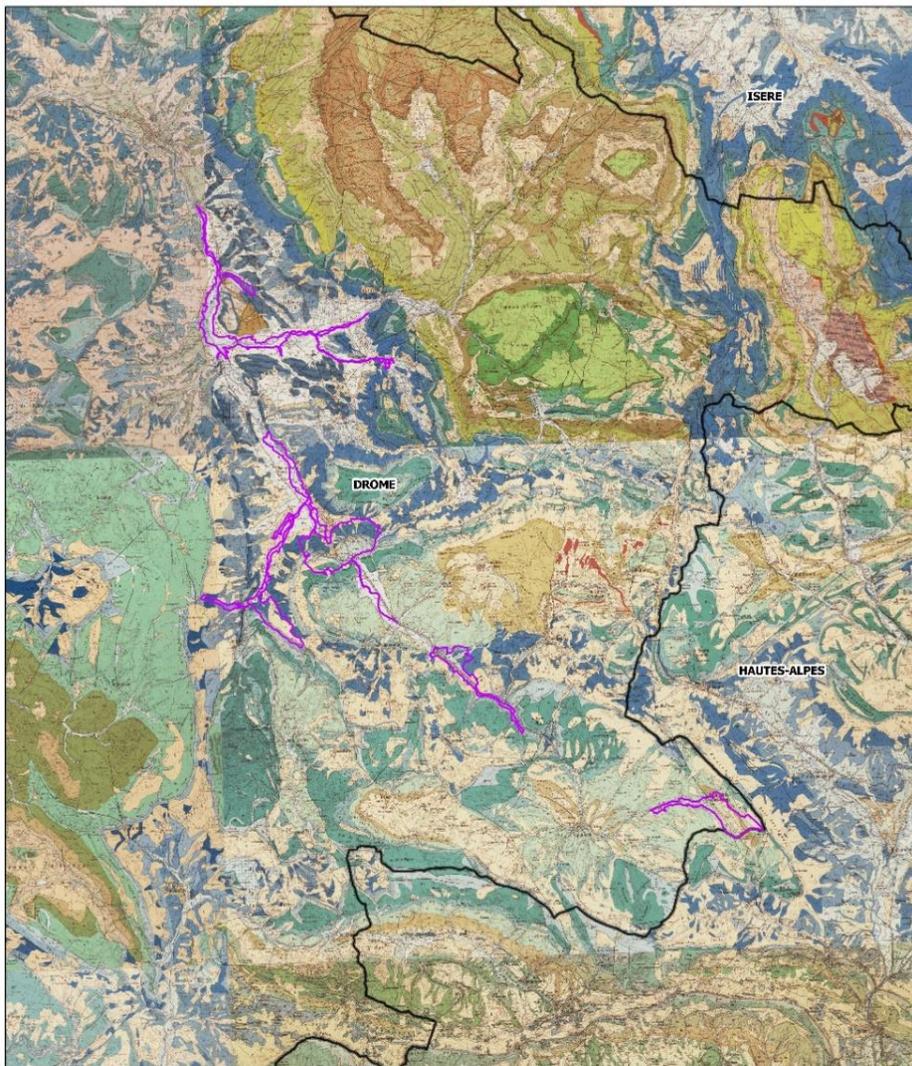
3.4.2 Géologie et pédologie

Le sous-sol est composé majoritairement d'alluvions constituées de sables, galets, cailloutis et limons ; ce substratum de nature sédimentaire présente une alternance de calcaires et de marnes d'âge jurassique et crétacé (ère secondaire). Les secteurs pentus des sites sont formés d'éboulis stabilisés et d'éboulis vifs. Compte-tenu du contexte topographique, climatique et géologique des sites, une multitude de sols est présent. Sur les secteurs les plus pentus, les sols sont constitués d'éléments grossiers (graviers, cailloux, pierres...), souvent peu profonds, calcaires. Dans la partie amont du lit de la Drôme, le sol de type fluvisol est formé d'alluvions récentes inondables, profonds (> 60-80 cm) et de matériaux fins. Dans la partie aval de la Drôme, le sol de type régosol est formé de graviers et galets formant une roche meuble ou peu dure (marnes, sables...). Les sols de type fersialsol se développent sur les terrasses alluviales au niveau de la confluence du Bez ; ces sols présentent des alluvions anciennes caillouteuses et très calcaires.

Focus sur le site du Claps : situé sur la commune de Luc-en-Diois, le site du Claps résulte d'un évènement géologique majeur survenu en 1442 (Moyen-Age). A cette période, un banc de rocher se détacha subitement de la montagne du Puey, haute de 1100 m, du fait de la forte inclinaison des couches et l'action de la rivière à leur base. Le détachement de cette dalle calcaire tithonique (du jurassique supérieur) provoqua un gigantesque éboulement qui barra la vallée de la Drôme avec une multitude de blocs. Cet éboulement a créé un barrage naturel du Saut de la Drôme avec la formation en amont d'un grand lac de 5 km de long et en aval un petit lac de 300 m de long. Le lac a été asséché par abaissement du cours de la Drôme et creusement d'un tunnel dans le rocher formant le « Saut de la Drôme ». Le tunnel a été réalisé en 1837 par les Ponts et Chaussées.

3.4.3 Topographie du site

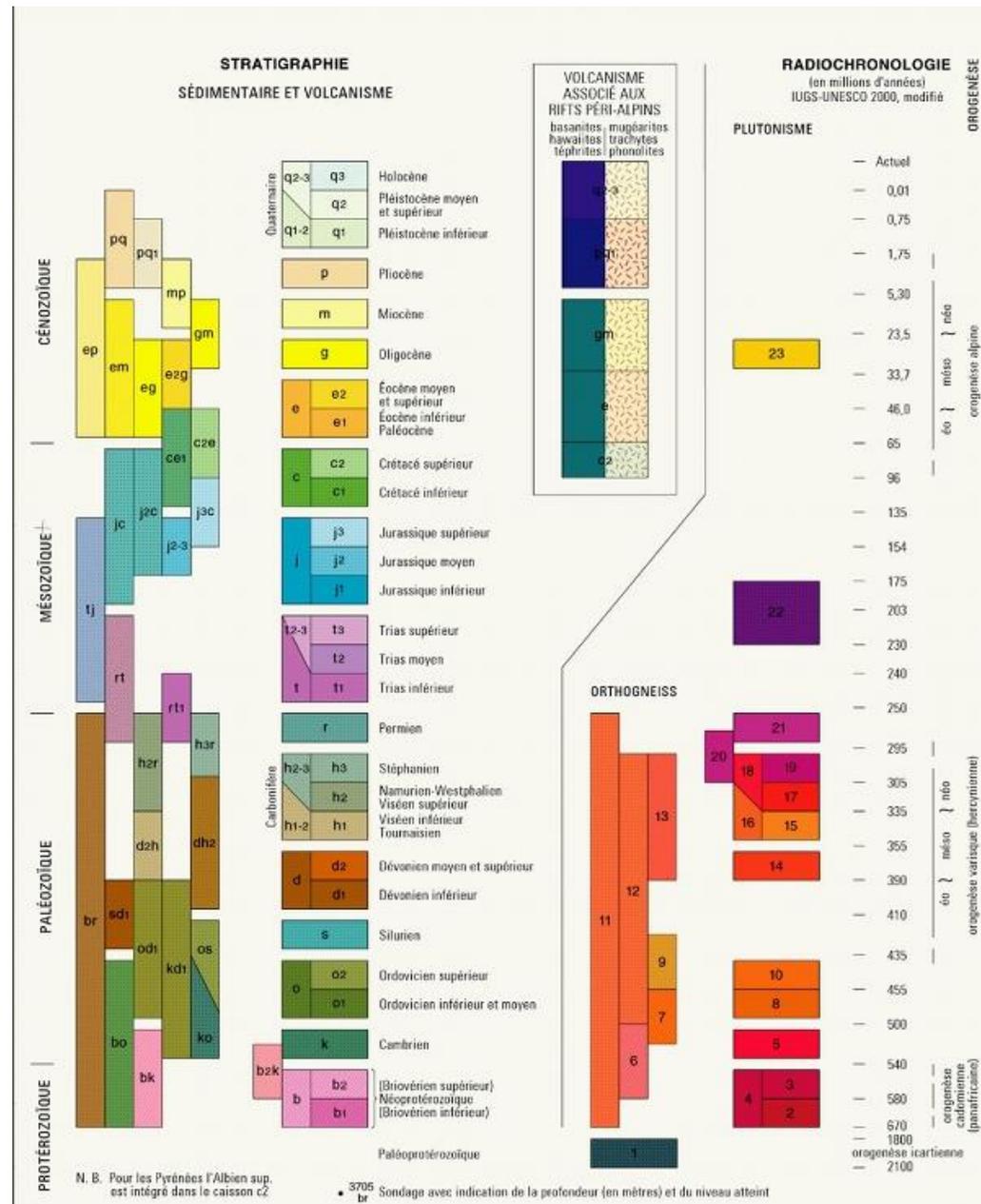
Les sites sont situés dans la partie septentrionale du massif du Diois. Le site du Claps marque le début du Haut-Diois. La topographie des sites est très variée avec en amont, au niveau des sources de la Drôme, une partie très accidentée avec des points culminants à plus de 1 000 m d'altitude, tandis qu'au sud, après le site du Claps, le relief est en pente douce où l'on retrouve la vallée de la Drôme.

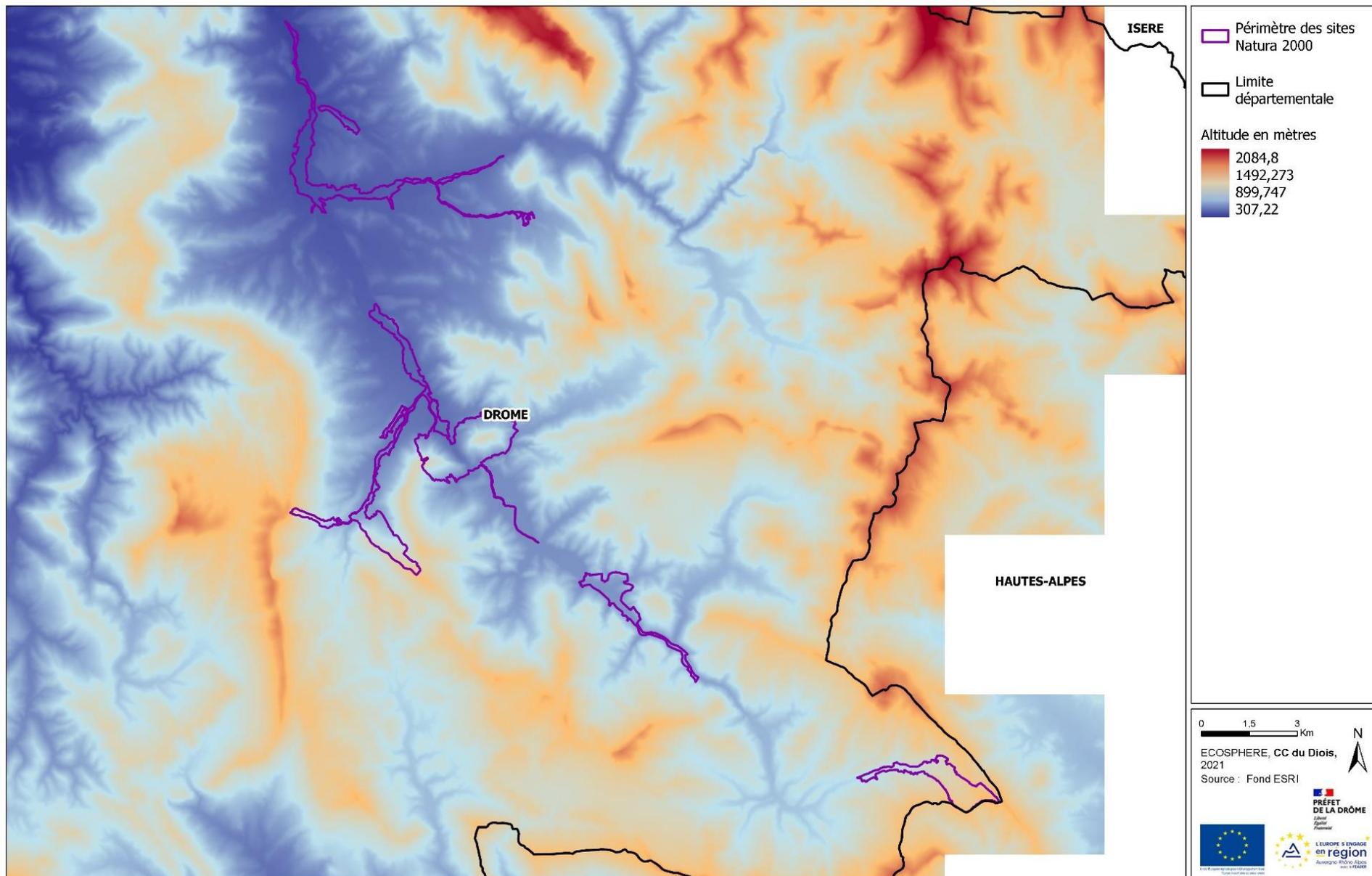


□ Limite départementale
 □ Périmètre des zones Natura 2000
 Légende géologie sur planche à part.

0 2 4 km
 ECOSPHERE CC du Diois, 2021
 Source : Fond ESRI, BRGM
 PRÉFET DE LA DRÔME
 LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
 LEURONS & LA REGION

Carte 6 : Géologie





Carte 7 : Altitude

3.4.4 Hydrographie et hydrologie

Les sites Natura 2000 sont situés dans le bassin versant de la Drôme qui s'étend d'est en ouest sur environ 1 660 km². La Drôme parcourt plus de 100 km avant de confluer avec le Rhône sur les communes de Loriol et de Livron. Le site Natura 2000 débute aux sources de la Drôme jusqu'à la confluence avec le Bez et concerne 45 km de cours d'eau dont 26 km de la rivière Drôme. Il se trouve en tête de bassin avec des portions de torrents, des petites portions en tresses et quelques portions à chenal unique et présente plusieurs faciès d'écoulement : radiers, plats courants, chenaux lotiques et plats lents.

Le régime hydraulique est de type pluvial voire pluvio-nival selon les années. L'hydrologie est contraignante pour les milieux en été comme en hiver avec des périodes d'assec marquées : d'octobre à février, un débit de moyennes eaux avec des crues ponctuelles, de mars à fin mai, une période de hautes eaux qui régénèrent et modifient le lit et de juin à septembre, une période d'étiage.

Les sites Natura 2000 sont situés sur une masse d'eau souterraine exclusivement de nature sédimentaire et à écoulement libre. La formation géologique principale qui appartient à la période du Crétacé et du Jurassique (ère secondaire) est essentiellement constituée d'alternances de marnes et de calcaires. Les fonds de la vallée de la Drôme sont constitués quant à eux de terrains alluviaux.

L'état qualitatif des eaux est présenté dans le tableau ci-dessous (Source : SDAGE 2016 2021).

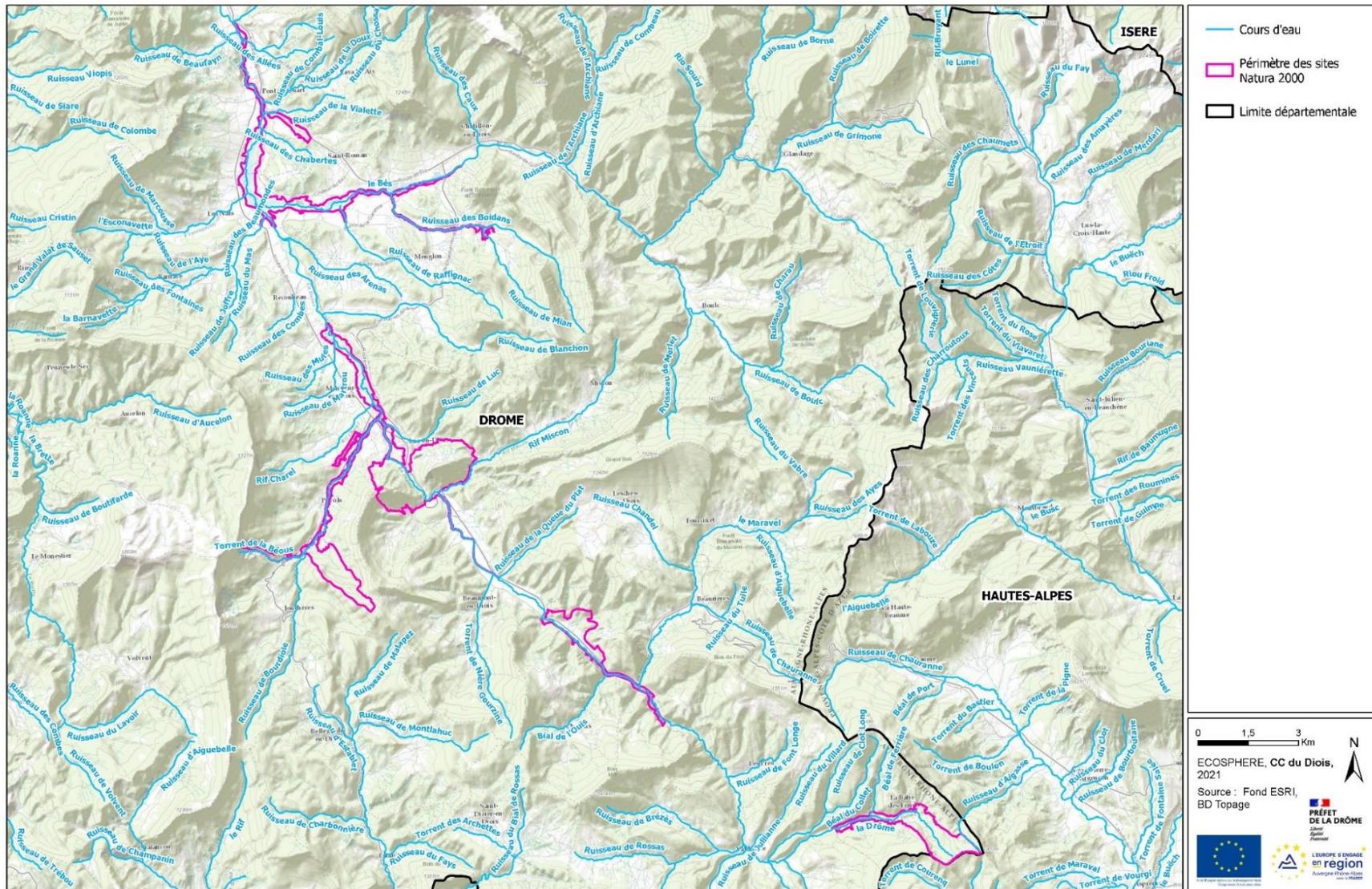
Etat ou Potentiel écologique	Etat chimique
Bon	Bonne qualité

Les masses d'eau de la Drôme amont et du Bez présentent un état écologique bon avec une amélioration ces dernières années (état écologique moyen en 2009). La qualité chimique peut faire encore ponctuellement défaut à l'aval de certaines stations d'épuration qui dysfonctionnent ou en raison de pratiques agricoles utilisant des pesticides.

Depuis le siècle dernier, le lit de la Drôme s'est fortement incisé, de façon généralisée d'environ 1 à 2 m par rapport aux niveaux de 1928 avec un enfoncement du lit marqué dans le site Natura 2000 D14 en aval du Claps et sur le Bez jusqu'à la confluence avec la Drôme. Les extractions de matériaux dans le lit de la Drôme ont généré un déficit de sédiment et une érosion régressive à partir de la confluence avec le Bez (principal site d'extraction). L'arrêt des extractions dans le lit mineur en 1993 a permis de stabiliser l'incision. Toutefois, le transport solide a considérablement diminué. Sur le site Natura 2000 D14, les matériaux sont naturellement bloqués en amont du Claps entraînant progressivement un comblement de la plaine du Lac. Pour faire face à cette situation, des pièges à graviers (piège du Maravel et des Tours) ont été mis en place.

Par ailleurs, les cours d'eau et leurs milieux annexes des sites Natura 2000 présentent un fort potentiel écologique du fait de la diversité des styles fluviaux et de la faible pression anthropique. Les zones humides sont un enjeu important pour les sites avec 21 zones humides recensées réparties en plusieurs grands types : prairies humides, bordure de cours d'eau, marais, plaines alluviales, zones humides de bas-fonds en tête de bassin, etc.

En termes de tendances d'évolution, ces dernières années sont marquées par une diminution globale de la ressource en eau dans la rivière Drôme (débit d'étiage toujours plus bas lié notamment à une augmentation des sécheresses – changement climatique et des prélèvements pour l'irrigation).



Carte 8 : Réseau hydrographique

3.4.5 Espace fonctionnel de la Drôme et du Bez

L'Espace de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF) est l'espace nécessaire à la rivière pour lui permettre d'assurer l'ensemble de ses fonctionnalités naturelles (hydrauliques, écologique, morphologique...). C'est également un espace permettant aux décideurs locaux s'orienter leur politiques d'aménagement dans une vision globale de gestion du risque et de partage des usages et de la ressource. Les services rendus par la préservation/restauration de cet espace sont nombreux et vont s'appliquer à des domaines très divers, du bon fonctionnement des milieux au développement économique d'un territoire.

Ce concept d'espace de bon fonctionnement a été introduit par le SDAGE en 2010, en se substituant à la notion d'« espace de mobilité », espace défini par une approche essentiellement morphologique et ne réunissant pas l'ensemble des critères garantissant le fonctionnement durable d'un cours d'eau et de ses milieux associés.

Dès 2008 et le démarrage de la révision du SAGE Drôme, la CLE a travaillé sur la définition d'un espace permettant de restaurer/assurer le bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant de la Drôme tout en prenant en compte les enjeux, usages et activités humaines autour des rivières.

La délimitation de cet espace, appelé Espace Fonctionnel du SAGE Drôme (EF) est inscrit comme un objectif du SAGE révisé, en vigueur depuis le 1er juillet 2013.

L'Espace fonctionnel du SAGE est donc une déclinaison locale de l'EBF, visant, par une prise en compte des enjeux humains, à être un espace accepté par les élus et la population locale. Cette délimitation est réalisée sur la partie domaniale de la Drôme et du Bez, concernant donc uniquement le site Natura 2000 D14 :

- Pour la Drôme, de la confluence avec le Rhône (communes de Livron et Loriol) à la confluence avec le Bez (communes de Saint-Roman, Montmaur-en diois et Barnave) ;
- Pour le Bez, de la confluence avec la Drôme (communes de Saint-Roman, Montmaur-en diois et Barnave) à la traversée de Châtillon-en-diois.

Au-delà des objectifs fixés par le SDAGE et le SAGE en termes d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, la délimitation de l'EF du SAGE Drôme vise à permettre de préserver voire de restaurer un fonctionnement optimum de la rivière et des écosystèmes liés, tout en orientant les politiques d'aménagement du territoire vers une gestion pérenne des risques et un partage équilibré et compatible des usages et installations humaines autour des cours d'eau.

PLAN DE GESTION DE L'ESPACE FONCTIONNEL DE LA DRÔME ET DU BEZ

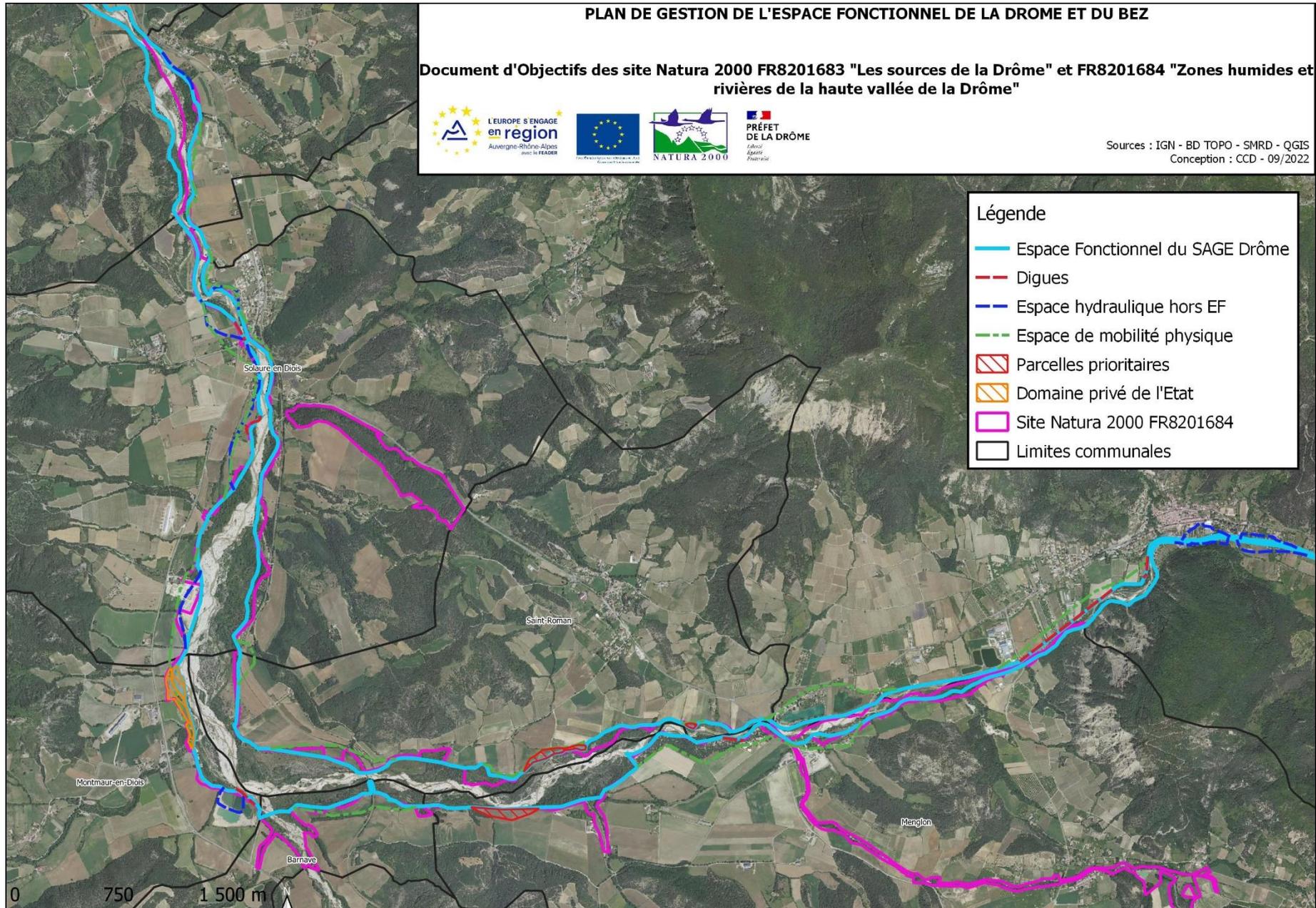
Document d'Objectifs des site Natura 2000 FR8201683 "Les sources de la Drôme" et FR8201684 "Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme"



Sources : IGN - BD TOPO - SMRD - QGIS
Conception : CCD - 09/2022

Légende

-  Espace Fonctionnel du SAGE Drôme
-  Digues
-  Espace hydraulique hors EF
-  Espace de mobilité physique
-  Parcelles prioritaires
-  Domaine privé de l'Etat
-  Site Natura 2000 FR8201684
-  Limites communales



Carte 9 : Plan de gestion de l'espace fonctionnel de la Drôme et du Bez

4 DIAGNOSTIC

4.1 Etat des lieux des activités humaines et de l'occupation du sol

4.1.1 Situation foncière des propriétaires sur les sites

Données administratives	Représentation site D12	Représentation site D14	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat dont Domaine Public Fluvial	30 %	32%	Les propriétés de l'Etat correspondent pour l'essentiel aux forêts domaniales gérées par l'ONF, qui constitue un partenaire privilégié dans la mise en œuvre du DOCOB. La Drôme est un cours d'eau domanial à partir de la confluence avec le Bez. La gestion du DPF est de la responsabilité de l'Etat (DDT Drôme)	Communauté des communes du Diois
Propriétés du Département	0 %	6 %	Les propriétés du Département sont situées au niveau de l'ENS du marais des Boulignons. L'ENS dispose d'un plan de gestion mise en œuvre par le Département. Des synergies d'actions pourront être recherchées lors de la mise en œuvre du DOCOB.	Communauté des communes du Diois
Propriétés des communes et EPCI	15 %	15 %	Les communes et EPCI disposent d'une part non négligeable de foncier ce qui devrait faciliter la mise en place d'actions de gestion.	Communauté des communes du Diois
Propriétés privées supérieures à 5 ha	55 %	47 %	Les propriétaires privés sont des acteurs et partenaires importants pour la mise en œuvre du DOCOB.	Communauté des communes du Diois
Propriétés privées inférieures à 5 ha			Le foncier est très morcelé avec de nombreuses petites propriétés privées. Les propriétaires privés sont des acteurs et partenaires importants pour la mise en œuvre du DOCOB.	Communauté des communes du Diois

Tableau 5 : Situation des propriétés dans les sites

❖ Synthèse

L'essentiel des sites sont en propriété privée avec plus de la moitié des parcelles (47 à 55 % de la superficie totale des parcelles). Toutefois, les parcelles publiques sont bien représentées avec la présence de parcelles communales, départementales et de l'Etat (dont DPF).

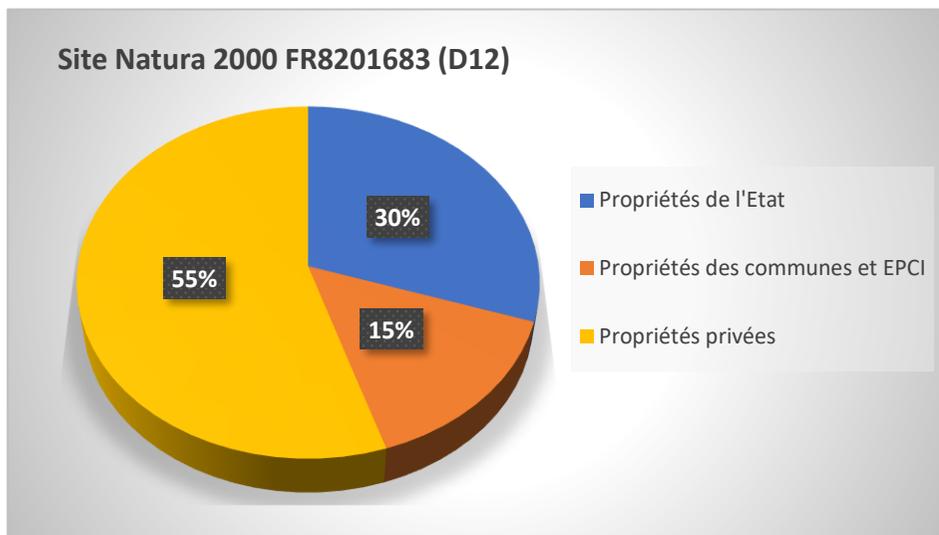


Figure 3 : Répartition foncière des propriétés au sein du site Natura 2000 « Les sources de la Drôme »

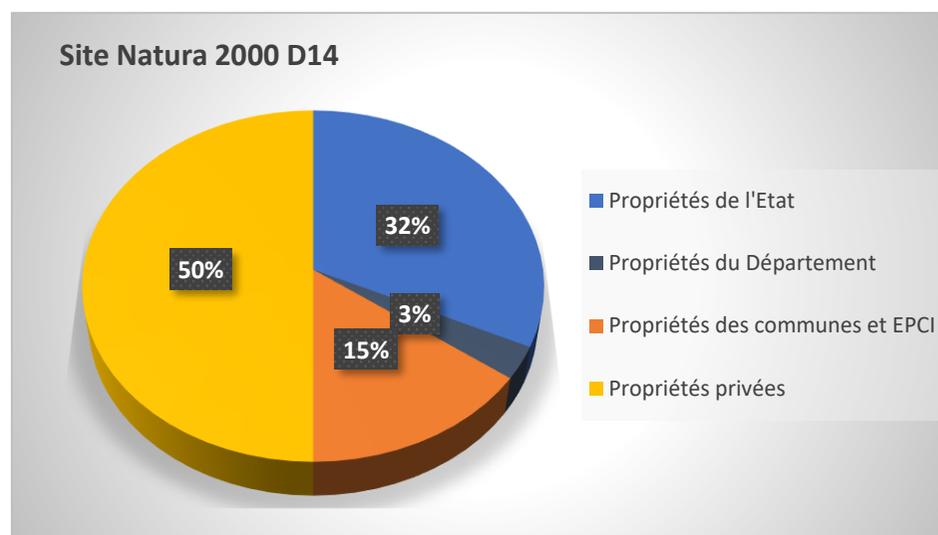


Figure 2 : Répartition foncière des propriétés au sein du site Natura 2000 "Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme"

4.1.2 Les activités humaines sur les sites

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100 : mise en culture 102 : fauche/coupe 130 : irrigation 140 : pâturage 170 : élevage du bétail	Plusieurs dizaines d'agriculteurs, avec des exploitations locales de petites superficies Un groupement pastoral (GP) à gestion concertée de Combe belle (La Bâtie-des-Fonts, Valdrôme et Les Près) Plusieurs GAEC Une ASA (Association Syndicale autorisée en hydraulique agricole) de la Plaine du Lac Une CUMA des trois vallées à Menglon (Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun) Trois AOP : « Clairette de Die », « Châtillon-en-Diois », « Picodon » et un IGP « Petit épeautre de Haute-Provence » 1 distillerie de lavande : Bleudiois (à proximité)	L'agriculture constitue la principale activité productive des sites. Un nombre important d'exploitations est labellisé en agriculture biologique. Le territoire s'inscrit dans trois AOP « Clairette de Die », « Châtillon-en-Diois » et « Picodon » et un IGP « Petit épeautre de Haute-Provence ». L'agriculture du territoire est caractérisée par des petites exploitations avec des parcelles éparpillées et éloignées du siège d'exploitation. Les exploitations en polyculture-polyélevage sont importantes. L'élevage est bien présent dans le Haut-Diois, avec une majorité d'élevage ovins. L'activité pastorale est également présente dans la partie amont, essentiellement sur la commune de La Bâtie-des-Fonts. Cette activité est complémentaire des systèmes agricoles en place : les surfaces fourragères des vallons sont primordiales pour le maintien de l'activité pastorale. Certaines parcelles, en partie basse, sont utilisées en prairies de fauche puis pâturées sur le regain. Ces surfaces sont de première importance du fait de leur rareté pour pourvoir à l'alimentation des troupeaux en période hivernale. Les cultures sont concentrées dans la partie aval du territoire ; elles sont constituées de fruits et légumes de pleins champs, de noyers, de vignes, de céréales et de légumineuses. Située sur la commune de Solaure-en-diois, la distillerie de lavande est gérée par l'association Bleudiois. La distillerie est une coopérative qui regroupe environ 25 producteurs de lavandes et de lavandins. Chaque année, pendant la période estivale, des visites de la distillerie sont possibles tous les jours. Le territoire présente une dynamique agricole importante malgré un vieillissement des exploitants ; la création de GAEC avec des jeunes repreneurs assure la pérennité des exploitations. Les enjeux pour l'activité agricole du territoire sont la reprise des exploitations (notamment sur le secteur de la Bâtie-des-Fonts), l'accès au foncier (pression foncière importante) et l'installation de jeunes agriculteurs.	Pauline Perdrix (agricultrice et relais local de la Chambre d'Agriculture) ADEM Communauté de communes du Pays Diois Association Bleudiois
Activité sylvicole	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière	Plusieurs dizaines de propriétaire forestier Un gestionnaire principal pour la forêt publique : l'ONF	Le massif forestier du territoire couvre 1007 ha : - 422 ha en forêt publique (80 ha en forêt domaniale, 342 ha en forêt communale) : principalement composée de Pins noirs puis Pins sylvestres et Sapins, Hêtres ;	ONF CRPF

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
	163 : <i>replantation forestière</i>	<p>Pour la forêt privée : 1 Plan Simple de Gestion (La Bâtie-des-Fonts)</p> <p>Pour la forêt publique : 7 aménagements forestiers</p> <p>Liste des aménagements : FC La Bâtie des Fonds FC Beaurières FC Charens FC Poyols</p> <p>FD du Val-de-Drôme FD de Maravel FD du Claps</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 584 ha en forêt privée : principalement du Pin sylvestre puis du Hêtre et du Chêne. <p>Les forêts domaniales et communales sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) et bénéficient pour la majorité d'aménagements forestiers. Il existe un potentiel projet pour intégrer la forêt communale de Saint Roman en régime forestier.</p> <p>Les propriétés forestières sont assez morcelées avec des surfaces moyennes inférieures à 5 ha.</p> <p>Principaux types de peuplement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essences feuillues : Chênes pubescents, Hêtres ; - Essences résineuses : Pins noirs d'Autriche, Pins sylvestres, Sapins pectinés. <p>Gestion actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêt privée : peuplements spontanés, peu de coupes ou coupes à blancs (gros volume pour la trituration ou réouverture pour la reconquête pastorale) ; - Forêt publique : transformation en futaie irrégulière par parquets (par plantations ou régénérations naturelles) au niveau des massifs publics exploitables, fréquence de coupes plus importante mais moins de volume prélevé, coupes sanitaires si nécessaires et travaux d'élagage des bords de route (Charens) ; - Problème d'accessibilité sur les versants pentus. <p>Objectifs de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois d'œuvre : perches poteaux, charpentes ; - Trituration : pâte à papier ; - Bois de chauffage (affouage). <p>Projet en cours : îlots d'avenir plantés par l'ONF afin de tester la résistance de nouvelles essences au changement climatique :</p> <p>FC La Bâtie des Fonts : projet de remplacer 1,79 ha de sapins pectinés et épicéas par plantation de : cèdre, sapin Nordmann, mélèze et érables (prévu en 2022 ou 2023).</p>	
Urbanisation	401 : <i>zones urbanisées, habitat humain</i>	1 centre-village, La Bâtie-des-Fonts	Le territoire englobe quelques habitats dispersés et les zones urbaines à proximité sont discontinues et peu denses. Le village de La Bâtie-des-Fonts est en partie incluse dans le site D12.	SNCF Réseau

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
	403 : habitat dispersé 430 : équipements agricoles 502 : route 503 : voie ferrée 507 : pont, viaduc digues	1 ligne ferroviaire 912000 Livron/Aspres-sur-Buëch 1 route départementale principale, la RD93 Plusieurs ponts 1 barrage sur le secteur du Claps Plusieurs tunnels et viaducs ferroviaires Plusieurs grandes digues (Carrière Diois Gravier / ZA Châtillon)	Le territoire est parcouru par la ligne ferroviaire Livron/Aspres-sur-Buëch. Cette voie ferrée suit le cours de la Drôme et dessert la gare de Luc-en-diois. Il s'agit d'une voie unique, non électrifiée et à forte pente, créée à la fin du 19 ^{ème} siècle. 8 à 10 trains circulent chaque jour sur cette ligne. La circulation est interrompue en 2021 dans le cadre de travaux de régénération de la ligne (réfection de tunnel, d'ouvrages d'art, d'ouvrages de terre, installations de signalisation...) Le territoire est marqué par la présence de la RD93 le long de la Drôme depuis Solaure-en-diois jusqu'à Beaurières. Le service des routes du Département de la Drôme réalise les travaux d'entretien régulier, en particulier au niveau des routes départementales entre le Marais des Boulignons et Valdrôme où la proximité immédiate de la route avec la rivière entraîne régulièrement des affaissements provoqués par l'érosion des berges. Des travaux de protection contre les chutes de pierre sont également réalisés sur les secteurs de fortes pentes.	Service des routes -Département de la Drôme
Carrière (Extraction de roches alluvionnaires)	300 : extraction de granulats	1 carrière de sables et graviers : Diois Gravier – Société Bourjac, sur la commune de Montmaur-en-diois 1 ancienne carrière : Béton Vicat – Région Rhône Saône, sur la commune de Menglon	Une carrière exploitée par Diois Gravier – Société Bourjac est en activité sur le territoire. La zone d'extraction de sables et graviers, d'une superficie de 5 ha, a lieu sur la commune de Montmaur-en-diois, lieu-dit « l'Isle » et l'installation de broyage et concassage est située sur la commune de Solaure-en-diois. La production maximale autorisée est de 45 000 tonnes/an et l'autorisation est accordée pour 15 ans, soit jusqu'en 2024. Selon l'arrêté de 2009 portant autorisation d'exploiter, la remise en état est définie comme suit : « article 8 : l'objectif final de la remise en état vise à créer des plans d'eau à vocation naturelle ». L'arrêté d'exploitation stipule que le réaménagement devra être mené en concertation avec l'opérateur du site Natura 2000. Les trois bassins de la carrière présentent de forts enjeux écologiques. Afin de maintenir l'espace de mobilité de la rivière et d'assurer une protection contre un risque de capture de la carrière, la digue séparant la carrière de la rivière doit être maintenue en bon état. La capture de la carrière entraînerait une modification du fonctionnement de l'hydrosystème Drôme-Bez et engendrerait une érosion régressive. L'arrêté préfectoral se terminant dans 3 ans, la société d'exploitation envisage une extension de la carrière à proximité de la zone exploitée. La maîtrise foncière est en	Diois Gravier Société Bourjac

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
			<p>cours d'acquisition sur le futur site d'extraction. Un renouvellement d'exploitation devra être réalisé.</p> <p>La zone d'extraction est située uniquement dans le lit majeur de la Drôme, les extractions dans le lit mineur étant interdites depuis de nombreuses années. Les extractions passées, dans le lit mineur de la Drôme, ont toutefois provoquées un déficit de sédiments et une érosion régressive dans le secteur de la confluence Bez-Drôme.</p>	
Pièges à graviers	850 : modification du fonctionnement hydrographique	<p>2 pièges en amont du saut de la Drôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confluence Maravel-Drôme - Virage des Tours près du marais des Bouligons (non inclus dans le site Natura 2000 D14) 	<p>Des pièges à graviers ont été installés sur le cours d'eau de la Drôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 1962, piège à graviers des Tours : construction de 2 seuils en enrochements au lieu-dit Les Tours (mise en service en 1977) ; - En 1983 : construction et mise en service du piège à graviers du Maravel. <p>Ces deux seuils continuent actuellement de fonctionner : des extractions sont régulièrement réalisées ; de 1997 à 2004 inclus, 9 800 m³ ont été extrait dans le piège des Tours et 27 838 m³ dans le piège du Maravel. Le gravier extrait est peu valorisable ; il est actuellement vendu aux communes.</p> <p>Le fonctionnement des pièges est régi par un plan de gestion qui fixe les volumes maxima à prélever ; la gestion des pièges est assurée par le SMRD et est autorisée jusqu'en 2023. La gestion de ces ouvrages est en cours d'étude dans le cadre d'une réflexion globale portée par le SMRD à l'échelle de la plaine du Lac.</p> <p>Ces pièges impactent fortement le profil en long de la Drôme et limitent les apports amont augmentant le phénomène d'incision. Toutefois, ils permettent d'éviter l'accumulation des matériaux dans la plaine du Lac et limitent les risques d'inondation.</p> <p>Seul le piège à graviers du Maravel est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 D14.</p>	SMRD
Activité cynégétique	230 : chasse	<p>10 ACCA 1 AICA (Solaure-Glandasse)</p> <p>397 chasseurs</p> <p>3 groupements de gestion cynégétique</p>	<p>Le territoire comprend 3 groupements de gestion cynégétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Haut-Diois (n°23) : de Beaurières à La Bâtie-des-Fonts ; - La Perlette – Paulianne (n°19) : de Luc-en-diois à Menglon ; - Glandasse (n°13) : de Saint-Roman à Solaure-en-diois. <p>Un plan de chasse est défini en fonction des résultats des comptages, des prélèvements n-1 et des dégâts agricoles. Les plans de chasse sont définis pour le cerf, chevreuil et chamois fixant un quota annuel de prélèvement à ne pas dépasser.</p>	Fédération des chasseurs de la Drôme

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
		<p>11 réserves de chasse (obligatoire : 10% du territoire de chaque ACCA)</p> <p>Objecteurs de chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Roman (Propriété Verdet) - Luc-en-diois (ferme de Paulianne) 	<p>Un plan de gestion pour le Lièvre est élaboré pour une période de 6 ans définissant les modalités de chasse par massif.</p> <p>Des dégâts de sangliers sont régulièrement observés sur les cultures, essentiellement dans le secteur de la confluence Drôme-Bez du territoire.</p> <p>Des actions sont mises en œuvre pour limiter les dégâts sur culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 groupe sanglier par GGC (composé de FDC26, ACCA, ONF, Chambagri, etc) ; - Battue de sanglier : en période de chasse (sept à fév) par les ACCA / Hors période de chasse par arrêté préfectoral (louveterie) ; - Culture à gibier : blé, etc ; - Agrainage au maïs : circuits agréés par la FDC26 ; 40kg/km maxi 2 fois par semaine de mars à sept (sauf dans GGC n°19). <p>L'ONF est détenteur du droit de chasse sur les forêts domaniales et loue certaines parcelles aux ACCA pour chasser. Le territoire présente beaucoup de chasseurs extérieurs venant de Grenoble, Lyon ou encore Saint-Etienne, en particulier sur le Haut-Diois.</p> <p>Sur le DPF, les ACCA n'ont pas le droit de chasse ; ce droit est détenu par la DDT. Des battues aux sangliers y sont organisées si besoin (à partir du 1^{er} juin si présence de dégâts).</p> <p>Hors DPF, tous les modes de chasse sont pratiqués. La chasse concerne le petit gibier (bécasse, canard, lièvre...) et le gros gibier (chevreuil, sanglier, cerf...). Les populations de cerfs sont en hausse sur certains massifs (La Bâtie des Fonts, Beaurières). Les populations de sangliers, chevreuils et de lièvres sont stables avec des effectifs à bon niveau.</p> <p>La chasse est interdite dans les réserves de chasse sauf en cas de battue administrative.</p>	
Pêche	220 : pêche de loisirs	<p>1 AAPPMA La Truite Dioise</p> <p>310 pêcheurs (+/- cartes de pêche journalière et hebdomadaire)</p> <p>2 contextes piscicoles : contexte salmonicole (espèce repère : la Truite fario) et contexte</p>	<p>Une association de pêche est présente sur le territoire : l'AAPPMA « La Truite Dioise ». Son périmètre d'action s'étend des sources de la rivière Drôme jusqu'à Saillans, dans le département de la Drôme. L'AAPPMA pratique une gestion patrimoniale sur l'ensemble du secteur.</p> <p>Les cours d'eau des sites sont en 1^{ère} catégorie sauf la Drôme, à partir de sa confluence avec le Bez où elle passe en 2^{ème} catégorie piscicole. La Drôme à partir de la confluence avec le Bez et le Bez font partis du Domaine Public Fluvial. Sur le DPF, tout pêcheur ayant acquitté une carte de pêche a le droit de pêche à une ligne.</p> <p>Deux types de contextes piscicoles existent :</p>	<p><i>Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</i></p> <p><i>AAPPMA La Truite Dioise</i></p>

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
		intermédiaire (espèces repères : les cyprinidés d'eau vive) 1 réserve de pêche (Marais des Boulignons)	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte salmonicole, qui concerne la majorité du territoire (des sources à Montmaur-en-diois) ; - Contexte intermédiaire, à partir de la commune de Montmaur-en-diois. <p>Le peuplement piscicole est considéré comme conforme sur la majorité du territoire, faiblement perturbé sur le cours d'eau du Bez mais devient fortement dégradé sur la Drôme au niveau des communes de Montmaur-en-diois et Solaure-en-diois.</p> <p>La Drôme et le Bez sont classés en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'espèce Anguille. Sur la Drôme en amont du Bez, l'enjeu est présent mais la limite amont se situe au niveau du Claps, qui constitue un obstacle infranchissable (Saut de la Drôme). Les densités d'Anguille sur la Drôme et le Bez sont très faibles.</p> <p>L'espèce la plus pêchée est la Truite fario. Le bassin amont de la Drôme recèle une population de Truite fario de souche méditerranéenne pure à plus de 90 % constituant un enjeu fort de conservation. Les espèces majoritaires sont : Truite fario, Vairon, Loche franche et Blageon. Les autres espèces présentes sont le Chabot, Barbeau méridional, Chevaine, Barbeau fluviatile et Spirilin.</p> <p>Il 3 stations de suivis de pêche électriques à proximité des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station OFB 26 au pont de Beaumont-en-diois ; - Stations FDP26 à Valdrôme et sur la plaine du lac. 	
Tourisme	608 : camping, caravane 690 : autres loisirs et activités de tourisme	<p>Nombre d'hébergements : 71</p> <p>Capacité d'accueil : 399 lits</p> <p>2 hôtels 14 chambres d'hôte 54 gîtes et meublés de tourisme 1 village de vacances 5 campings pour une capacité d'accueil de 1093 lits</p> <p>52 % de résidences secondaires</p>	<p>Le tourisme constitue une dynamique économique importante pour le territoire. La fréquentation touristique s'étale essentiellement de juin à septembre et connaît une hausse importante depuis 2020. L'attractivité touristique se retrouve dans les éléments naturels du territoire (la rivière Drôme en particulier) et les conditions climatiques en période estivale.</p> <p>Le principal type d'hébergement est le camping avec le camping de L'Hirondelle (102 emplacements et 78 hébergements) sur la commune de Menglon et le camping du Lac Bleu (75 emplacements et 107 hébergements) sur la commune de Châtillon-en-diois. Ces deux campings sont situés le long du Bez. Un autre camping municipal est présent sur la commune de Luc-en-diois. Les autres hébergements sont les gîtes puis les chambres d'hôtes.</p> <p>Sur la commune de Luc-en-diois, à proximité du site D14, se trouvent deux centres de vacances : Couleurs d'enfance et AVEA La Poste. Ces hébergements collectifs accueillent des enfants pendant la période estivale.</p>	Office de tourisme du Diois sur la base de la taxe de séjour 2021

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
			<p>Le territoire concentre également une part importante de résidences secondaires (52 % des habitations) ce qui engendre une hausse significative de la population en période estivale.</p> <p>De nombreux touristes provenant des Pays-Bas sont présents en période estivale. Ils représentent 80 % des touristes des campings. Le tourisme du territoire est essentiellement familial mais les sites attirent également les sportifs amateurs.</p> <p>Le Claps constitue le site le plus touristique du secteur. En amont, les autres points de fixation se trouvent au niveau du marais des Boulignons et des sources de la Drôme. En aval, les touristes se concentrent au niveau de la Drôme et du Bez pour la baignade.</p> <p>Ces dernières années, on observe une augmentation du camping sauvage sur les sites, avec des stationnements au sein de parcelles agricoles ou le long de la Drôme.</p>	
Loisirs	<p>501 : sentiers, chemins, piste cyclable</p> <p>600 : équipements sportifs et de loisirs</p> <p>620 : sports et loisirs de nature</p> <p>621 : sports nautiques</p> <p>624 : escalade, canyoning</p> <p>622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés</p> <p>623 : véhicules motorisés</p> <p>625 : parapente</p>	<p>Nombreux loisirs et sports de nature</p> <p>2 activités d'eaux vives principales : la baignade et la randonnée aquatique</p>	<p>Présentation des principaux loisirs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Baignade</u> : activité régulière la plus répandue sur le site au niveau de la Drôme et du Bez, avec une surfréquentation du Bez au niveau des campings. Cette activité constitue le principal enjeu sur le Bez ; - <u>Canoë</u> : la pratique du canoë est marginale sur cette partie de la Drôme ; un départ de balade en canoë s'effectue à Pont de Quart sur la commune de Solaure-en-diois et la balade se poursuit sur l'aval de la Drôme, en dehors des sites Natura 2000 ; - <u>Via-ferrata</u> : la via-ferrata se pratique au niveau du Claps et est gérée par la Communauté de Communes du Diois. Le public concerné sont les adolescents et les adultes. La pratique est libre ou encadrée, avec une possibilité de louer du matériel à Drôme Aventure ; - <u>Escalade</u> : des voies d'escalades et des blocs sont présents sur le site du Claps et sont ouverts à tous. Un topo des voies d'escalade du Claps a été édité en 2020 et peut entraîner une hausse de la pratique dans les années à venir. Un parcours rochassier est également présent au niveau du Claps et se pratique toute l'année encadré par des guides de Drôme Aventure ; - <u>Cyclotourisme et VTT</u> : l'offre VTT n'est pas encore bien structurée mais la pratique se développe notamment avec l'essor du VTT électrique. Des balades guidées à vélo électrique sont organisées par la société Be cyclette : circuit du vallon du Bez (de Pont de Quart à Châtillon-en-Diois) et circuit des sources de la 	Office de tourisme du Diois

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
			<p>Drôme (de Pont de Quart au Claps de Luc-en-Diois). Le cyclotourisme est bien présent sur le territoire et se pratique régulièrement en période estivale. La course cycliste « la Drômoise » a lieu chaque année sur 3 jours et rassemble 2500 participants environ ; le parcours passe souvent sur les sites Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Randonnée pédestre</u> : le territoire constitue le départ de nombreuses randonnées en particulier au niveau de La Bâtie-des-Fonts. L'entretien des sentiers relève de la compétence communale. Il existe plusieurs sentiers inscrits au PDIPR dans la partie amont. La randonnée pédestre s'oriente davantage dans les sites en balade familiale au niveau de circuits balisés et aménagés sur le secteur du saut de la Drôme, du marais des Boulignons, du marais des Nays et des sources de la Drôme ; - <u>Randonnée équestre</u> : l'équitation se pratique ponctuellement sur les sites depuis les centres équestres situés sur les communes de Montmaur-en-diois et Menglon ; - <u>Canyoning</u> : cette activité est pratiquée en période estivale sur le site du Claps et est encadrée par des professionnels, essentiellement par la société Drôme Aventure ; - <u>Randonnée aquatique</u> : il s'agit d'une pratique informelle grand public et non encadrée reposant sur des balades dans le lit de la rivière, essentiellement sur le Bez ; - <u>Parapente</u> : une aire de décollage est présente au-dessus du site du Claps, sur le sommet de Clamontard et l'aire d'atterrissage se trouve à Poyols ; cette activité se pratique au printemps et en été ; il s'agit surtout de baptême de parapente ; - <u>Sortie nature</u> : des accompagnateurs en montagne proposent en période estivale des sorties nature pour observer le Castor sur le Bez et au niveau du marais des Nays ou sur d'autres secteurs. 	
Captage d'eau potable	<i>890 : autre changement des conditions hydrauliques induits par l'homme</i>	Captage de Saint-Roman	Un captage pour l'alimentation en eau potable sur la commune de Saint-Roman est en cours de réalisation. Ce captage a été réalisé à proximité de l'ENS des Nays et sera exploité par la commune de Saint-Roman dont l'eau potable venait auparavant de la commune de Menglon.	<i>Commune de Saint Roman</i>

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Station d'épuration	490 : autre activité d'urbanisation industrielle ou similaire	3 stations d'épuration	<p>Répartition des stations d'épuration par communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Luc-en-diois - Solaure-en-diois - Montmaur-en-diois <p>Ces stations d'épuration jouent un rôle important pour le maintien de la qualité des eaux et notamment pour éviter des pollutions de la Drôme.</p>	Géoportail
Centrale hydroélectrique	850 : modification du fonctionnement hydrographique	1 centrale hydroélectrique du Claps	<p>Par arrêté préfectoral du 6 septembre 2007, la commune de Luc-en-Diois a été autorisée à disposer de l'énergie de la Drôme au Saut de la Drôme ; un aménagement hydroélectrique a été installé sur le site du Claps et l'électricité est revendue à la coopérative ENERCOOP.</p> <p>L'arrêté préfectoral précise qu'un suivi écologique du cours d'eau influencé par l'aménagement hydroélectrique du Claps doit être réalisé tous les 5 à 6 ans. Ce suivi comporte un suivi hydrobiologique de la Drôme en périodes hivernale et estivale et un suivi physico-chimique basé sur des mesures in situ, durant les mêmes périodes.</p> <p>Le dernier suivi réalisé en 2015-2016 montre une situation un peu moins satisfaisante dans le tronçon court-circuité qu'au niveau de la station « témoin » positionnée en aval de la centrale, lorsque la centrale est en fonctionnement en période hivernale. L'état hydrobiologique de la Drôme est alors « bon » au niveau de la centrale et « très bon » en aval. En revanche, en période estivale, lors de l'arrêt de la centrale, la qualité hydrobiologique est identique entre les deux stations.</p>	Commune de Luc-en-Diois SMRD
Barrages RTM	890 : autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	1 ouvrage RTM sur le torrent de la Béoux sur la commune de Poyols	<p>Dans le cadre de la politique de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) entre 1863 et 1887, des seuils ont été construits dans un but affiché de correction torrentielle (stabilisation des lits). Les seuils RTM sont propriété du RTM et gérés par cet organisme (quand les seuils sont encore visibles et qu'un enjeu en aval nécessite leur entretien). Le RTM est actuellement en train de procéder à un inventaire préliminaire des seuils encore visibles.</p> <p>5 seuils RTM sont présents sur torrent de la Béoux (affluent rive gauche de la Drôme) ; un seul de ces seuils est inclus dans le site Natura 2000D14 dans le but de retenir les matériaux. Ce seuil constitue un obstacle à l'écoulement et altère la continuité longitudinale du torrent de la Béoux.</p>	SMRD

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Autres seuils	890 : autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	Une dizaine d'ouvrages difficilement franchissables : Seuil et radier de pont RD93 (Luc-en-diois) Prise d'eau du canal des Clèches Pont de Luc-en-diois RD93 Pont RD93 torrent de la Béoux Seuil de stabilisation de Luc Seuil gué du Moulin (Poyols) Seuil du pont SNCF (Solaure-en-Diois)	Plusieurs seuils sont présents au niveau de la Drôme et ses affluents. Certains seuils infranchissables sont en cours d'être résorbés pour restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) ; ces opérations sont portées par le SMRD : <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur le radier de Montlaur-en-diois avec pour objectifs de réduire l'impact amont du seuil en lit mineur, corriger l'impact des érosions en aval, effacement ou franchissement du radier et valorisation écologique du secteur, source, frayère... - Etude sur le seuil du moulin de Luc (seuil en aval du Claps) : les travaux sur le lit mineur seront un essartement de l'atterrissement central (cercle rouge) avec la réinjection des matériaux les plus grossiers dans le lit mineur. 	ROE (ONEMA) SMRD
Décharge	420 : décharges 421 : dépôts de déchets ménagers	Plusieurs anciennes décharges Nombreux dépôts de déchets en bordure de la Drôme et du Bez en période estivale	Des anciennes décharges sont présentes dans le lit mineur de la Drôme sur les communes de Montlaur-en-diois, Luc-en-diois, Châtillon-en-diois, Menglon et Barnave. Ces décharges sont parfois protégées par des enrochements ; toutefois, des épisodes de crues peuvent entraîner une mise à nu de certaines portions de ces décharges avec un impact visuel important et des risques de pollution de l'eau. Par ailleurs, la fréquentation estivale génère une augmentation significative de dépôts de déchets en bordure de la Drôme et du Bez par les touristes.	SMRD
Projets	502 : route	4 secteurs de travaux sur route à moyen terme	Présentation des travaux routiers par communes : <ul style="list-style-type: none"> - Solaure-en-diois : sécurisation du passage à niveau de Molières avec le déplacement de la route vers la rivière Drôme - Pont de Quart : aménagement de la RD93 : accotement revêtu, bande ou piste cyclable, enfouissement des lignes électriques - Luc-en-diois : reprise du pont sur la D175 : réfection d'ouvrage et remise en peinture - Luc-en-diois – secteur du Claps : aménagement de la RD93 : cheminement piéton et passerelle sur ouvrage 	Service des routes -Département de la Drôme

Tableau 6 : Activités humaines et occupation du sol

4.1.2.1 [L'agriculture](#)

❖ Etat des lieux des pratiques agricoles sur les sites

Les types de productions agricoles sont variés au sein des sites Natura2000. La partie aval du territoire est concernée essentiellement par de la polyculture-élevage et la partie amont par l'élevage.

Les prairies sont bien représentées et sont destinées soit au pâturage majoritairement extensif, soit à la fauche pour constituer du fourrage. Elles sont généralement composées de luzerne (prairies temporaires retournées tous les 5-6 ans). La production est mise en place soit pour être autoconsommée dans les ateliers d'élevage de l'exploitation ou pour être vendue. Dans la partie aval du territoire, les parcelles de prairies rentrent régulièrement en rotation avec des céréales, en particulier dans le secteur du Claps et de la plaine du Lac (à proximité du site D14). Plusieurs pratiques agricoles sont observées sur ces prairies :

- La fauche seule ;
- La fauche suivie de pâture : deux fauches sont réalisées puis l'éleveur fait passer un troupeau sur les repousses de luzerne (pâturage tardif d'automne) ;
- Le pâturage unique : pâturage ovin de début de printemps sur des prairies hautes.

L'élevage, majoritairement ovin, est très représenté dans le Haut-Diois et constitue la filière principale dans le canton de Luc-en-diois. Quelques pâturages bovins sont présents au niveau de Montlaur-en-diois en bord de Drôme et sur La Bâtie-des-Fonts.

L'élevage sur le territoire est également caractérisé par des pratiques pastorales qui concernent des troupeaux d'ovins, de caprins et de bovins. L'activité pastorale est présente uniquement dans la partie amont, essentiellement sur la commune de La Bâtie-des-Fonts. Le site Natura 2000 D12 est situé à proximité de l'unité pastorale à fonction spécialisée d'estive de Chamel ; cette estive est aujourd'hui abandonnée ; un troupeau d'ovins était présent autrefois. Des zones pastorales – parcours d'intersaison sont également présentes du Col de Carabès jusqu'au village de La Bâtie-des-Fonts avec de l'élevage caprin et bovin. Les sous-bois constituent des surfaces pastorales importantes en complément des estives. Les surfaces pastorales ne sont pas présentes au niveau du cours d'eau de la Drôme : les surfaces agricoles au niveau de la Drôme constituent du fourrage et les éleveurs utilisent ces terres pour nourrir les troupeaux l'hiver. Le reste du territoire n'est pas concerné par des pratiques pastorales.

Les systèmes jouent sur les étages écologiques avec en fond de vallée les surfaces fourragères, à mi-pente les surfaces d'intersaison (bois, landes) et en haut les estives (pastorales). Toutes ces surfaces sont complémentaires et les systèmes agricoles fonctionnent grâce à cette complémentarité.

Les productions végétales sont concentrées dans la partie aval du territoire et sont constituées de :

- Légumes : plusieurs parcelles abritent des fruits et légumes de pleins champs en particulier sur les communes de Montlaur-en-Diois et de Luc-en-Diois (plaine du Lac). La courge est une production légumière bien présente sur le territoire ;
- Noyers : les noyers sont la principale production arboricole. Les productions de noyers sont majoritairement en agriculture biologique ; l'irrigation des noyers au goutte à goutte se développe de plus en plus. Une production de noyers sur la commune de Montlaur-en-Diois est également pâturée ;
- Vignes : la viticulture est peu présente sur le territoire d'étude ; quelques secteurs de vignes existent au niveau des communes de Poyols et de Saint-Roman ; ils bénéficient de l'appellation « Clairette de Die » pour le secteur de Poyols et de l'appellation « Châtillon-en-Diois » pour Saint-Roman. Cette appellation concerne un périmètre restreint et seules les surfaces du périmètre peuvent bénéficier de l'appellation ;

- Céréales : quelques céréales essentiellement représentées par l'orge et le blé tendre. Le maïs ensilage est présent dans le secteur de la confluence Bez/Drôme ; il est associé à des élevages laitiers et autoconsommé sur les exploitations. Des cultures de petit épeautre sont également présentes sur Montlaur-en-Diois ;
- Oléoprotéagineux : ils sont essentiellement représentés par le tournesol dans la partie aval du site ;
- Légumineuses : des légumineuses (lentille et pois chiche essentiellement) sont également cultivées.

Type de culture	Surface (en ha)	Pourcentage
Blé tendre	1,3	0,9%
Maïs grain et ensilage	0,01	0,005%
Orge	0,1	0,05%
Autres céréales	6,8	4,6%
Tournesol	121,1	82,6%
Autres oléagineux	9,8	6,7%
Plantes à fibre	0,02	0,01%
Gel (surfaces gelées sans production)	0,1	0,039%
Légumineuses à grains	0,2	0,13%
Fourrage	1,7	1,1%
Estives et landes	0,4	0,3%
Prairies permanentes	3,2	2,2%
Prairies temporaires	0,3	0,20%
Vignes	0,5	0,3%
Fruits à coque	1,1	0,7%

Type de culture	Surface (en ha)	Pourcentage
Autres cultures industrielles	0,2	0,2%
Divers (bordures de champs, bande tampon, surface temp non exploitée, truffière)	0,02	0,01%

Tableau 7 : Répartition des surfaces agricoles – Source : RPG, 2020

Systèmes d'irrigation et prélèvements d'eau :

L'irrigation concerne essentiellement la production de noix, les légumes de pleins champs ainsi que localement le maïs ensilage. Les systèmes d'irrigation restent marginaux sur le territoire et peu d'agriculteurs sont équipés pour l'irrigation. Sur le secteur de la plaine du Lac, l'irrigation est assurée par pompage dans la Drôme ; c'est l'ASA de la Plaine du Lac qui gère les équipements pour l'irrigation et l'entretien des fossés.

Par ailleurs, plusieurs stations de pompage pour l'irrigation sont installées à proximité de la Drôme : près de la ferme du Bès, sur la commune de Saint-Roman, sur Pont-de-Quart, etc.

Tendances observées :

La rareté du foncier et le besoin d'agrandissement pousse les exploitations à aller chercher des terres de plus en plus loin du siège. Les exploitations sont ainsi morcelées en petites parcelles réparties à l'échelle du Diois.

Il existe très peu de terres abandonnées ou de friches agricoles. Les terres agricoles abandonnées sont récupérées par les agriculteurs en place pour conforter leurs exploitations. La pression foncière est très importante sur le territoire.

Les exploitants agricoles sont relativement âgés même si de jeunes repreneurs sont bien présents sur le territoire. Les exploitations existantes sont relativement dynamiques.

De plus, le territoire présente une dynamique forte vis-à-vis de l'agriculture biologique, une majorité des exploitations sont en agriculture biologique. Néanmoins, plusieurs exploitants agricoles utilisent des produits phytosanitaires dont du glyphosate et des engrais minéraux.

Des tendances se dégagent au niveau de différents secteurs :

- La plaine du Lac (à proximité immédiate du site D14) : forte pression agricole avec des prélèvements d'eau dans la Drôme, utilisation du bois de la ripisylve pour le bois de chauffage et enjeu de restauration de la forêt alluviale ;
- Autour du village de La Bâtie-des-Fonts : abandon des systèmes pastoraux entraînant une fermeture progressive des milieux ;
- Du col de Carabès au village de La Bâtie-des-Fonts : embroussaillage des zones pastorales.

Enfin, les surfaces agricoles sont à considérer ponctuellement comme une pression sur les milieux aquatiques : réduction de la ripisylve, irrigation et impact sur la recharge des nappes, rejets potentiels dans les cours d'eau, pratiques empêchant l'érosion des terres agricoles et la divagation des cours d'eau.

❖ Impacts de l'agriculture sur les habitats et les espèces de la Directive

Dans les sites Natura 2000, les pratiques agricoles et pastorales sont pour la majorité respectueuses de l'environnement. Lorsque les pratiques sont extensives, les habitats agropastoraux et les espèces associées d'intérêt communautaire sont préservés.

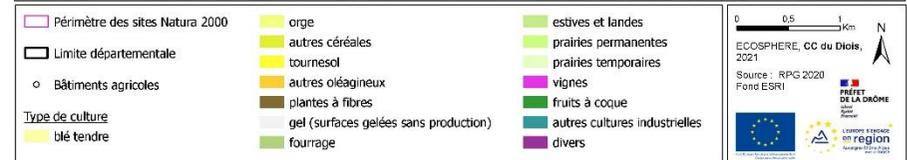
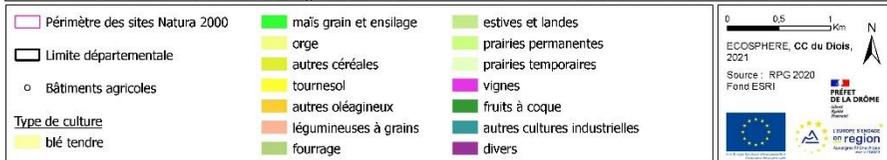
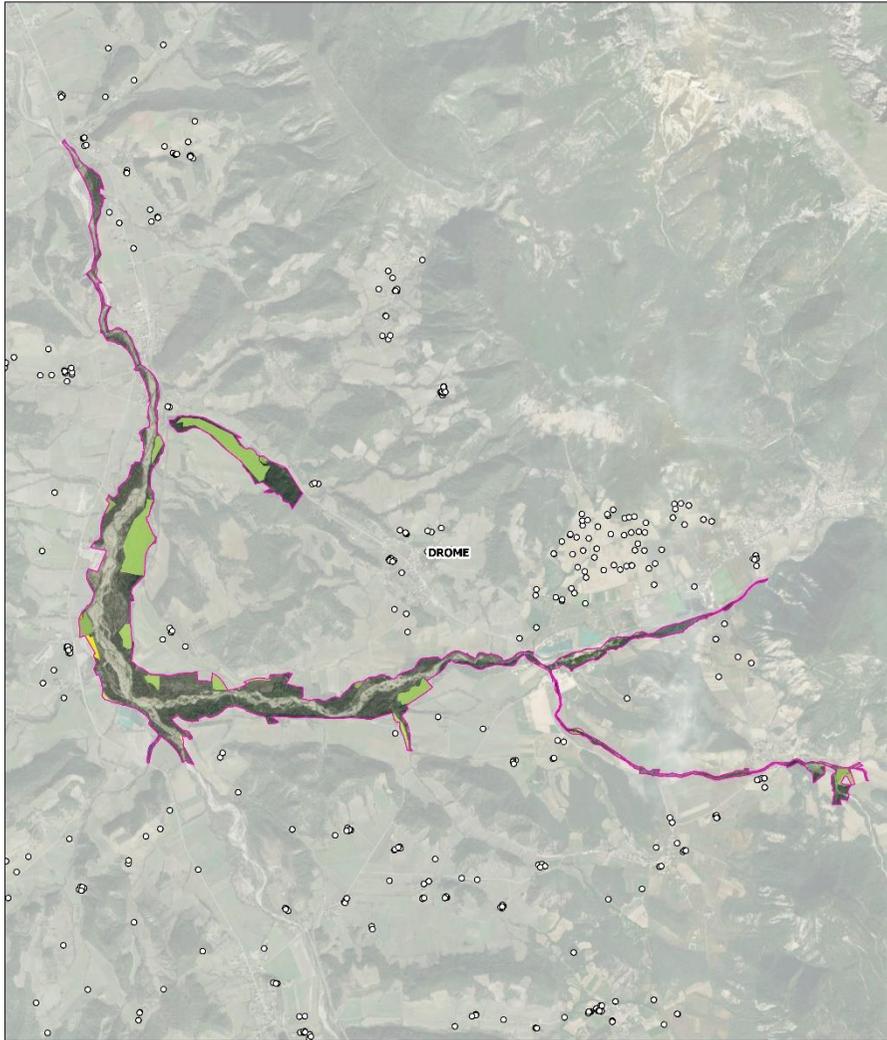
Néanmoins, quelques améliorations pourront être apportées ponctuellement, notamment :

- En favorisant l'activité pastorale sur la commune de La Bâtie-des-Fonts ;
- En limitant encore plus l'utilisation des engrais minéraux pour maintenir la qualité des eaux des cours d'eau ;
- En procédant à l'ouverture des milieux qui se sont refermés sur certaines parcelles.

Pratiques agricoles	Incidence constatée ou potentielle sur les milieux naturels	
	Positive	Négative
Pâturage	Pâturage extensif : respect de la faune, de la flore et du sol, maintien des milieux ouverts	Changement dans les pratiques de pâturage : pâturage intensif Risque de piétinement d'habitats sensibles dont les habitats humides Eutrophisation de certains milieux humides
Fauche	Fauche tardive : respect de la faune, de la flore, maintien des milieux ouverts	Fauche précoce : ne permet pas à la flore d'accomplir la totalité de son cycle de vie
Pastoralisme	Pâturage extensif : respect de la faune, de la flore et du sol, maintien des milieux ouverts	Abandon des systèmes pastoraux entraînant une fermeture progressive des milieux (secteur de la Bâtie-des-Fonts)
Culture, viticulture et arboriculture (noyers)	Diversité des habitats agricoles Majorité d'exploitations labellisées en agriculture biologique	Utilisation d'herbicides qui nuit à l'état de conservation de l'habitat ou de l'espèce, ou utilisation de pesticides qui nuit à l'espèce Eutrophisation des cours d'eau Pollution de l'eau et du sol
Systèmes d'irrigation et prélèvements d'eau	Maintien d'une diversité d'habitats agricoles	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme Changements dans la dynamique des eaux souterraines dus au captage d'eau à des fins d'irrigation
Amendement	Organique : apport de matière organique propice à la vie du sol et à l'entomofaune	Minéraux : modification des conditions écologiques, modification de la flore et de la faune, pollution de l'eau et du sol



Carte 10 : Natures des cultures (RPG 2020)





Éléments de la carte :

- Périmètre des sites Natura 2000
- Limite départementale
- Bâtiments agricoles

Type de culture

- estives et landes
- prairies permanentes

0 0,5 1 Km

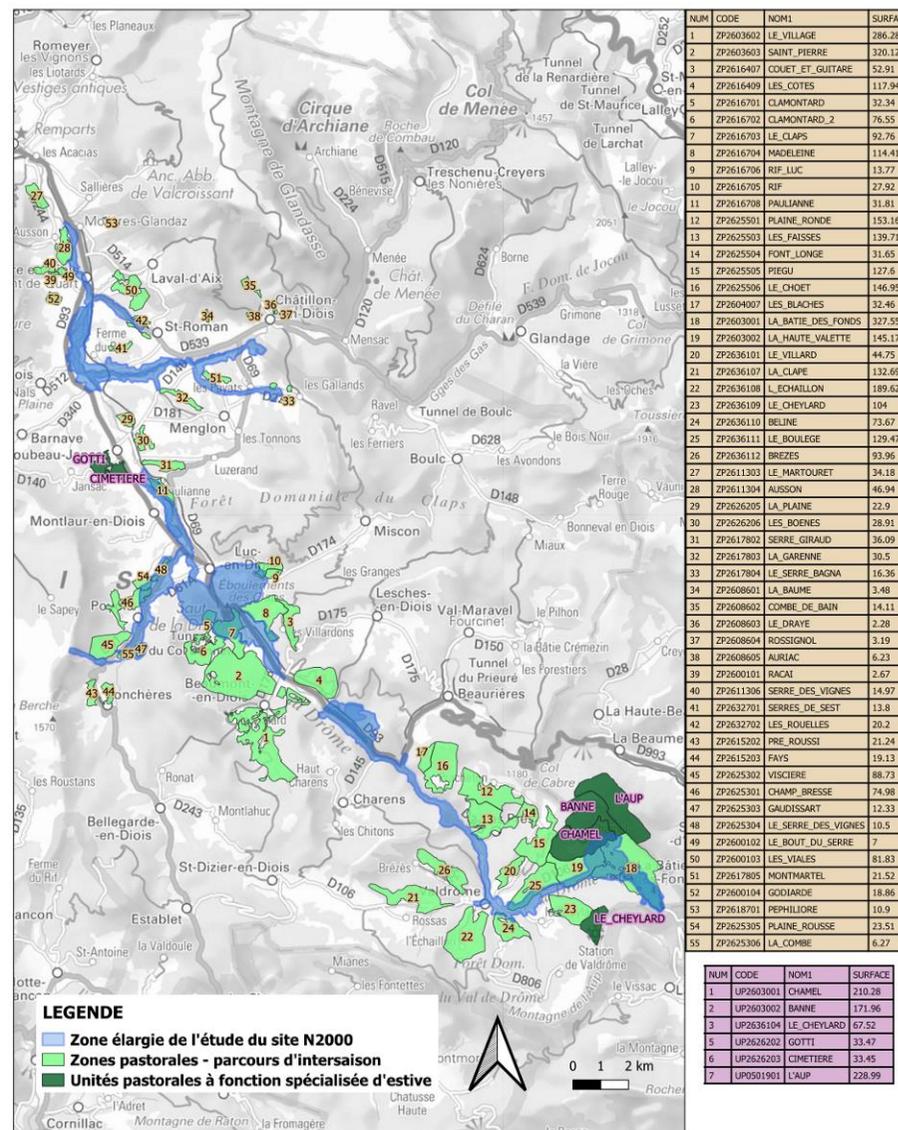
ECOSPHERE, CC du Diois, 2021

Source : RPG 2020
Fond ESRI

Carte 11 : surfaces pastorales



Surfaces pastorales intersectant le périmètre élargi du projet de site N2000



LEGENDE

- Zone élargie de l'étude du site N2000
- Zones pastorales - parcours d'intersaison
- Unités pastorales à fonction spécialisée d'estive

NUM	CODE	NOM1	SURFACE
1	ZP2603602	LE_VILLAGE	286.28
2	ZP2603603	SAINT_PIERRE	320.12
3	ZP2616407	COUET_ET_GUITARE	52.91
4	ZP2616409	LES_COTES	117.94
5	ZP2616701	CLAMMONTARD	32.34
6	ZP2616702	CLAMMONTARD_2	76.55
7	ZP2616703	LE_CLAPS	92.76
8	ZP2616704	MADELEINE	114.41
9	ZP2616706	RIF_LUC	13.77
10	ZP2616705	RIF	27.92
11	ZP2616708	PAULIANNE	31.81
12	ZP2625501	PLAINE_RONDE	153.16
13	ZP2625503	LES_FAISSES	139.71
14	ZP2625504	FONT_LONGE	31.65
15	ZP2625505	PIEGU	127.6
16	ZP2625506	LE_CHOET	146.95
17	ZP2604007	LES_BLAGHES	32.46
18	ZP2603001	LA_BATTE_DES_FONDS	327.55
19	ZP2603002	LA_Haute_VALETTE	145.17
20	ZP2636101	LE_VILLARD	44.75
21	ZP2636107	LA_CLAPE	132.69
22	ZP2636108	L_ECHAILLON	189.62
23	ZP2636109	LE_CHEYLARD	104
24	ZP2636110	BELINE	73.67
25	ZP2636111	LE_BOULEGE	129.47
26	ZP2636112	BREZES	93.96
27	ZP2611303	LE_MARTOURET	34.18
28	ZP2611304	AUSSON	46.94
29	ZP2626205	LA_PLAINE	22.9
30	ZP2626206	LES_BOENES	28.91
31	ZP2617802	SERRE_GIRAUD	36.09
32	ZP2617803	LA_GARENNE	30.5
33	ZP2617804	LE_SERRE_BAGNA	16.36
34	ZP2608601	LA_BAUME	3.48
35	ZP2608602	COMBE_DE_BAIN	14.11
36	ZP2608603	LE_DRAYE	2.28
37	ZP2608604	ROSSIGNOL	3.19
38	ZP2608605	AURIAC	6.23
39	ZP2600101	RACAI	2.67
40	ZP2611306	SERRES_DES_VIGNES	14.97
41	ZP2632701	SERRES_DE_SEST	13.8
42	ZP2632702	LES_ROUELLES	20.2
43	ZP2615202	PRE_ROUSSI	21.24
44	ZP2615203	FAYS	19.13
45	ZP2625202	VISCIERE	88.73
46	ZP2625201	CHAMP_BRESSE	74.98
47	ZP2625203	GAUDISSART	12.33
48	ZP2625204	LE_SERRE_DES_VIGNES	10.5
49	ZP2600102	LE_BOUT_DU_SERRE	7
50	ZP2600103	LES_VIALES	81.83
51	ZP2617805	MONTMARTEL	21.52
52	ZP2600104	GODIARDE	18.86
53	ZP2618701	PEPHILLIORE	10.9
54	ZP2625205	PLAINE_ROUSSE	23.51
55	ZP2625206	LA_COMBE	6.27

NUM	CODE	NOM1	SURFACE
1	UP2603001	CHAMEL	210.28
2	UP2603002	BANNE	171.96
3	UP2636104	LE_CHEYLARD	67.52
5	UP2626202	GOTTI	33.47
6	UP2626203	CIMETIERE	33.45
7	UP0501901	L'AUP	228.99

4.1.2.2 [La sylviculture](#)

❖ Les propriétés forestières

Les sites Natura 2000 abritent plusieurs propriétés forestières :

Communes	Surface concernée	Type de document de gestion durable
La Bâtie-des-Fonts	36,31 ha	1 plan simple de gestion (PSG)

Tableau 8 : Localisation des PSG – Source : CRPF

Communes	Forêt domaniale		Forêt communale		Forêt privée	Surface totale de la forêt	Surface incluse dans les sites
La Bâtie-des-Fonts	Forêt domaniale du Val-De-Drôme	32,7	Forêt communale de La Bâtie-des-Fonts	38,4	107,9	1075	179
Beaurières	Forêt domaniale de Marvel	13,3	Forêt communale de Beaurières	6,6	59,8	2227	80
Charens	/		Forêt communale de Charens	7,9	12,7	995	21
Luc-en-Diois	Forêt domaniale du Claps	296,5	/		165,0	1698	462
Poyols	Forêt domaniale du Claps	296,5	Forêt communale de Poyols	27,9	64,2	1007	92
Montlaur-en-Diois	/		/		31,4	486	31
Barnave	/		/		12,6	887	13
Montmaur-en-Diois	/		/		2,5	906	2
Solaure-en-Diois	/		/		61,0	1270	61
Saint-Roman	/		/		35,4	328	35
Menglon	/		/		31,8	2546	32

Tableau 9 : Répartition des massifs forestiers concernés par les sites, par commune (surface exprimée en ha)

❖ Les peuplements forestiers

Les peuplements forestiers du territoire sont caractérisés par un mélange de conifères, pins noirs et pins sylvestres et des forêts de pins sylvestres purs ou de pins noirs purs. Des mélanges de feuillus et conifères sont également ponctuellement présents. Sur les communes de Charens, Beaurières et Poyols, des peuplements forestiers constitués de hêtres purs ou de chênes pubescents purs sont présents essentiellement en rive gauche de la Drôme. Sur la commune de Luc-en-diois, la forêt publique est composée à 100% de pins noirs d'Autriche matures ; ce peuplement forestier régulier très haut est non exploité compte-tenu des problématiques d'accès et présente des problématiques de dépérissement lié au changement climatique notamment.

❖ Etat des lieux de l'activité sylvicole

Le territoire ne représente pas un secteur d'exploitation intensif en partie du aux difficultés d'accès aux forêts. Des interventions sont réalisées à des fins sanitaires et également pour éclaircir la route départementale et limiter la formation de gel en hiver (notamment au niveau de la forêt communale de Charens). Les pins noirs sont utilisés pour fabriquer des perches poteaux (téléphone, électrique), pour la charpente de bâtiments, en trituration pour la pâte à papier, en caisserie.

Les forêts domaniales situées sur la commune de Luc-en-diois sont constituées de peuplement régulier de pin noir d'Autriche et de pin sylvestre ; la partie de la forêt domaniale du Claps incluse dans le site classé ne peut pas faire l'objet d'exploitation.

Les ripisylves de la Drôme et de ses affluents sont entretenues par le SMRD dans le cadre d'un plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la végétation des berges du bassin versant de la Drôme. Les interventions sur la ripisylve visent essentiellement à prévenir d'éventuels risques d'inondation en accentuant l'entretien de la végétation en amont des ouvrages (ponts, routes, etc) et dans la traversé des villages, mais visent également à favoriser une diversification des essences notamment des espèces adaptées aux berges de cours d'eau.

Certains secteurs forestiers sont utilisés pour faire pâturer le bétail (ovin, caprin et bovin). Les forêts pâturées permettent de maintenir le développement de strates herbacées et arbustives en sous-bois. Le sylvo-pastoralisme est surtout présent dans la partie amont du territoire.

❖ Tendances observées

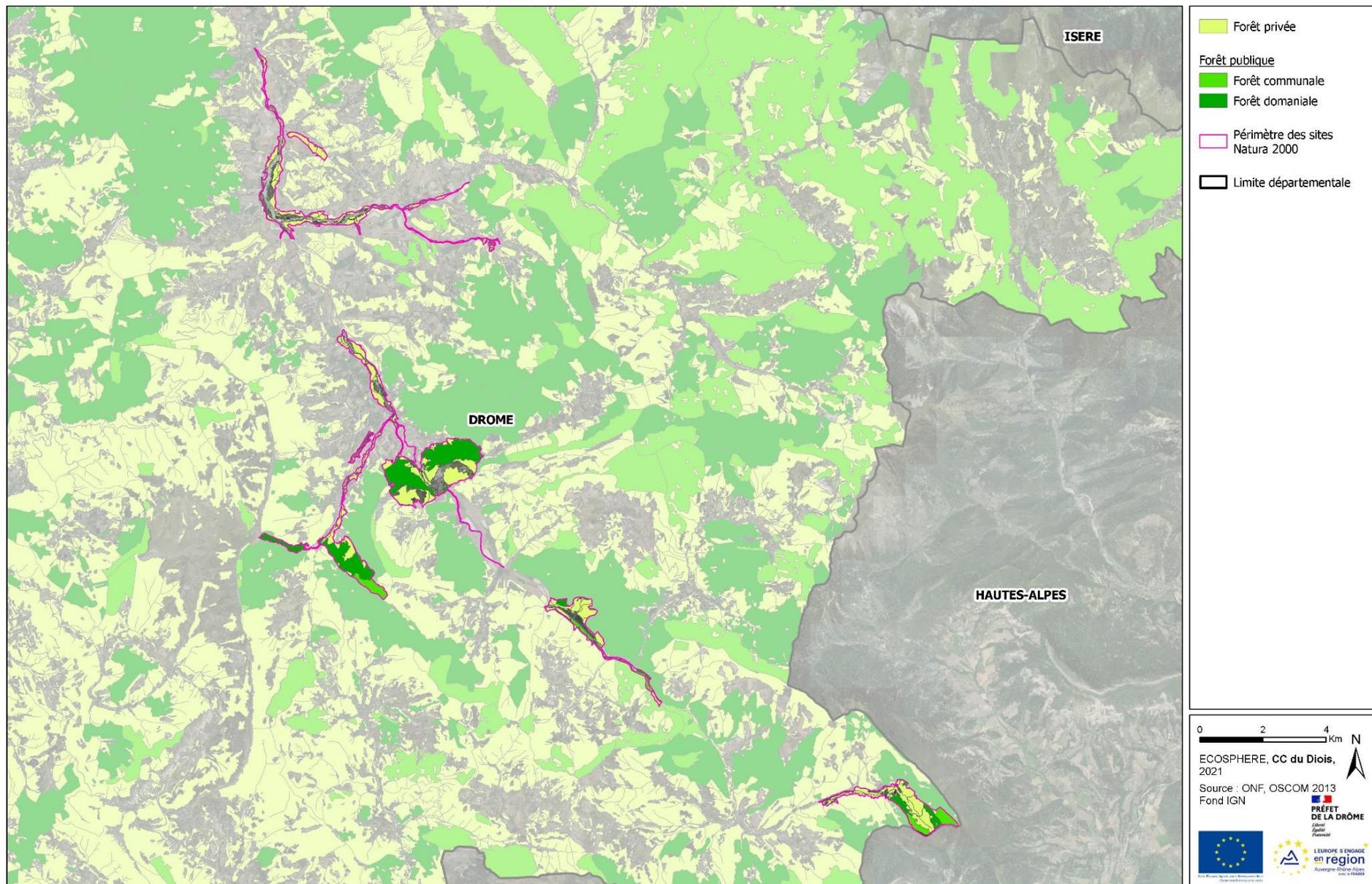
Depuis deux ans, le territoire doit faire face au risque d'incendie au niveau des forêts. Des enjeux de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) sont dorénavant pris en compte sur les forêts domaniales et communales. Ces dernières années, l'ONF est mandaté par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour sensibiliser le public au risque d'incendie dans les massifs forestiers.

Le territoire subit également les impacts du changement climatique, les essences majoritaires subissent un dépérissement (pins noirs, pins sylvestres, hêtres). La régénération naturelle des forêts devient problématique. De ce fait, des projets d'îlots d'avenir concernant 71 parcelles portés par l'ONF sont en cours sur le territoire. L'objectif est d'apporter une diversité d'essences et notamment des feuillus venant de zones plus méridionales. Une vigilance devra être apportée sur les parcelles servant à l'expérimentation en excluant les secteurs présentant des habitats forestiers d'intérêt communautaire (Hêtraies et hêtraies-pinèdes sylvestres semi-sèches à céphalanthères des sols calcaires ou peu acides, hêtraies et hêtraies-sapinières montagnardes des sols acides, boisements de frêne élevé et chêne pédonculé des sols frais, etc).

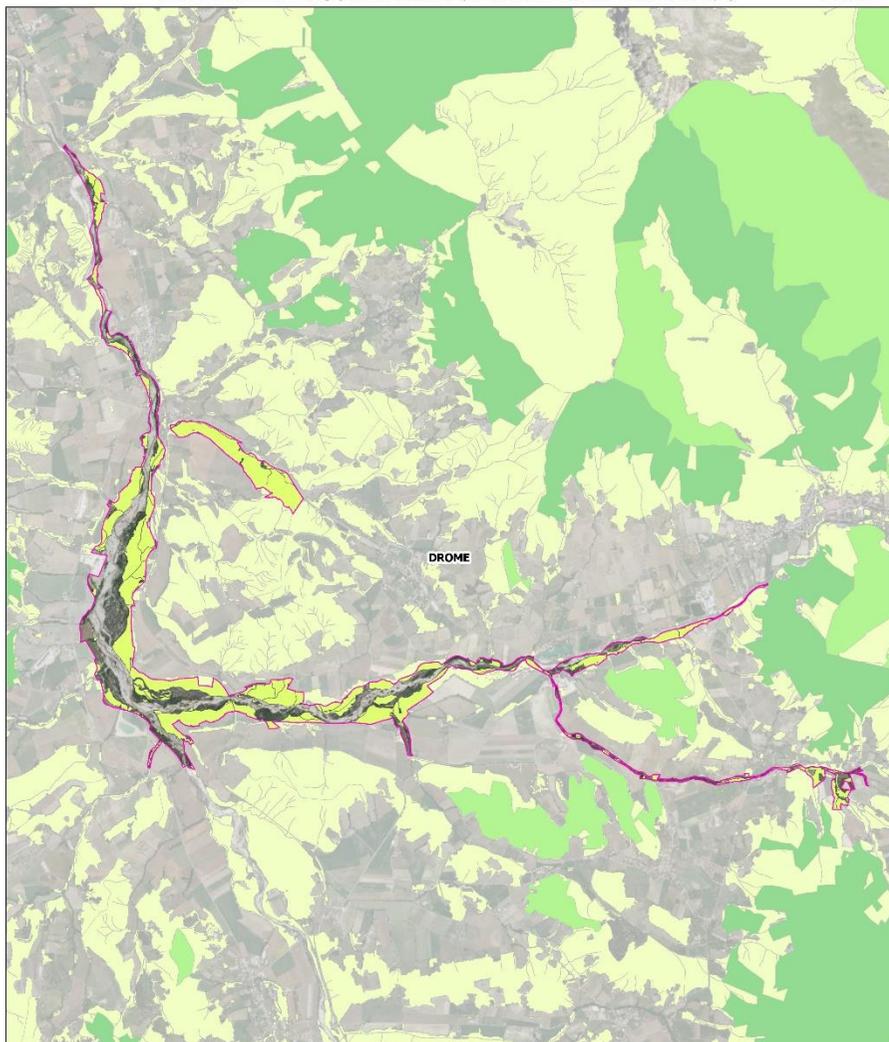
❖ Impacts de la sylviculture sur les habitats et espèces de la Directive

Les forêts jouent un rôle patrimonial fort et sont un enjeu vis-à-vis de la biodiversité sur le territoire. En effet, elles constituent des habitats d'espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « habitats, faune, flore » ou encore accueillent des stations de Sabot de Vénus dans la forêt communale de Poyols et parfois des habitats d'intérêt communautaire. Divers facteurs améliorent la biodiversité forestière : la présence de gros bois vivants, d'arbres à micro-habitats, de bois morts, de milieux ouverts intra-forestiers, d'habitats associés (milieux rocheux et habitats humides et aquatiques).

Pratiques sylvicoles	Incidence constatée ou potentielle sur les milieux naturels	
	Positive	Négative
Conversion en futaie irrégulière	Mise en place d'une structure de végétation variée, fondamentale pour beaucoup d'espèces Favorise l'expression d'arbres d'espèces et d'âges différents, favorables à la biodiversité	/
Coupes à blancs	/	Elimination de l'ambiance forestière Rupture de continuité écologique (trame verte)
Coupes sélectives en éclaircies	Mise en lumière du sous-étage Accélération de la régénération naturelle	/
Plantation d'essences allochtones	/	Modification de la structure et de la composition de la végétation Perte d'habitats et d'espèces de la Directive Absence de régénération naturelle
Sylvo-pastoralisme	Maintien du développement des strates herbacées et arbustives en sous-bois	Limite la régénération naturelle en cas de surpâturage (pratiques à encadrer)
Ilots d'avenir	Maintien d'une ambiance forestière face aux changements climatiques	Perte d'habitats et d'espèces de la Directive



Carte 12 : Statut foncier des forêts

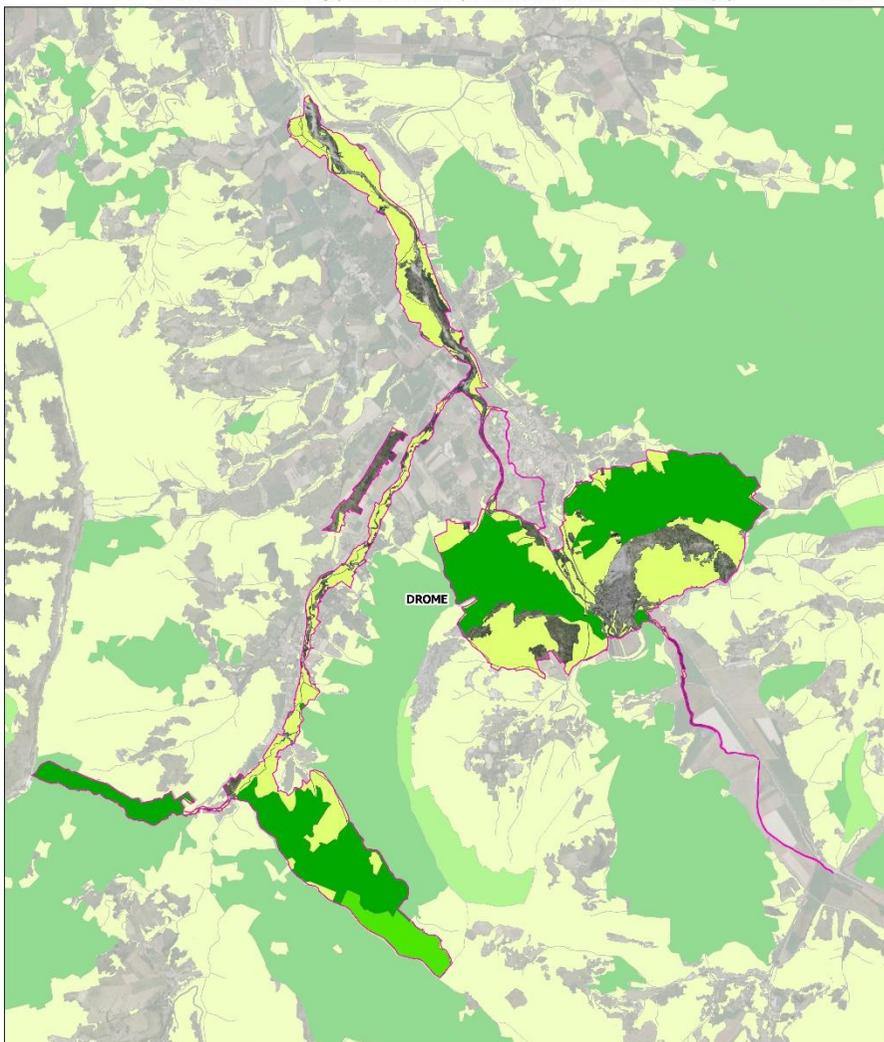


- Forêt publique
- Forêt communale
- Forêt domaniale
- Forêt privée
- Périmètre des sites Natura 2000
- Limite départementale

0 0,5 1 Km

ECOSPHERE, CC du Diois, 2021
Source : ONF, OSCOM 2013
Fond IGN

PRÉFET DE LA DRÔME

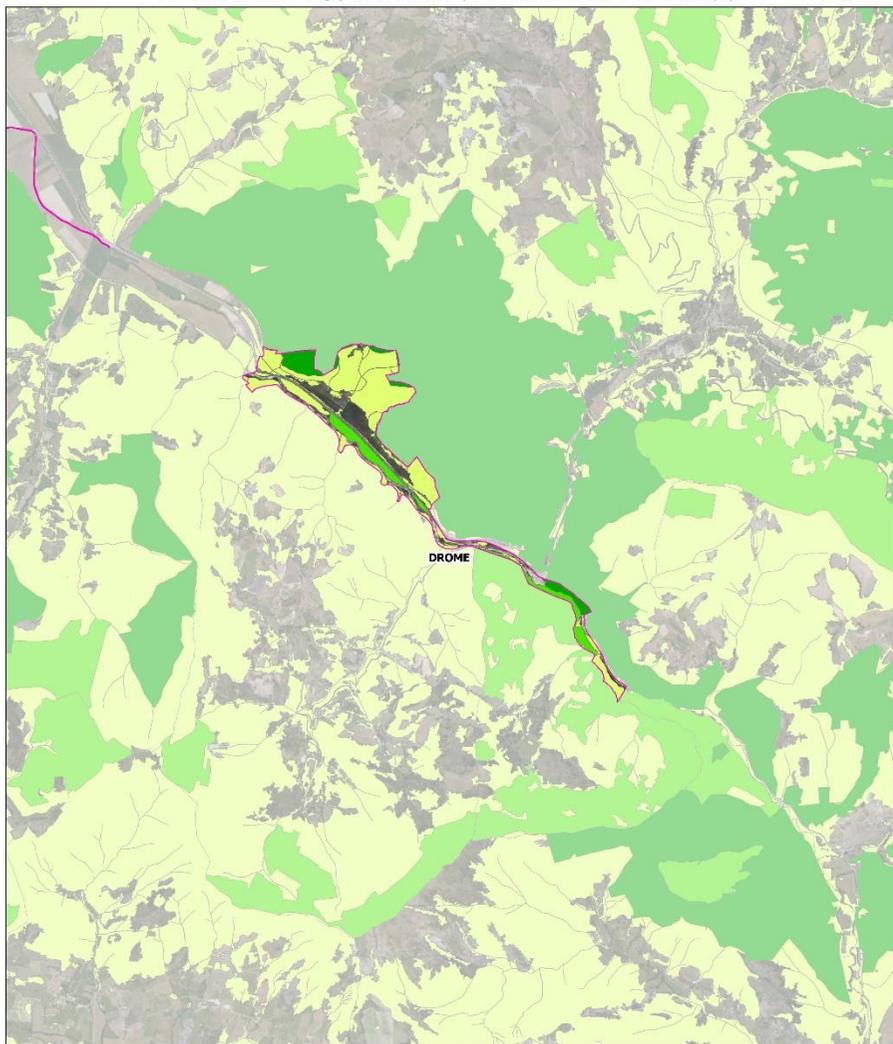


- Forêt publique
- Forêt communale
- Forêt domaniale
- Forêt privée
- Périmètre des sites Natura 2000
- Limite départementale

0 0,5 1 Km

ECOSPHERE, CC du Diois, 2021
Source : ONF, OSCOM 2013
Fond IGN

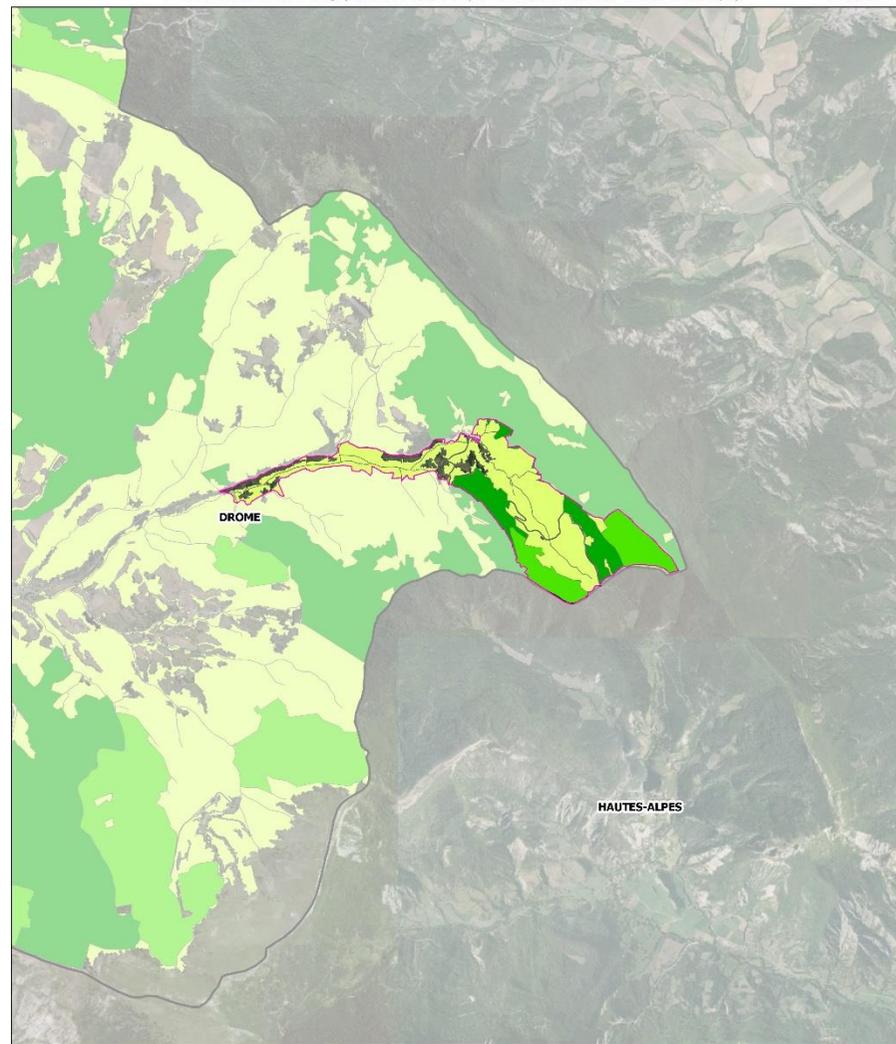
PRÉFET DE LA DRÔME



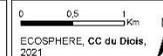
- | | |
|-------------------|-----------------------------------|
| Forêt publique | ▭ Limite départementale |
| ■ Forêt communale | ▭ Périmètre des sites Natura 2000 |
| ■ Forêt domaniale | |
| ■ Forêt privée | |



ECOSPHERE, CC du Diois, 2021
Source : ONF, OSCOM 2013
Fonds IGN



- | | |
|-------------------|-----------------------------------|
| Forêt publique | ▭ Limite départementale |
| ■ Forêt communale | ▭ Périmètre des sites Natura 2000 |
| ■ Forêt domaniale | |
| ■ Forêt privée | |



ECOSPHERE, CC du Diois, 2021
Source : ONF, OSCOM 2013
Fonds IGN



4.1.2.3 [La chasse](#)

❖ Cadre juridique et réglementation

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme (FDC26) représente les intérêts des chasseurs dans la mise en place et le développement de l'activité cynégétique. C'est la FDC26 qui a élaboré le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, approuvé en juin 2021. Ce schéma fixe pour une période de 7 ans (2021 à 2027) les orientations de gestion durable des espèces chassables dans le Département de la Drôme.

Sur les sites Natura 2000, il existe 3 groupements de gestion cynégétique et une société de chasse (ACCA/AICA - associations de la loi 1901) par commune soit 11 ACCA comptant un total de 397 chasseurs. Les périodes d'ouverture de la chasse sont réglementées par arrêté préfectoral chaque année.

La FDC26 ne réalise pas d'actions de gestion sur le territoire. Un programme de réintroduction de la Perdrix rouge sur la commune de Menglon est en cours d'élaboration.

ACCA	Nombre de membres
Barnave	32
Beaurières	36
Charens	30
La Bâtie des Fonds	35
Luc en Diois	41
Menglon	60
Montlaur en Diois	30
Montmaur en Diois	17
Poyols	24
Saint Roman	29
Solaure en Diois	63

Tableau 10 : Nombre de membres par ACCA

❖ Etat des lieux de l'activité cynégétique sur les sites

Les pratiques de chasse concernent le petit gibier (lièvre, bécasse, faisan...) et le grand gibier avec notamment la forte présence du chevreuil et du sanglier. Les populations de lapin sont absentes tandis que les populations de cerf sont en hausse. Ainsi, les plans de chasse intègrent les spécificités de chaque espèce pour adapter les prélèvements.

La pratique de la chasse n'entraîne pas de conflit d'usage particulier sur le site ; à l'exception de conflit avec le monde agricole pour des problématiques de dégâts sur les cultures et les battues aux sangliers réalisées dans le DPF qui se confrontent à la fréquentation humaine dans la rivière pendant la période estivale.

❖ Impacts de la chasse sur les habitats et espèces de la Directive

Incidence constatée ou potentielle sur les milieux naturels		
	Positive	Négative
Activité cynégétique	Maintien d'un équilibre avec les milieux naturels	Dégâts de gibier Dérangement de la faune sauvage

4.1.2.4 [La pêche](#)

❖ Cadre juridique et réglementation

Le Schéma Départemental de vocation piscicole fixe les orientations de la gestion piscicole dans le département de la Drôme. Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles, réalisé par la Fédération des pêcheurs de la Drôme, est le document de référence en matière de gestion piscicole et des milieux et permet de suivre l'état du peuplement piscicole.

Dans le contexte piscicole des sources de la Drôme jusqu'à la confluence Drôme-Bez, le principal facteur limitant est le cloisonnement avec la présence d'ouvrages transversaux faisant obstacles à la continuité piscicole. L'autre facteur limitant, sur le secteur le plus en aval, est un phénomène de réchauffement des eaux des cours d'eau couplé notamment ponctuellement à de forts étiages et une très forte activité due à la pratique des loisirs d'eau vive telles que la baignade et la promenade aquatique. Ces activités peuvent engendrer des impacts sur la fraie de la truite fario et sur les petites espèces benthiques comme le chabot et l'écrevisse à pattes blanches.

Les actions proposées sont la restauration de la continuité écologique en aménageant ou effaçant les seuils (seuil STEP de Luc-en-diois, Pont de Luc-en-diois, prise d'eau du canal des clèches) et l'amélioration des connaissances par un suivi de l'état écologique de la Drôme et de ses affluents au regard des activités de sports et loisirs aquatiques. De plus, il convient de sensibiliser les usagers aux enjeux du cours d'eau et de communiquer sur le fonctionnement de ce milieu.

Sur les sites Natura 2000, le gestionnaire piscicole est l'AAPPMA « La Truite dioise » qui pratique une gestion patrimoniale des sources de la Drôme jusqu'à la confluence avec le Bez et sur le Bez. Une gestion halieutique est réalisée de manière anecdotique sur la Drôme, dans sa partie classée en 2nd catégorie piscicole (en aval de sa confluence avec le Bez), par le déversement de poissons surdensitaires, la truite fario n'étant plus naturellement présente (pour illustration, en 2021, deux déversements ont été effectués, fin mai et début septembre). La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) de la Drôme coordonne et soutient les activités de l'AAPPMA.

Le marais des Bouligons, sur la commune de Beaurières, est en réserve de pêche sur l'ensemble du linéaire de la Drôme (2 230 m).

❖ Etat des lieux de l'activité pêche sur les sites

La pêche est surtout pratiquée sur les affluents de la Drôme, excepté au marais des Boulignons, en réserve de pêche. La pêche de catégorie 2 sur la Drôme aval est autorisée toute l'année tandis que la pêche de catégorie 1 est autorisée de mi-mars à mi-septembre sur l'ensemble des cours d'eau du territoire jusqu'à la confluence de la Drôme et du Bez. L'espèce principalement pêchée est la truite fario. La pêche de l'écrevisse à pattes blanches est autorisée 2 jours par an, en été.

Des sources au saut de la Drôme – Claps, le peuplement piscicole de ce contexte est dominé par les truites fario, les vairons et les blageons. Du saut de la Drôme jusqu'à la partie la plus en aval du site Natura 2000 D14, le peuplement est composé de truites fario, de vairons, de loches franches, de goujons, de blageons, de chevaines, de chabots (particulièrement présent sur la Bez), d'hotu, de toxostomes, de spirilins, de barbeaux fluviatiles et de barbeaux méridionaux. A noter que l'apron du Rhône a été contacté près de Pontaix, à quelques kilomètres en aval du site D14. Des populations d'écrevisses à pattes blanches sont présentes sur les cours d'eau territoire (le maravel, le marais des boulignons, la plaine du lac, etc), néanmoins un manque de connaissance subsiste sur le bornage amont/aval de l'espèce.

L'AAPPMA « La Truite dioise » participe, en partenariat avec la Fédération de pêche, à des travaux de restauration des continuités écologiques. Par ailleurs, la Fédération de pêche réalise des inventaires piscicoles tandis que l'AAPPMA réalise ponctuellement des pêches électriques de sauvetage, dont le but est de déplacer les poissons vers un milieu plus favorable, lorsqu'ils sont menacés par un assec imminent. Elle sensibilise au respect des milieux aquatiques et incite les usagers à leur signaler des pollutions ou des secteurs de mortalité de la faune aquatique. L'AAPPMA s'engage pour la préservation des milieux aquatiques et des espèces associées.

❖ Perturbations observées sur les sites

Les principales perturbations sur les peuplements piscicoles sont :

- La fréquentation des cours d'eau ;
- Les obstacles à la libre circulation piscicole ;
- L'incision du lit ;
- La réduction des débits liée aux prises d'eau ;
- Quelques rejets directs qui altèrent la qualité de l'eau.

❖ Impacts de la pêche sur les habitats et espèces de la Directive

Il n'y a pas d'impact direct sur les espèces de poissons de la Directive (chabot commun, barbeau méridional et blageon) puisqu'elles ne sont pas pêchées. La pratique de la pêche peut engendrer des incidences positives et négatives sur les milieux aquatiques.

Incidence constatée ou potentielle sur les milieux naturels		
	Positive	Négative
Pêche de loisirs	Gestion et valorisation du cours d'eau	Dérangement de la faune aquatique et rivulaire Piétinement dans l'eau et sur les berges (limité) Prélèvement des espèces dans leur milieu

4.1.2.5 [Le tourisme et activités de pleine nature](#)

❖ Etat des lieux du tourisme sur les sites

De nombreuses activités touristiques sont pratiquées sur les sites. L'activité est essentiellement basée sur les activités de pleine nature en période estivale. Le tourisme culturel est également présent (distillerie de lavandes, visite des villages, les produits locaux...) mais reste marginal sur le territoire. Les acteurs du tourisme sur les sites sont les hébergeurs touristiques et les professionnels des sports de nature : accompagnateurs en montagne regroupés pour certains au sein de l'agence Vercors escapade, des entreprises privées notamment Drôme Aventure et Becyclette qui proposent des activités sportives sur les sites.

La fréquentation des sites Natura 2000 n'est pas homogène. Dans la partie amont du territoire, les points de fixations se trouvent au niveau :

- Du col de Carabès : ce secteur constitue un point de départ pour des randonnées pédestres mais ne présente pas d'enjeu particulier pour le site puisque la fréquentation se diffuse depuis le col immédiatement en dehors du site ;
- Des sources de la Drôme : un parcours d'interprétation a été aménagé et permet en libre accès de cheminer sur des pontons afin de découvrir l'histoire du lieu. Ce secteur ne présente pas de problématique de fréquentation ;
- Du marais des Bouligons : le marais dispose d'un sentier de 3 km agrémenté de divers supports pédagogiques (panneaux, mobiliers, mare pédagogique...) avec un platelage bois sur pilotis de 650 m traversant le marais et une aire d'accueil et de stationnement le long de la RD93. Ce site attire les familles puisqu'il est accessible en poussette et aux personnes à mobilité réduite. Le site attire en moyenne 7 000 visiteurs par an avec deux périodes de fréquentation importante : au printemps, d'avril à mai et en été, de juillet à août. La fréquentation a doublé depuis les aménagements réalisés en 2018. Des actions de sensibilisation du public sont menées chaque année auprès du public scolaire et du grand public (Fête de la nature notamment). De mai à septembre, un écordeur réalise des tournées sur le marais à la rencontre des promeneurs ;
- Du Claps : ce site constitue le point d'attrait majeur du territoire. Il attire plusieurs types de public : un public familial qui utilise le site pour la baignade ou effectue une balade jusqu'au Saut de la Drôme et un public sportif qui s'organise autour de la via-ferrata, des voies d'escalade, du parcours aquatique et du canyoning. Le temps de présence est assez variable selon le profil : arrêt de quelques minutes pour voir le site, autour d'une heure pour faire la balade jusqu'au saut de la Drôme, plusieurs heures pour la pratique d'une activité ou une journée avec pique-nique et baignade. Le Claps abrite une multitude d'usages : baignade, pique-nique, escalade, via ferrata, canyoning, promenade, contemplation, découverte du site, randonnées nautiques, parcours dans les rochers, pêche et parapente (depuis le sommet de Clamontard) et quelques aménagements pour l'accueil du public, un stationnement et un snack. Les activités de canyoning et de randonnée aquatique sont encadrées par la société Drôme Aventure. En période estivale, le site est fréquenté de manière intensive ce qui engendre de nombreuses problématiques : saturation du parking, stationnement anarchique, piétinement des berges, turbidité de l'eau, déchets, toilettes sauvages, campings sauvages, soirée festive avec feu... Cette situation génère

des conflits entre les utilisateurs, notamment entre les pêcheurs et la pratique du canyoning et met en danger les usagers au niveau de la RD93 avec la saturation du parking. Par ailleurs, cette surfréquentation n'est pas sans conséquence pour les milieux naturels avec des impacts piétinement, dérangement de la faune, baisse de la qualité de l'eau. Les conditions de vie des poissons sont fortement dégradées en période estivale avec une intensification des usages corrélée à une diminution du débit des cours d'eau.

Pour faire face à cette situation, une étude, portée par la DREAL dans le cadre du site classé, est en cours afin de proposer des aménagements pour canaliser les usages et expliquer l'histoire et les origines du site. Une charte paysagère sera également élaborée, rappelant la réglementation en place sur le site.

Dans la partie aval, la fréquentation touristique se concentre autour de la Drôme et du Bez pour des randonnées aquatiques ou la baignade. A la confluence Drôme et Bez, des sorties naturalistes sont organisées, en particulier sur la zone humide des Nays, pour la découverte du Castor. Ces sorties sont proposées par des accompagnateurs en montagne en période estivale et par petits groupes. Un projet de valorisation du marais des Nays a été porté en 2018-2019 par le SMRD et la commune de Saint-Roman pour réaliser un aménagement pédagogique. L'espace a depuis été aménagé pour favoriser l'accueil du public avec la création d'un sentier d'interprétation, d'un observatoire et des panneaux d'interprétation sur la faune, la flore et l'intérêt du marais. La visite du marais est libre et accessible à tous ; un écomètre a été installé pour suivre l'évolution de la fréquentation.

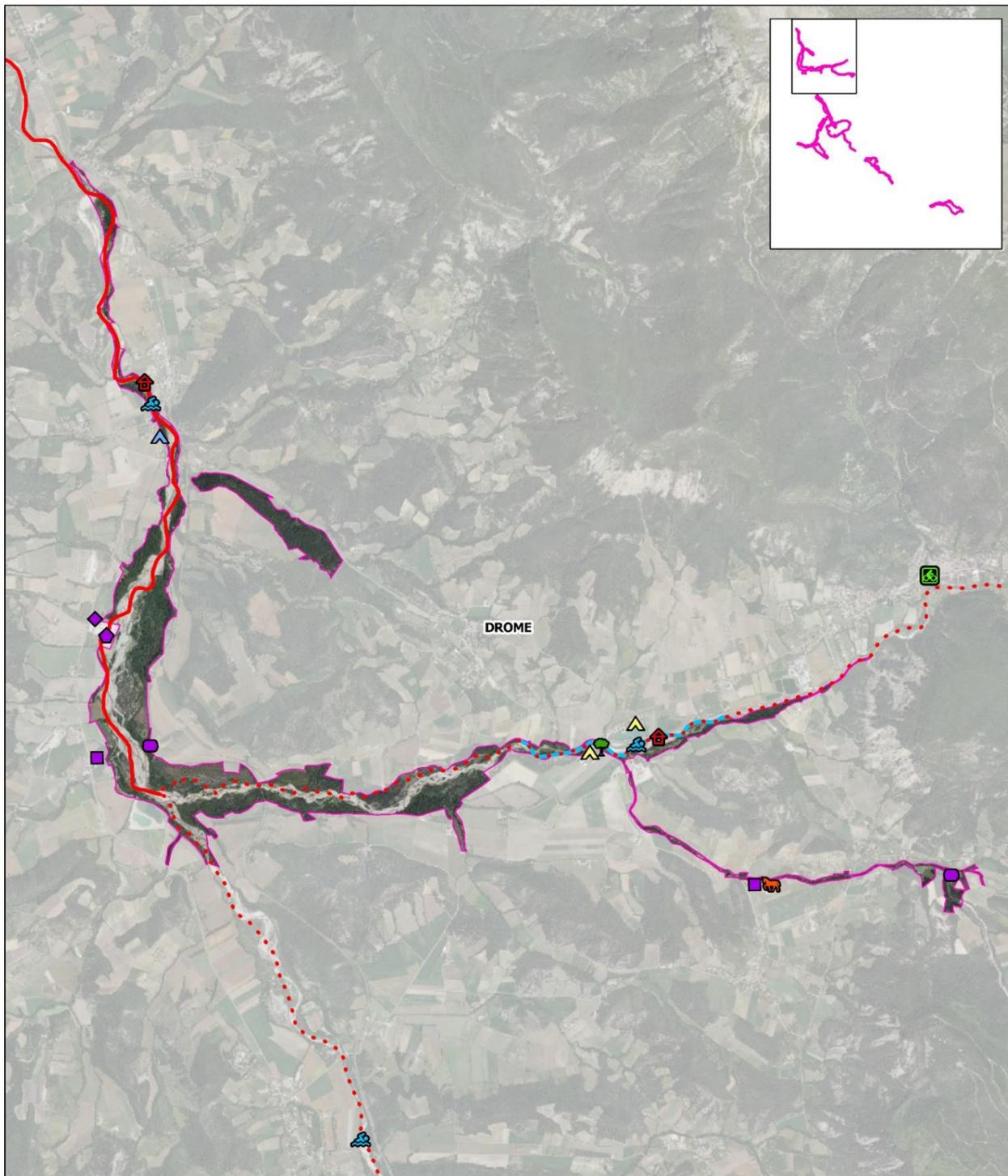
En période estivale, les loisirs liés aux milieux aquatiques sont pratiqués de manière assez intensive, en particulier sur le Bez. La surfréquentation multiplie les accès « sauvages » à la rivière, entraînant une dégradation des abords du cours d'eau. Ce piétinement génère un impact sur les milieux naturels rivulaires et aquatiques. Par ailleurs, le long de la Drôme, la période estivale s'accompagne d'une augmentation des « apéros festifs » associés à des feux. Ces activités entraînent également une multiplication des dépôts de déchets en bord de cours d'eau. Les petits barrages de galets, formés par les touristes dans le Bez, provoquent temporairement une modification du fonctionnement hydrique de la rivière : réchauffement de l'eau, eutrophisation et des barrières difficilement franchissable par la faune piscicole.

❖ Impacts des activités de pleine nature sur les habitats et espèces de la Directive

Les activités de pleine nature peuvent générer des impacts sur certains habitats et espèces d'intérêt communautaire. La période estivale est marquée par une hausse importante des activités de loisirs aquatiques. Ces activités ont un impact direct sur les poissons mais également sur les crustacés dont l'Ecrevisse à pieds blancs, bien présente en amont du Claps. Elles provoquent un environnement moins confortable pour les espèces piscicoles (turbidité de l'eau, pollution...) et augmentent le dérangement sur ces espèces, par exemple, le Blageon présent au niveau du canyon du Claps. Les zones de baignade constituent indéniablement des secteurs de dérangement, rendant les poissons et crustacés plus vulnérables.

Pratiques de loisirs	Incidence constatée ou potentielle sur les milieux naturels	
	Positive	Négative
Baignade	/	Piétinement, écrasement, barrages de galets Augmentation de la turbidité Pollution de l'eau Dérangement de la faune aquatique et rivulaire Nuisance sonore

Pratiques de loisirs	Incidence constatée ou potentielle sur les milieux naturels	
	Positive	Négative
		Déchets abandonnés en milieu naturel
Canoë	/	Piétinement, écrasement dans la zone d'embarquement Dérangement de la faune aquatique et rivulaire Déchets abandonnés en milieu naturel Augmentation de la turbidité
Via-ferrata et escalade	En cas de pratique encadrée, sensibilisation du guide sur les milieux naturels et les espèces	Dérangement de la faune rupestre Destruction de la flore patrimoniale des milieux rupestres Déchets abandonnés en milieu naturel Pollution chimique (magnésie) Erosion/piétinement pour les pistes d'accès
Cyclotourisme	/	Déchets abandonnés en milieu naturel
VTT	/	Dérangement de la faune Phénomène de tassement et de compaction Déchets abandonnés en milieu naturel Érosion des sols et élargissement des sentiers
Randonnée pédestre	En cas de pratique encadrée, sensibilisation du guide sur les milieux naturels et les espèces	Dérangement des espèces par le passage répété Piétinement excessif du sol et de la végétation Déchets abandonnés en milieu naturel Érosion des sols
Randonnée équestre	/	Dérangement des espèces par le passage répété Piétinement excessif du sol et de la végétation - Érosion des sols Déchets abandonnés en milieu naturel
Canyoning	En cas de pratique encadrée, sensibilisation du guide sur les milieux naturels et les espèces	Piétinement d'espèces benthiques Augmentation de la turbidité Pollution de l'eau Dérangement de la faune aquatique et rivulaire
Parapente	/	Dérangement proche des parois Piétinement dans la zone de décollage
Sortie nature	Valorisation des milieux naturels et des espèces Sensibilisation au respect de la nature	Dérangement de la faune potentiellement

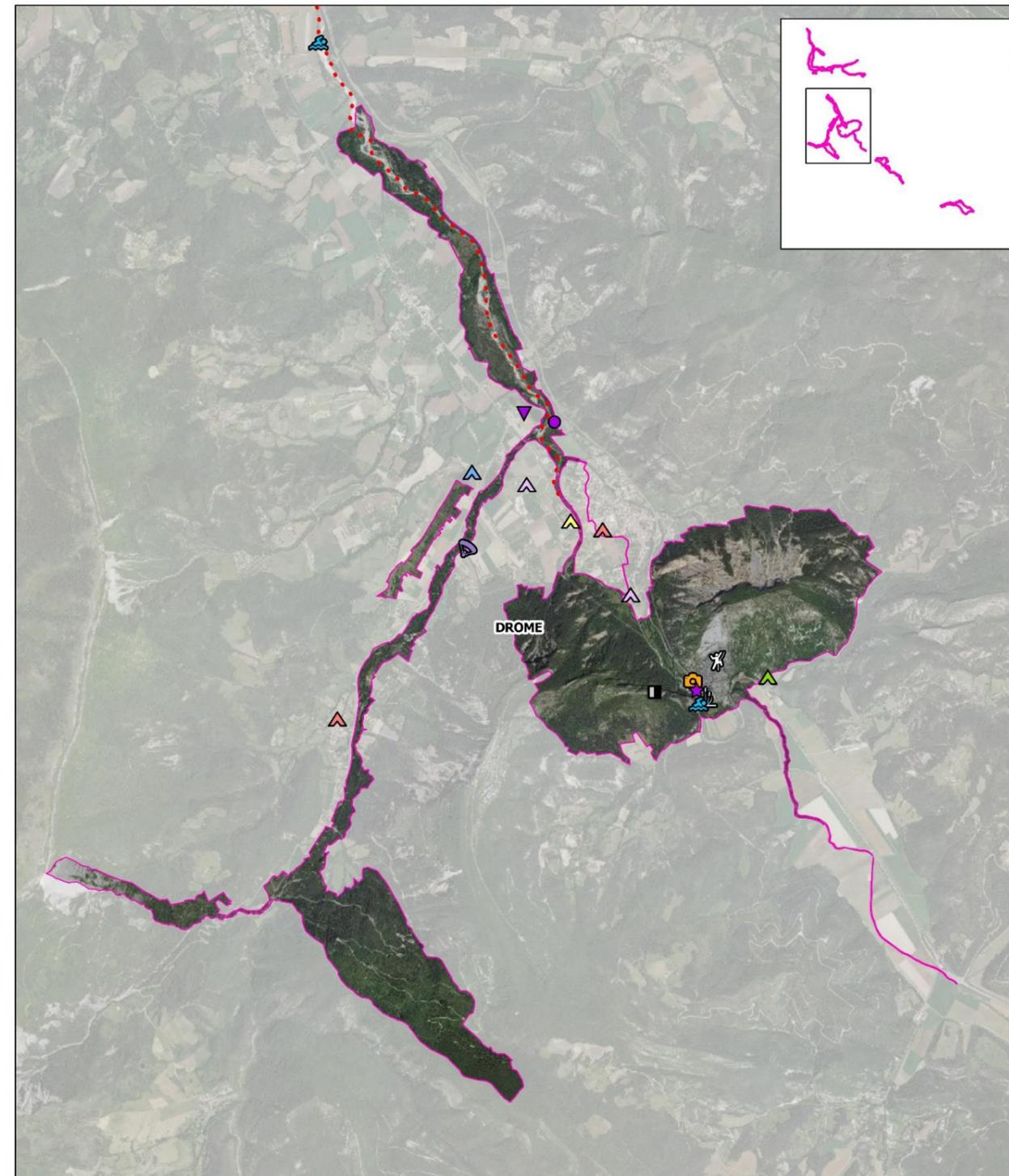


- | | | | |
|---|--|--|---|
| <p>Activité industrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Distillerie de lavande ◆ Gravière ■ Station d'épuration ● Station de pompage | <p>Activité touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Camping ▲ Chambre d'hôtes ▲ Baignade ▲ Centre équestre ▲ Parcours dans les arbres | <ul style="list-style-type: none"> 🏠 Point d'embarquements/débarquements de navigation (canoë/kayak) 🚲 Site VTT/VTC 🏊 Baignade 🚣 Parcours canoë/kayak, Rivière majeure | <ul style="list-style-type: none"> ⋯ Parcours canoë/kayak, Rivière secondaire (mars-mai) □ Périmètre des sites Natura 2000 ▭ Limite départementale |
|---|--|--|---|

0 0,5 1 Km

ECOSPHERE, CC du Diois, 2021

Source : Fond IGN



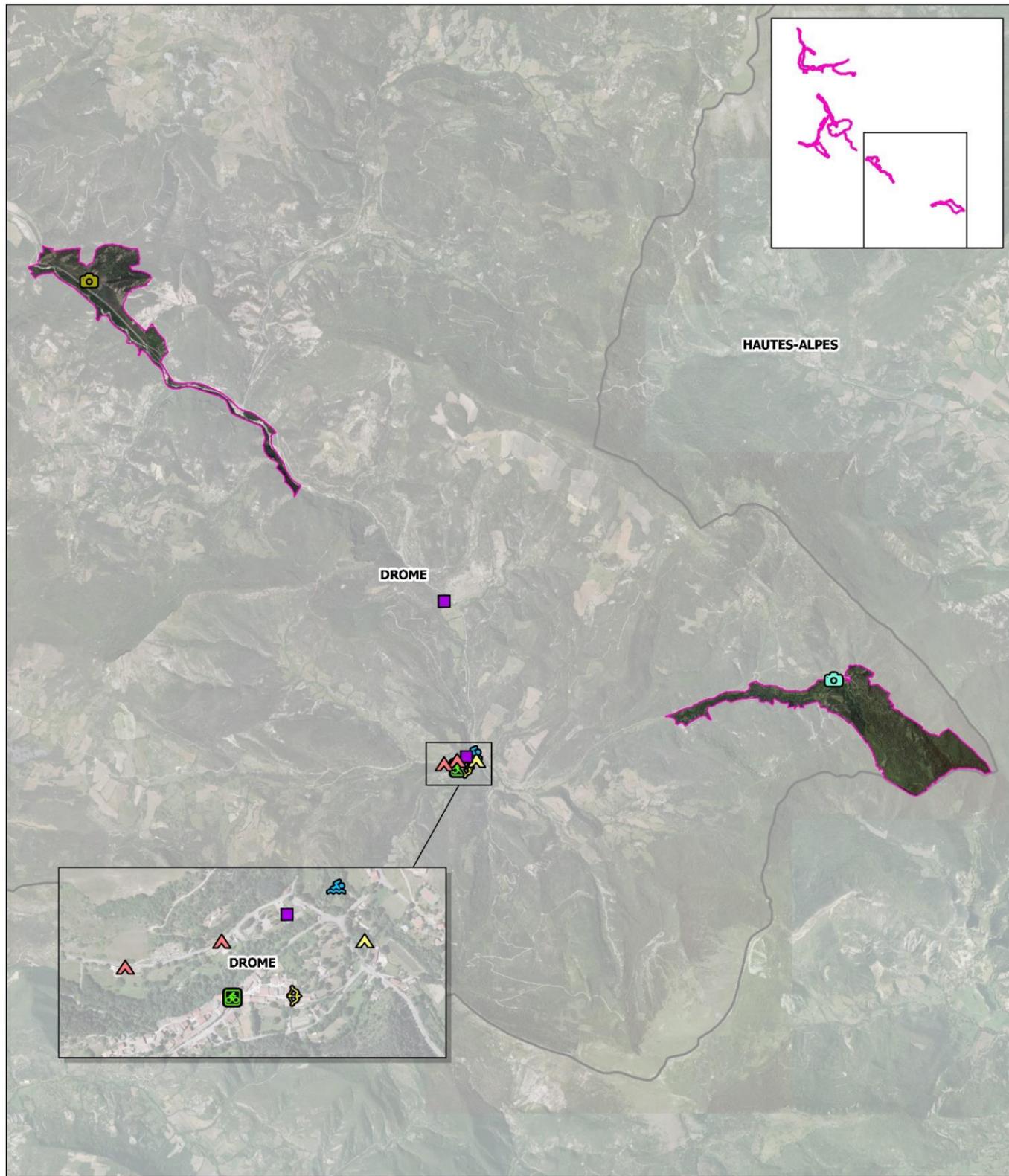
- | | | | |
|--|--|---|---|
| <p>Activité industrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Centrale hydroélectrique ● Source captée ▼ Station d'épuration / Déchetterie | <p>Activité touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Camping ▲ Camping à la ferme ▲ Centre de vacances ▲ Gîte ▲ Chambre d'hôtes ▲ Baignade 📷 Curiosité naturelle : Site du Claps | <ul style="list-style-type: none"> 🧗 Escalade 🪂 Parapente 🏊 Randonnée aquatique 🏠 Via-Ferrata | <ul style="list-style-type: none"> ⋯ Parcours canoë/kayak, Rivière secondaire (mars-mai) □ Périmètre des sites Natura 2000 ▭ Limite départementale |
|--|--|---|---|

0 0,5 1 Km

ECOSPHERE, CC du Diois, 2021

Source : Fond IGN

Carte 13 : Activités industrielles et touristiques



<p>Activité industrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Station d'épuration 	<p>Activité touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Camping ▲ Gîte 	<ul style="list-style-type: none"> 🏊 Baignade 📷 Curiosité naturelle : Marais des Boulignons 📷 Curiosité naturelle : Source de la Drôme 🚲 Site VTT/VTC 	<ul style="list-style-type: none"> 🏹 Tir à l'arc 📏 Périmètre des sites Natura 2000 ▭ Limite départementale 	<p>0 0,5 1 Km</p> <p>ECOSPHERE, CC du Diois, 2021</p> <p>Source : Fond IGN</p> <p>PRÉFET DE LA DRÔME Liberté Égalité Fraternité</p> <p>LEUROPÉ S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes 2014-2020</p>
---	--	---	---	--



Marais des Bouligons



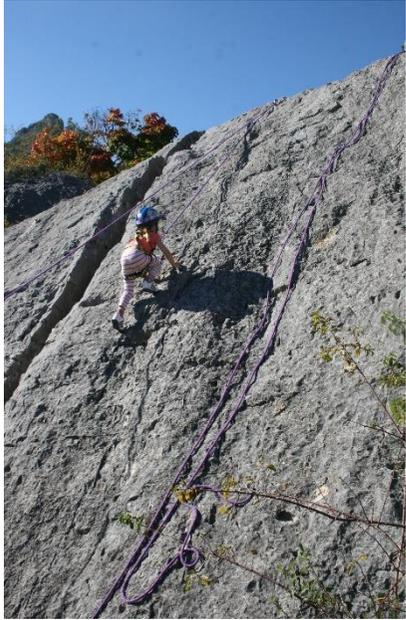
Marais des Bouligons



Marais des Bouligons



Secteur du Claps



Secteur du Claps



Secteur du Claps



Marais des Nays



Marais des Bouligons

Photos : Guillaume Richelot

4.1.3 Synthèse des incidences des activités sur les milieux

Activités humaines	Code FSD des activités	Incidences constatées ou potentielles sur les milieux naturels		Code FSD
		Positive	Négative	
Agriculture	100, 102, 130, 140, 170	Pâturage extensif, fauche tardive : respect de la faune, de la flore et du sol, maintien des milieux ouverts Majorité d'exploitations labellisées en agriculture biologique	Pollution de l'eau Pollution du sol Piétinement par les troupeaux Eutrophisation des cours d'eau Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme Abandon de systèmes pastoraux Epannage de pesticides	701 703 720 952 890 141 110
Activité sylvicole	160, 161, 163, 162	Futaie irrégulière : mise en place d'une structure de végétation variée, fondamentale pour beaucoup d'espèces et favorables à la biodiversité	Elimination des sous-étages Artificialisation des peuplements Absence de régénération naturelle	165 162
Activité cynégétique	230	Maintien d'un équilibre avec les milieux naturels	Dégâts de gibier Prélèvements sur la faune Dérangement de la faune sauvage	976 240
Pêche	220	Gestion et valorisation des cours d'eau	Prélèvements sur la faune Piétinement des berges Dérangement de la faune aquatique et rivulaire	240 720
Tourisme et loisirs	608, 690, 501, 600, 620, 621, 624, 622, 623, 625	Sensibilisation du public au respect du milieu naturel sur les lieux aménagés ou sur les sorties encadrées	Pollution de l'eau Nuisances sonores Piétinement, surfréquentation Erosion Dépôts de déchets Augmentation de la turbidité Dérangement de la faune Destruction de la flore	701 710 720 900 421 951
Carrière	300, 301	Création de zones en eaux	Nuisances sonores Pollution de l'eau Envahissement d'une espèce (risque)	710 701 954
Centrale hydroélectrique	850	/	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme Modification du fonctionnement hydrographique Gestion des niveaux d'eau	890 850 853
Captage d'eau potable	890	/	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	890

Tableau 11 : Menaces et pressions des activités sur les milieux

4.2 Etat des lieux du patrimoine naturel des sites

4.2.1 Grands milieux

Grands milieux	Surface	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts caducifoliées non riveraines	289 stations 309,36 ha	9150 – Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> 9160 – Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Flore : Sabot-de-Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>) Coléoptères : Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>) Oiseaux : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Nyctale de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) Chiroptères : Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>), Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>), Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	Menaces : Fréquentation humaine Exploitation intensive du bois Urbanisation diffuse Plantation de résineux ou d'espèces exogènes Fragmentation des habitats Changement climatique Compatibilités : Gestion forestière en futaie irrégulière au travers de plans simples de gestion Ilots de senescence Protection des sols	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021 ; Gomila H., 2021
Forêts de résineux	138 stations 186,7 ha	-	-	Menaces : Urbanisation diffuse Incendies d'origine anthropique	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021 ; Gomila H., 2021
Forêts alluviales, riveraines ou marécageuses	348 stations 148,99 ha	91E0 – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 92A0 – Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Mammifères : Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>), Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Menaces : Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...) Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation, ...)	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021 ; Gomila H., 2021
Fourrés et garrigues	506 stations 215,72 ha	3240 – Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> 5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Oiseaux : Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), Fauvette pitchou (<i>Curruca undata</i>)	Menaces : Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...) Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation, ...) Remembrement agricole	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021
Ourlets et mégaphorbiaies	30 stations 2,62 ha	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	-	Menaces : Entretien intensif des bords de routes, bords de champs et bords de haies Eutrophisation des eaux Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation, ...)	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021 ; Gomila H., 2021
Prairies et pelouses	268 stations 74,61 ha	6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> 6170 – Pelouses calcaires alpines et subalpines 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> 6410 – Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) 6420 – Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> 6510 – Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Rhopalocères : Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Azuré de la Sanguisorbe (<i>Phengaris teleius</i>), Apollon (<i>Parnassius apollo</i>), Azuré du Serpolet (<i>Phengaris arion</i>) Orthoptères : Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	Menaces : Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement) Déprise agricole Plantation Urbanisation Compatibilités : Fauche tardive annuelle pour les prairies Fauche et/ou pâturage annuel ou biennal pour les pelouses	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021 ; Gomila H., 2021
Roselières et cariçaies	42 stations 9,04 ha	7210 – Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	-	Menaces : Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation, ...) Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement)	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021
Tourbières	14 stations 6,61 ha	7230 – Tourbières basses alcalines	-	Menaces : Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement, sur-piétinement, compactage des sols)	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021 ; Gomila H., 2021

Grands milieux	Surface	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
				Déprise agricole Urbanisation	
Eaux courantes et suintements	307 stations 97,97 ha	3140 – Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 3220 – Ruisselet, torrent et rivière de montagne 3250 – Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i> 3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 7220 – Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	Mammifères : Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>), Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Odonates : Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Poissons : Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>), Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>), Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	Menaces : Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...) Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation, ...) Pollution des eaux Pâturage Changement climatique	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021
Milieux rupestres	138 stations 117,2 ha	8130 – Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles 8160 – Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard 8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	-	Menaces : Divers aménagements (routes, pare-blocs) Plantation	Rupea, 2021 ; Gomila H., 2021
Cultures et habitats anthropiques (bâtiments, friches, plantations...)	465 stations 188,61 ha	-	-	-	Rupea, 2021 ; Ecosphère, 2021

Tableau 12 : Grands milieux

❖ Synthèse des grands milieux

L'ensemble des deux sites Natura 2000 couvrant 1357,2 ha accueille 79 habitats naturels, semi-naturels et anthropiques.

Les forêts caducifoliées non riveraines constituent le grand milieu le plus étendu au sein des sites, avec 289 stations pour 309,36 ha. Avec 215,72 ha et 506 stations, les fourrés et garrigues sont le deuxième grand milieu le plus étendu. Le nombre important de stations montre toutefois que ces milieux sont plus fragmentés que les précédents.

Trois grands milieux ne dépassent pas les 10 ha et sont donc très localisés : les ourlets et les mégaphorbiaies, avec 30 stations sur 2,62 ha ; les végétations de tourbières, avec 14 stations sur 6,61 ha, et enfin les roselières et cariçaies avec 42 stations sur 9,04 ha.

Seulement trois habitats possèdent une surface supérieure à 100 ha. L'habitat le mieux représenté correspond à la Chênaie blanche et boisement thermophile dominé par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) puisqu'il s'exprime sur 217 stations et 164 ha. Les deux autres habitats les plus étendus sont également des habitats boisés, la Pinède sylvestre sous influence supra méditerranéenne à Cytise à feuilles sessiles (*Cytisophyllum sessilifolium*) et la peupleraie sèche fluviale à Peuplier noir (*Populus nigra*).

Inversement, 32 habitats restent très localisés et ne dépassent pas un hectare. Il s'agit notamment des habitats de friches et des végétations compagnes des cultures, des habitats des sources pétrifiantes, des différents herbiers aquatiques, mais également de diverses formations comme des pelouses pionnières, ourlets herbacés ou des boisements plus ou moins humides.

4.2.2 Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire / Rattachement phytosociologique	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Habitat Natura 2000 prioritaire	Code Corine Biotope / Code Eunis	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Descriptif	Répartition	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Formations arbustives et arborées									
Habitats forestiers									
Saulaie fluviatile de basse altitude à Saule blanc (<i>Salix alba</i>) <i>Salicion albae</i>	91E0	Oui	44.141 / G1.11	4,66 ha / 0,34 %	Cette saulaie fluviatile est caractérisée par une strate arborée élevée et dominée par <i>Salix alba</i> . Elle est souvent limitée à un cordon linéaire discontinu le long des grands cours d'eau et ses stations sont fréquemment submergées par les crues de grande ampleur. Les plantes nitrophiles et hygrophiles sont abondantes dans le sous-bois. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Salix alba</i> , <i>Populus alba</i> , <i>Alnus incana</i> , <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Phragmites australis</i> , <i>Carex acutiformis</i> , <i>Deschampsia cespitosa</i> , <i>Lysimachia vulgaris</i> , <i>Rubus caesius</i> , <i>Lythrum salicaria</i> , <i>Urtica dioica</i> .	9 stations	Favorable : 1,37 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 0,33 ha Inconnu : 2,96 ha	<u>Statut</u> : Très localisé et vulnérable <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021
Aulnaie-frênaie riveraine des sources, ruisseaux, torrents et rivières <i>Alnion incanae</i> <i>Alnenion glutinoso-incanae</i> <i>Calamagrostido variaae-Alnetum incanae</i>	91E0	Oui	44.3 / G1.21	32,1 ha / 2,37 %	Les aulnaies-frênaies riveraines sont établies en galeries étroites le long des cours d'eau. Elles sont périodiquement inondées par de simples remontées phréatiques ou par les crues. Ces forêts constituent le stade le plus abouti de la dynamique fluviatile naturelle en berge de cours d'eau. Les sols sont généralement riches en raison d'une minéralisation rapide de la matière organique et de l'apport de limons lors des crues. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Alnus incana</i> , <i>Calamagrostis varia</i> , <i>Carex acutiformis</i> , <i>Equisetum telmateia</i> , <i>Frangula alnus</i> , <i>Cirsium monspessulanum</i> , <i>Rubus ulmifolius</i> .	130 stations	Favorable : 27,80 ha Défavorable inadéquat : 2,57 ha (Boisement aménagé, Abattage) Défavorable mauvais : 0,81 ha (Berges consolidées par des pales en béton et autres matériaux) Inconnu : 0,91 ha	<u>Statut</u> : Menacé par la pression anthropique <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021
Peupleraie sèche fluviatile à Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>) des terrasses alluviales élevées <i>Rubo caesii-Populion nigrae</i>	91E0	Oui	44 / G1	111,82 ha / 8,24 %	Ces boisements sont typiques des terrasses hautes des vallées fluviatiles de plaine. Leur strate arborée est clairsemée et dominée par <i>Populus nigra</i> . Cette espèce est accompagnée par des arbustes mésophiles à mésoxérophiles ainsi que par un sous-bois herbacé mésophile à mésohygrophile, cortège qui dénote des autres forêts alluviales et riveraines de plaine. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Populus nigra</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Salix alba</i> , <i>Acer campestre</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Cornus sanguinea</i> , <i>Buxus sempervirens</i> , <i>Brachypodium sylvaticum</i> , <i>Urtica dioica</i> , <i>Rubus caesius</i> .	206 stations	Favorable : 94,32 ha Défavorable inadéquat : 5,31 ha (Fréquentation, Aménagement anthropique, boisement juvénile, Colonisation par <i>Pinus nigra</i>) Défavorable mauvais : 7,09 ha (Aménagement anthropique, colonisation par le Robinier faux-acacia) Inconnu : 5,11 ha	<u>Statut</u> : Localisé et vulnérable <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021
Hêtraie calcicole médio-européenne <i>Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticae</i>	9150	Non	41.16 / G1.66	93,45 ha / 6,89%	Ces forêts claires et assez peu élevées sont dominées par <i>Fagus sylvatica</i> . Le sous-bois est assez éclairé avec de nombreuses espèces arbustives et herbacées. Ces boisements médio-européens, mésoxérophiles à xéroclinophiles sont établis sur des sols carbonatés, souvent superficiels et caillouteux, dans des pentes prononcées. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Fagus sylvatica</i> , <i>Sorbus aria</i> , <i>Acer opalus</i> , <i>Polygonatum odoratum</i> , <i>Carex digitata</i> , <i>Carex flacca</i> , <i>Sesleria caerulea</i> , <i>Cephalanthera spp.</i> , <i>Epipactis spp.</i>	21 stations	Favorable : 81,63 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 11,82 ha (Coupe forestière) Inconnu : -	<u>Statut</u> : Largement répandu <u>Evolution</u> : Stable	Rupea, 2021 Gomila H., 2021
Boisement de Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) et de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) des sols frais <i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	9160	Non	41.2 / G1.A1	3,84 ha / 0,29%	Ces forêts de stations fraîches sont rarement inondées. Elles sont dominées par le Chêne pédonculé ou le Frêne élevé, avec un sous-bois riche en espèces à développement vernal. Elles se localisent en bas de versants, fonds de vallons ou sur les terrasses alluviales élevées et constituent le climax des stations collinéennes et submontagnardes aux sols frais peu acides à calciclinales. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Tilia platyphyllos</i> , <i>Acer campestre</i> , <i>Aegopodium podagraria</i> , <i>Mercurialis perennis</i> , <i>Geranium robertianum</i> , <i>Vicia sepium</i> , <i>Anthriscus sylvestris</i> , <i>Hordelymus europaeus</i> , <i>Prunus avium</i> .	6 stations	Favorable : 0,44 ha Défavorable inadéquat : 3,40 ha Défavorable mauvais : - Inconnu : -	<u>Statut</u> : Assez fréquent, peu menacé <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021
Frênaie-tillaie sèche, thermophile et neutrophile des pentes fortes et des ravins de basses montagnes <i>Tilion platyphylli</i>	9180	Oui	41.45 / G1.A45	28,1 ha / 2,07 %	Ces boisements colonisent les versants calcaires éboulés, dans des pentes moyennes à fortes. Ils sont habituellement constitués en taillis peu élevés sur rejets de souches. La strate arborée est dominée par <i>Tilia platyphyllos</i> , accompagné de divers feuillus dont <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Acer opalus</i> . En fonction des conditions édaphiques, la végétation de sous-bois peut-être très variée. Ce boisement s'exprime ici en sous- strate d'une plantation de pin noir. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Tilia platyphyllos</i> , <i>Rhamnus alpina</i> , <i>Hippocrepis emerus</i> , <i>Sesleria caerulea</i> , <i>Cotinus coggygria</i> , <i>Lonicera xylosteum</i>	21 stations	Favorable : 25,64 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 2,47 ha Inconnu : -	<u>Statut</u> : Localisé et vulnérable <u>Evolution</u> : Stable	Rupea, 2021

Habitats naturels d'intérêt communautaire / Rattachement phytosociologique	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Habitat Natura 2000 prioritaire	Code Corine Biotope / Code Eunis	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Descriptif	Répartition	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Aulnaie-frênaie-peupleraie blanche riveraine des cours d'eau méditerranéens <i>Populion albae</i>	92A0	Non	44.63 / G1.33	0,24 ha / 0,02 %	Ces forêts correspondent au stade d'évolution forestière le plus abouti des forêts alluviales méditerranéennes. Elles sont dominées par de grands arbres, associant essences à bois dur et essences à bois tendre et se développent sur les paliers topographiques bas et moyen du lit majeur des rivières méditerranéennes. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Populus alba</i> , <i>Brachypodium sylvaticum</i> , <i>Primula vulgaris</i> .	Une seule station	Favorable	<u>Statut</u> : Résiduel, très vulnérable et fortement menacé <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Gomila H., 2021
Fourrés, Garrigues et saulaies arbustives									
Saulaie arbustive riveraine des torrents de montagne à saules divers <i>Salicion incanae</i>	3240	Non	24.224 / F9.1	58,74 ha / 4,33 %	Ces fourrés arbustifs de saules sont souvent disposés en cordons ou imbriqués dans une mosaïque d'habitats (plages de graviers nus, fourrés d' <i>Hippophaë rhamnoides</i> , Landes à <i>Myricaria germanica</i>). Ils colonisent les alluvions torrentielles de galets, graviers et sables dans les parties amonts et moyennes des cours d'eau montagnards à débit rapide. Ces fourrés sont soumis aux aléas de la dynamique fluvio-torrentielle qui peut la faire disparaître localement et temporairement. Ils s'insèrent dans un complexe fonctionnel de mosaïques en tresses à grande valeur patrimoniale, avec de nombreux micro-habitats. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Salix purpurea</i> , <i>Salix elaeagnos</i> , <i>Myricaria germanica</i>	174 stations	Favorable : 53,53 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 1,96 ha (Colonisation par <i>Pinus nigra</i>, Berges consolidées par des pales en béton et autres matériaux) Inconnu : 3,25 ha	<u>Statut</u> : Localisé <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021
Fourré arbustif calcicole et rupicole des pentes rocheuses très sèches <i>Amelanchiero ovalis – Buxion sempervirentis</i>	5110 / 5130	Non	31.8123 / F3.1123 31.82 / F3.12	83,91 ha / 6,18 %	Ces fourrés arbustifs sont xérophiles et rupicoles. Ils se retrouvent généralement imbriqués en mosaïque avec des affleurements rocheux, des éboulis, des pelouses ou landes sèches mais peuvent également côtoyer des forêts thermophiles. Seules les buxaies stables, primaires, sont d'intérêt communautaire (sous 5110). De même, seules les formations rupicoles où <i>Juniperus communis</i> constitue des peuplements significatifs sont désignés d'intérêt communautaire. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Buxus sempervirens</i> , <i>Juniperus communis</i> , <i>Amelanchier ovalis</i> , <i>Cotinus coggygria</i> , <i>Cornus sanguinea</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Hippocrepis emerus</i>	97 stations	Favorable : 59,71 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 24,19 ha (Enrésinement par <i>Pinus nigra</i>) Inconnu : -	<u>Statut</u> : Non menacé <u>Evolution</u> : Stable	Gomila H., 2021
Formations aquatiques et riveraines									
Végétations des cours d'eau, des plans d'eau et suintements									
Herbier enraciné immergé des eaux mésotrophes à eutrophes <i>Potamion pectinati</i>	3150	Non	22.42 / C1.23 ; C1.33 ; C1.42	0,27 ha / 0,02 %	Ces herbiers se composent d'hydrophytes qui constituent des nappes assez denses, mono à pauci spécifiques, où seuls les épis floraux affleurent en surface. Ces herbiers sont les premiers à s'installer dans les mares, étangs, gravières et disparaissent par la suite, remplacés par des groupements amphibies. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Potamogeton nodosus</i>	3 stations	Favorable : 0,12 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : 0,15 ha	<u>Statut</u> : Assez fréquent, non menacé <u>Evolution</u> : En régression	Ecosphère, 2021
Ruisseau, torrent et rivière de montagne <i>Epirhitron et Métarhitron</i>	3220 ; 3230 ; 3240	Non	24.1 / C2.16 ; C2.21	3,63 ha / 0,27 %	Ces cours d'eau sont caractérisés par une eau froide (5 à 10°C) peu profonde à courant vif, sur de fortes pentes. La flore bryophytique liée à ces petits cours d'eau est peu diversifiée mais très spécialisée. Seuls les tronçons de cours d'eau associés à certains types de végétations ripicoles herbacées ou ligneuses sont désignés d'intérêt communautaire. Ces habitats n'ont pas fait l'objet d'une « fiche habitat » particulière. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Cratoneuron filicinum</i> , <i>Hygrohypnum luridum</i> , <i>Palutriella falcata</i> , <i>Cinclidotus aquatique</i> , <i>Fontinalis squamosa</i> .	21 stations	Favorable : 3,63 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : -	<u>Statut</u> : Fréquent, peu menacé <u>Evolution</u> : Stable	Ecosphère, 2021
Banc de galets à Pavot cornu (<i>Glaucium flavum</i>) des rivières méditerranéennes <i>Glaucion flavi</i>	3250	Non	24.225 / C3.553	59,5 ha / 4,38 %	La végétation des bancs de galets est colonisée par des plantes herbacées éparses, dont les racines ont un ancrage puissant pour résister aux crues. Le rajeunissement régulier par les crues favorise les espèces pionnières, que ce soient des espèces de friches ou d'éboulis. Les plantes annuelles et bisannuelles dominent sur les bancs de galets les plus exposés aux crues et recouvrent seulement 5% de la surface. Ces derniers s'enrichissent en espèces vivaces avec la surélévation due à l'alluvionnement. Dans ce dernier cas, le recouvrement végétal se densifie et peut atteindre 20% de la surface. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Glaucium flavum</i> , <i>Achnatherum calamagrostis</i> , <i>Erucastrum nasturtiifolium</i> , <i>Trigonella alba</i>	140 stations	Favorable : 49,38 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 0,5 ha Inconnu : 9,6 ha	<u>Statut</u> : Peu fréquent, vulnérable <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021
Tapis aquatique à characées des eaux claires, oligomésotrophes, neutres à basiques	3140 ; 3260	Non	22.44 / C1	0,14 ha / 0,01 %	Ces formations végétales aquatiques sont habituellement denses et monospécifiques, rarement paucispécifiques. Elles se développent précocement au printemps et tapissent le fond des mares, étangs, plans d'eau et parties calmes des cours d'eau.	9 stations	Favorable : 0,126 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : 0,014 ha	<u>Statut</u> : Localisé et peu fréquent, à surveiller <u>Evolution</u> :	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021

Habitats naturels d'intérêt communautaire / Rattachement phytosociologique	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Habitat Natura 2000 prioritaire	Code Corine Biotope / Code Eunis	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Descriptif	Répartition	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
<i>Charion vulgaris</i>					L'eau est souvent oligo-mésotrophes, faiblement acidocline à basique, et souvent riche en calcaire. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Chara vulgaris</i> , <i>Tolypella glomerata</i> , <i>Nitella opaca</i> , <i>Fontinalis antipyretica</i>			En régression	
Herbier aquatique des eaux calmes oligotrophes à Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>) <i>Potamion polygonifolii</i>	3260	Non	22.4 / C1.13 ; C2.1	0,21 ha / 0,02 %	Ces herbiers aquatiques mono à paucispécifiques se développent dans des eaux claires, peu profondes, pauvres en nutriments, sur substrat plutôt minéral. Ils sont établis dans des eaux calmes stagnantes à peu courantes. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Potamogeton coloratus</i> , <i>Chara sp.</i> , <i>Sparganium erectum</i>	6 stations	Favorable : 0,16 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : 0,05 ha	<u>Statut</u> : Rare et menacé <u>Evolution</u> : En régression	Ecosphère, 2021
Rivière et cours d'eau des vallées et des plaines péri-alpines <i>Hyporhitron</i>	3260	Non	24.13 / C2.22	33,03 ha / 2,43 %	Ces cours d'eau sont établis sur la partie moyenne du réseau hydrographique. En fonction de la vitesse du courant et de la sédimentation, leur fond est constitué alternativement de cailloutis et graviers, voire de galets. L'eau reste bien oxygénée et assez fraîche (8 à 14°C). Seuls les tronçons de cours d'eau associés aux végétations herbacées du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> sont désignés d'intérêt communautaire. Ces habitats n'ont pas fait l'objet d'une « fiche habitat » particulière. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Fontinalis antipyretica</i> , <i>Rhynchosagium riparioides</i> , <i>Callitriche platycarpa</i> , <i>Callitriche stagnalis</i> , <i>Groenlandia densa</i> , <i>Ranunculus penicillatus</i> , <i>Stuckenia pectinata</i>	111 stations	Favorable : 24,22 ha Défavorable inadéquat : 1,23 ha (Forte incision du cours d'eau, Aménagement dans cours d'eau) Défavorable mauvais : 2,03 ha Inconnu : 5,54 ha	<u>Statut</u> : Fréquent, mais souvent dégradé <u>Evolution</u> : Stable	Ecosphère, 2021
Végétation fontinale, calcicole à neutrophile des sources, suintements et ruisselets, souvent pétrifiants, de basse altitude <i>Pellion endiviifoliae</i> / <i>Riccardio pinguis-Eucladion verticillati</i>	7220	Oui	54.12 / D4.1N ; C2.12	0,006 ha / 0,0004 %	Ces communautés fontinales, souvent limitées à des surfaces restreintes, sont dominées par des bryophytes spécialisées, adaptées aux sols détremés en permanence par une eau riche en carbonate de calcium. La pauvreté en nutriments, l'érosion, l'humidité constante et les concrétions de tufs sont très restrictives et sélectives pour la flore vasculaire. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Aneura pinguis</i> , <i>Campylium stellatum</i>	Une seule station	Favorable	<u>Statut</u> : Vulnérable, à surveiller <u>Evolution</u> : En régression	Ecosphère, 2021
Végétations de grandes ou basses hélrophytes et bas-marais									
Magnocariçaie des sols organiques mésotrophes à eutrophes, inondée ou très humide <i>Magnocaricion elatae</i>	7210	Oui	53.21 ; 53.3 / C3.29 ; D5.21	0,14 ha / 0,009 %	Ces végétations sont caractérisées par des laïches de grande taille, généralement disposées en touradons. Elles colonisent les berges des lacs, des étangs et les marais en cours d'atterrissement. Elles s'établissent sur des sols engorgés, marécageux et mal oxygénés, avec des périodes d'inondations pouvant durer plusieurs mois. Habitat d'intérêt communautaire pour les végétations dominées par <i>Cladium mariscus</i>. Elles sont très localisées localement et non représentées en tant qu'habitat Natura 2000 sur les cartographies d'habitats. Compte tenu de cet aspect, ces milieux n'ont pas fait l'objet d'une « fiche habitat ». <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Carex paniculata</i> , <i>Carex acutiformis</i> , <i>Cladium mariscus</i> , <i>Scirpus sylvaticus</i>	2 stations	Favorable : 0,07 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : 0,07 ha	<u>Statut</u> : Vulnérable <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021
Bas-marais alcalin des sols tourbeux oligotrophes <i>Caricion davallianae</i>	7230	Non	54.2 / D4.1	6,61 ha / 0,49 %	Cette végétation de bas-marais se développe sur des sols tourbeux oligotrophes humides et frais. N'excédant pas 50 cm de haut, ces communautés végétales nécessitent une alimentation en eau permanente et un niveau de nappe aquifère peu fluctuant. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Carex davalliana</i> , <i>Carex panicea</i> , <i>Eriophorum latifolium</i> , <i>Carex lepidocarpa</i> , <i>Blysmus compressus</i> .	14 stations	Favorable : 1,12 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : 5,48 ha	<u>Statut</u> : Assez vulnérable <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021
Formations herbacées ouvertes									
Ourlets et Mégaphorbiaies									
Ourlet herbacé haut méditerranéen des sols humides à Molinie élevée (<i>Molinia arundinacea</i>) et à Scirpe choïn (<i>Scirpoides holoschoenus</i>) <i>Molinia arundinaceae-Holoschoenion vulgaris</i>	6420	Non	37.4 / E3.1	1,91 ha / 0,14 %	Cette végétation se compose de hautes herbacées hygrophiles des régions méditerranéennes et se dispose généralement en cordons plus ou moins discontinus ou en nappes de petites tailles. Elle s'installe dans des stations bien éclairées, le long des sources, en périphérie de tufières actives, au niveau des pentes humides à ruisselantes ou au bord des fossés. Les sols sont généralement oligotrophes à mésotrophes, calcaires et très humides en hiver. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Cirsium monspessulanum</i> , <i>Molinia arundinacea</i> , <i>Scirpoides holoschoenus</i> , <i>Pulicaria dysenterica</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> .	19 stations	Favorable : 0,68 ha Défavorable inadéquat : 0,04 ha Défavorable mauvais : - Inconnu : 1,18 ha	<u>Statut</u> : Vulnérable <u>Evolution</u> : En régression	Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021

Habitats naturels d'intérêt communautaire / Rattachement phytosociologique	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Habitat Natura 2000 prioritaire	Code Corine Biotope / Code Eunis	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Descriptif	Répartitif	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Mégaphorbiaie riveraine eutrophile à Liseron sombre (<i>Convolvulus sepium</i>) des étages planitiaire et collinéen <i>Convolvulion sepium</i>	6430	Non	37.71 / E5.411	0,12 ha / 0,009 %	Ces mégaphorbiaies sont des végétations herbacées denses et hautes localisées sur les terrasses alluviales basses à moyennes le long des cours d'eau, ainsi que sur les rives de plans d'eau ou fossés. Lorsqu'il est perturbé, cet habitat accueille facilement des xénophytes nord-américaines et est-asiatiques. Habitat d'intérêt communautaire seulement en contexte de bordure de cours d'eau, de canaux, fossés, et en lisière forestière sauf les groupements dominés par des espèces rudérales et/ou xénophytes. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Convolvulus sepium</i> , <i>Epilobium hirsutum</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Lysimachia vulgaris</i> , <i>Phragmites australis</i>	5 stations	Favorable : 0,08 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : 0,04 ha	<u>Statut</u> : Fréquent <u>Evolution</u> : Stable	Gomila H., 2021
Pelouses et prairies									
Pelouse pionnière à orpins (<i>Sedum sp.</i>) des dalles et replats rocheux calcaires <i>Alyssa alyssoides – Sedion albi</i>	6110	Oui	34.11 / E1.11	19,1 ha / 1,41 %	Ces pelouses basses à rases sont largement dominées par un tapis discontinu d'orpins. Ils sont accompagnés par de petites thérophytes à développement vernal. Ces pelouses, thermophiles et calcicoles s'installent sur des dalles et replats rocheux plats à faiblement inclinés et peuvent se retrouver en mosaïque avec des pelouses mésophiles du <i>Mesobromion erecti</i> . <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Arenaria serpyllifolia</i> , <i>Alyssum alyssoides</i> , <i>Medicago minima</i> , <i>Sedum sediforme</i> , <i>Sedum ochroleucum</i> , <i>Poa bulbosa</i> .	32 stations	Favorable : 17,38 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 1,26 ha (Enrésinement par <i>Pinus nigra</i>) Inconnu : 0,45 ha	<u>Statut</u> : Peu menacé. Localisé et à surveiller à basse altitude <u>Evolution</u> : Stable	Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021
Pelouse subalpine et alpine des pentes calcaires à Séslerie bleutée (<i>Sesleria caerulea</i>) et à Laïche toujours verte (<i>Carex sempervirens</i>) <i>Seslerion caeruleae</i>	6170	Non	36.43 / E4.4	1,25 ha / 0,092 %	Ces pelouses très ouvertes, écorchées en gradins sont présentes sur de fortes pentes au niveau des versants plutôt ensoleillés. Les sols restent superficiels du fait de l'érosion gravitaire et hydrique. A l'étage subalpin, cette formation est stable seulement dans les fortes pentes ou sur les corniches rocheuses. Dans les autres cas de figure, elle résulte d'un défrichement et a été façonnée par le pastoralisme. De ce fait, l'abandon des pratiques agricoles permet le développement progressif des ligneux et la disparition de cette végétation. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Sesleria caerulea</i> , <i>Carex sempervirens</i> , <i>Carex firma</i> , <i>Festuca pumila</i> , <i>Globularia cordifolia</i> , <i>Globularia nudicaulis</i> , <i>Helictotrichon sedenense</i> , <i>Gentiana angustifolia</i>	2 stations	Favorable	<u>Statut</u> : Fréquent <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021
Pelouse et prairie calcicoles semi-sèches à Brome dressé (<i>Bromopsis erecta</i>) des régions médio-européennes <i>Mesobromion erecti</i>	6210	Oui (sites à orchidées remarquables)	34.322 / E1.262	20,35 ha / 1,5 %	Ces formations herbacées semi-sèches de basse et moyenne altitude sont dominées par des hémicryptophytes vivaces. Elles s'installent sur des sols neutres à peu basiques, oligotrophes, modérément profonds, avec des réserves en eau modestes. Elles sont essentiellement héritées de pratiques agropastorales anciennes, et maintenues par le pâturage extensif et/ou la fauche. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Bromopsis erecta</i> , <i>Anthyllis vulneraria</i> , <i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Briza media</i> , <i>Lotus corniculatus</i> , <i>Potentilla verna</i> , <i>Hippocrepis comosa</i> , <i>Lotus corniculatus</i> , <i>Poterium sanguisorba</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Onobrychis vicifolia</i> , <i>Knautia arvensis</i> , <i>Primula veris</i> , <i>Plantago media</i> , <i>Rhinanthus alectorolophus</i>	95 stations	Favorable : 7,60 ha Défavorable inadéquat : 8,1 ha (Ourléification, fragmentation, pâturage inadapté) Défavorable mauvais : 4,61 ha (Ourléification, pâturage inadapté) Inconnu : 0,05 ha	<u>Statut</u> : Assez répandu <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021
Pelouse et prairie marnicoles calcicoles semi-sèches à Brome dressé (<i>Bromopsis erecta</i>) des régions médio-européennes <i>Mesobromion erecti</i> <i>Tetragonolobo maritimi-Mesobromion erecti</i> <i>Chloro perfoliatae-Brometum erecti</i>	6210	Oui (sites à orchidées remarquables)	34.322 / E1.262	16,72 ha / 1,23 %	Ces formations herbacées semi-sèches de basse et moyenne altitude sont dominées par des hémicryptophytes vivaces. Elles s'installent sur des sols neutres à peu basiques, oligotrophes, modérément profonds, avec des réserves en eau modestes. Contrairement aux pelouses précédentes, ces dernières s'installent sur des calcaires marneux (mélange de calcaire et d'argile) où la réserve en eau est donc plus importante. Elles sont essentiellement héritées de pratiques agropastorales anciennes, et maintenues par le pâturage extensif et/ou la fauche. La majorité des pelouses de cette alliance a été déterminée à la sous-alliance. Toutefois, pour certaines d'entre elles, le rattachement à une association phytosociologique a été possible. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Bromopsis erecta</i> , <i>Anthyllis vulneraria</i> , <i>brachypodium rupestre</i> , <i>Briza media</i> , <i>Hippocrepis comosa</i> , <i>Lotus corniculatus</i> , <i>Poterium sanguisorba</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Cytisophyllum sessilifolium</i> , <i>Gentiana lutea</i> , <i>Carlina acanthifolia</i>	52 stations	Favorable : 12,22 ha Défavorable inadéquat : 2,27 ha (Ourléification, fragmentation, fermeture par les ligneux, plantation de fruitiers) Défavorable mauvais : 0,96 ha (Ourléification, fermeture par les ligneux) Inconnu : 1,26 ha	<u>Statut</u> : Fréquent <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021

Habitats naturels d'intérêt communautaire / Rattachement phytosociologique	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Habitat Natura 2000 prioritaire	Code Corine Biotope / Code Eunis	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Descriptif	Répartition	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Pelouse calcicole sèche à Brome dressé (<i>Bromopsis erecta</i>) et à fétuques (<i>Festuca spp.</i>) des régions médio-européennes <i>Xerobromion erecti</i>	6210	Oui (sites à orchidées remarquables)	34.332 / E1.272	4,32 ha / 0,32 %	Ces pelouses basses à rases, présentent un recouvrement discontinu où le sol à nu est parfois très important. Elles colonisent les sols secs, riches en bases, pauvres en nutriments, peu épais et caillouteux, aux réserves hydriques très faibles. En fonction de leur origine, primaire ou secondaire (héritées de défrichements), elles possèdent des dynamiques de végétations très variables, allant de la stabilité sur les corniches et les vives rocheuses, à un embroussaillage important bloqué grâce à la gestion par le pâturage. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Anthericum liliago</i> , <i>Bromopsis erecta</i> , <i>Coronilla minima</i> , <i>Fumana procumbens</i> , <i>Lavandula angustifolia</i> , <i>Hippocrepis comosa</i> , <i>Anthyllis vulneraria</i> , <i>Festuca marginata</i> ,	32 stations	Favorable : 3,68 ha Défavorable inadéquat : 0,05 ha Défavorable mauvais : 0,03 ha (Pâturage équin) Inconnu : 0,56 ha	<u>Statut</u> : Rare et localisé <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021
Pelouse méditerranéenne pionnière xérophile et calcicole à thérophytes <i>Trachynion distachyae</i>	6220	Oui	34.5131 / E1.3131	0,12 ha / 0,009 %	Ces pelouses méditerranéennes sont clairsemées et rases. Elles se caractérisent par l'abondance de petites plantes annuelles accompagnées de quelques vivaces. Elles occupent de petites surfaces, dans des tonsures et sur des bordures de zones piétinées, souvent en mosaïque avec d'autres formations herbacées méditerranéennes. Enfin, ces pelouses se développent sur des sols oligotrophes, superficiels et vite desséchés. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Bromus squarrosus</i> , <i>Medicago minima</i> , <i>Bombycilaena erecta</i> , <i>Vulpia ciliata</i> .	2 stations	Favorable : 0,12 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : -	<u>Statut</u> : Localisé, à surveiller <u>Evolution</u> : En régression	Ecosphère, 2021
Prairie humide médio-européenne des sols paratourbeux basiques et oligotrophes <i>Molinion caeruleae</i>	6410	Non	37.311 / E3.511	6,16 ha / 0,45 %	Cette prairie occupe des sols alcalins, surtout à basse et moyenne altitudes, semi-tourbeux ou minéraux, pauvres en nutriments. Elle est caractérisée par de fortes variations du toit de la nappe, avec une submersion en hiver, et une forte baisse en période estivale. Ces prairies sont principalement issues d'un déboisement ancien, ce qui nécessite un entretien extensif pour leur maintien. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Molinia caerulea</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> , <i>Juncus subnodulosus</i> , <i>Succisa pratensis</i> .	16 stations	Favorable : 1,07 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 0,27 ha Inconnu : 4,83 ha	<u>Statut</u> : Vulnérable <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021
Prairie mésophile de fauche de basse altitude à Fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>) <i>Arrhenatherion elatioris</i> Groupement à <i>Knautia arvensis</i> et <i>Arrhenatherum elatius</i>	6510	Non	38.22 / E2.22	4,49 ha / 0,33 %	Constituées d'un tapis herbacé dense et continu, ces prairies sont largement dominées par les graminées hautes. Elles possèdent leur optimum sur des sols bruns, frais et peu profonds, assez riches en nutriments et aux bonnes réserves hydriques. Elles constituent des habitats entièrement anthropisés puisque la fauche annuelle est nécessaire à leur maintien et permet de lutter contre un appauvrissement du cortège floristique. Sans cette action répétée, la végétation serait progressivement dominée par quelques espèces sociales, puis par les ligneux. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Poa pratensis</i> , <i>Avenula pubescens</i> , <i>Schedonorus pratensis</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Trisetum flavescens</i> , <i>Lathyrus pratensis</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Tragopogon pratensis</i> , <i>Centaurea jacea subsp. jacea</i> , <i>Trifolium pratense</i> , <i>Vicia sativa</i> , <i>Galium verum</i> .	13 stations	Favorable : 3,85 ha Défavorable inadéquat : 0,64 ha (sursemis de Ray-Gras, Ourléification) Défavorable mauvais : - Inconnu : -	<u>Statut</u> : Menacé dans les plaines cultivées <u>Evolution</u> : En régression	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021
Végétations rupestres									
Éboulis thermophile carbonaté d'éléments fins à moyens à Calamagrostide argentée (<i>Achnatherum calamagrostis</i>) des étages supraméditerranéen à montagnard <i>Stipion calamagrostis</i>	8130	Non	61.311 / H2.61	72,31 ha / 5,33 %	Ces éboulis thermophiles, limités aux basses altitudes, sont riches en éléments fins et terreux et accueillent une végétation dont le recouvrement peut dépasser 40%. Ils occupent de préférence les pentes raides bien exposées marquées par une insolation intense. Ils sont dominés par <i>Achnatherum calamagrostis</i> . <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Achnatherum calamagrostis</i> , <i>Laserpitium gallicum</i> , <i>Ptychotis saxifraga</i>	93 stations	Favorable : 42,7 ha Défavorable inadéquat : 1,15 ha Défavorable mauvais : 24,47 ha (Enrésinement par <i>Pinus nigra</i>) Inconnu : 3,99 ha	<u>Statut</u> : Vulnérable, à surveiller <u>Evolution</u> : Stable	Rupea, 2021 Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021
Éboulis carbonaté d'éléments moyens mobiles <i>Scrophularion juratensis</i>	8160	Oui	61.31 / H2.61	33,24 ha / 2,45 %	Ces éboulis, peu végétalisés, sont caractérisés par de petites colonies éparses de plantes herbacées. Ils sont constitués de blocs mobiles assez hétérogènes, moyens à grossiers et se situent sur des pentes moyennes à fortes, ensoleillées à hémisciaphiles. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Rumex scutatus</i> , <i>Centranthus angustifolius</i> , <i>Valeriana rotundifolia</i> , <i>Lactuca perennis</i>	10 stations	Favorable : 33,18 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 0,06 ha (Talus routier) Inconnu : -	<u>Statut</u> : Localisé. Localement menacé et à surveiller <u>Evolution</u> : Stable	Rupea, 2021 Gomila H., 2021

Habitats naturels d'intérêt communautaire / Rattachement phytosociologique	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Habitat Natura 2000 prioritaire	Code Corine Biotope / Code Eunis	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Descriptif	Répartition	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Paroi rocheuse calcaire sèche et ensoleillée des étages montagnard à alpin <i>Potentillion caulescentis</i>	8210	Non	62.151 / H3.251	1,06 ha / 0,078 %	Ces parois raides sèches accueillent une végétation spécialisée et dispersée. Les végétaux vasculaires ne s'installent que dans des fissures pour y puiser eau et nutriments. La végétation est adaptée à ces conditions très rudes et contrastées : forme en coussinet ou rosettes compactes, feuilles cireuses ou poilues. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Primula lutea</i> , <i>Saxifraga paniculata</i> , <i>Silene saxifraga</i> , <i>Potentilla caulescens</i> , <i>Hieracium spp.</i>	3 stations	Favorable : 1,06 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : - Inconnu : -	<u>Statut</u> : Peu vulnérable <u>Evolution</u> : Stable	Rupea, 2021
Paroi rocheuse calcaire sèche des étages collinéen et submontagnard <i>Asplenio trichomanis – Ceterachion officinarum</i>	8210	Non	62.15 / H3.25	9,28 ha / 0,68 %	Cet habitat souvent de faible extension se retrouve souvent en contexte forestier, en situation ombragée. Les petites fougères dominent le recouvrement de la végétation qui reste assez faible. <u>Espèces caractéristiques</u> : <i>Asplenium fontanum</i> , <i>Asplenium trichomanes</i> , <i>Asplenium ceterach</i> , <i>Asplenium ruta-muraria</i>	28 stations	Favorable : 8,06 ha Défavorable inadéquat : - Défavorable mauvais : 0,008 ha (Ancien pilier) Inconnu : 1,21 ha	<u>Statut</u> : Vulnérable, à surveiller <u>Evolution</u> : Stable	Rupea, 2021 Gomila H., 2021

Tableau 13 : Habitats naturels de l'annexe I

❖ Les habitats alluviaux et riverains

Sur les quatre habitats de forêts alluviales recensés et d'intérêt communautaire, trois sont considérés d'intérêt prioritaire. Cet intérêt est renforcé par leur statut et l'évolution de ces habitats au sein des Alpes puisqu'elles sont toutes considérées comme menacées et en régression au sein de ce territoire. Les sites Natura 2000 semble toutefois bien préservé puisque toute la gamme des forêts alluviales est présente, avec les saulaies fluviales de basse altitude à Saule blanc (*Salix alba*) en contact direct avec les cours d'eau et les peupleraies sèches fluviales à Peuplier noir (*Populus nigra*) des terrasses alluviales élevées.

Outre les boisements, le territoire accueille les zones supérieures, moyennes et inférieures des cours d'eau montagnards et collinéens (rivières classées « groupe D » et « Groupe C » selon Holmes). Ces cours d'eau permettent l'expression d'une flore particulière et du fait d'une dynamique fluviale encore active engendrent une mosaïque de milieux riche et diversifiée. Deux habitats d'intérêt communautaire sont la résultante de cette dynamique fluviale, les bancs de galets à Pavot cornu des rivières méditerranéennes du *Glauzion flavi* et les saulaies arbustives riveraines des torrents de montagne à saules divers du *Salicion incanae*. La présence de ces deux habitats, considérés comme localisés et en régression au sein des Alpes, illustre un état de conservation favorable des cours d'eau et de leur dynamique localement.

Enfin, plusieurs habitats de végétation fontinale, calcicole à neutrophile des sources, suintements et ruisselets, souvent pétrifiants, de basse altitude ont été recensés sur le territoire. Ces végétations peuvent accueillir un cortège bryophytique original lorsque leur état de conservation est favorable.

❖ Les habitats forestiers

Sept habitats forestiers ont été répertoriés dont trois boisements non alluviaux. Ces trois boisements font également état de la diversité des conditions stationnelles présentes localement avec des boisements de Frêne élevé et Chêne pédonculé des sols frais et des Frênaies-Tilliaies sèches des pentes fortes. Ce dernier habitat est d'ailleurs le seul habitat forestier hors alluvial considéré d'intérêt prioritaire et possédant un statut « localisé et vulnérable » au sein des Alpes. Les deux autres ne sont pas menacés sur le cours terme. A noter cependant que les boisements sur sol frais du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris*, bien que non menacés, sont en régression sur ce territoire.

La présence d'une majorité de boisements thermophiles, tant d'un point de vue du nombre d'habitats que des surfaces occupées, montre une nette prédominance de ces conditions au niveau local.

❖ Les fourrés et garrigues

Seulement deux formations de fourrés et garrigues sont considérées d'intérêt communautaire, mais non prioritaires. Elles sont largement répandues localement puisqu'elles occupent 142,6 ha au sein des sites. Bien que les fourrés de l'alliance de *Amelanchiero ovalis – Buxion sempervirentis* ne soient pas menacés au niveau des Alpes, une part non négligeable a été classée dans un état de conservation défavorable au niveau local en raison de l'enrésinement par le Pin noir. Les Saulaies de l'alliance du *Salicion incanae* sont quant à elles considérées « localisées » et « en régression » au sein des Alpes. Localement, elles semblent être dans un état de conservation favorable puisque seulement 3% ont été considérés dans un état de conservation défavorable du fait de l'enrésinement par le Pin noir ou de l'aménagement du lit mineur adjacent.

❖ Les végétations d'hélophytes et de bas-marais

Seulement deux habitats appartenant à ces végétations intègrent la Directive « Habitats, faune, flore ». Les végétations de tourbière de l'alliance du *Caricion davalliana* s'étendent sur 6,61 ha au sein de la zone d'étude. Elles sont considérées comme « Vulnérables » et « en régression » au sein des Alpes. Au niveau local, l'état de conservation de la majorité des surfaces n'a pas été renseigné.

Concernant les magnocariçaies, seuls les faciès à *Cladium mariscus* intègrent cette Directive. Ces faciès sont considérés comme « Vulnérables » et « en régression » au sein des Alpes. Au sein du site d'étude, ces faciès sont également très localisés et en partie dans un état de conservation favorable (une partie de l'état de conservation de ces habitats n'a pas été évaluée).

❖ Les prairies et pelouses

Huit habitats de prairies et pelouses présents au sein des sites sont considérés d'intérêt communautaire et cinq d'entre eux sont d'intérêt prioritaire. Ces derniers sont rattachés aux pelouses de l'alliance du *Mesobromion* (dont deux pelouses appartenant aux sous-alliances du *Tetragonolobo maritimi-Mesobromenion erecti* et du *Mesobromenion erecti*). Trois autres pelouses xérophiiles sont également d'intérêt prioritaire, celles de l'alliance du *Xerobromion erecti*, ainsi que les pelouses pionnières du *Alyssa alyssoidis – Sedion albi* et du *Trachynion distachyae*. Enfin, la majorité de ces habitats est « en régression » dans les Alpes.

❖ Les ourlets, les mégaphorbiaies et les végétations hélophytiques

La majorité des ourlets présents au sein des sites ne sont pas d'intérêt communautaire. Toutefois, les deux ourlets d'intérêt communautaire représentent 77 % de la surface totale occupée par ces formations, mais ne sont pas considérés d'intérêt prioritaire. Les ourlets de l'alliance du *Molinio arundinaceae-Holoschoenion vulgaris* sont les mieux représentés au sein de la zone d'étude alors qu'ils représentent l'ourlet avec le plus d'intérêt patrimonial. En effet, ils sont considérés « Vulnérable » et « en régression » au sein des Alpes. De plus, ils semblent être en limite nord de leur aire de répartition.

❖ Les végétations rupestres

Quatre alliances de végétations rupestres intégrant la Directive « Habitats-Faune-Flore » ont été recensées. Parmi les deux habitats d'éboulis, seul les éboulis carbonatés d'éléments moyens mobiles du *Scrophularion juratensis* sont d'intérêt prioritaire. Dans l'ensemble, bien que la surface occupée par ces végétations au sein des Alpes soit stable, elles restent très localisées et vulnérables.

4.2.3 Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

4.2.3.1 Les espèces animales

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Priorité de conservation régionale	Nbr données	Dernière année d'observation	ZSC FR8201683	ZSC FR8201684	Périmètre d'étude	Origine des données/ Structures ressources
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	?	Cours d'eau (plus rarement eau stagnante) avec ripisylve arborée	?	Favorable (tendance stable)	Faible	23 (24)	2019		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044	?	Eaux courantes claires et bien oxygénées avec une végétation hygrophile abondante (petites rivières, ruisseaux, fossés, suintements, canaux...)	?	Défavorable-inadéquat (tendance inconnue)	Faible	46 (54)	2019		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Phengaris teleius</i>	Azuré de la Sanguisorbe	1059	?	Prairie humide à grande sanguisorbe	À surveiller	Défavorable-inadéquat (tendance à la détérioration)	Forte (EN)	19 (19)	2019	x		Site N2000	LPO AuRA
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065	?	Prairies maigres et pelouses sèches à <i>Cephalaria leucantha</i>	?	Défavorable-inadéquat (tendance inconnue)	Moyenne (NT)	2 (23)	2020	x	x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Rosalia alpina</i>*	Rosalie des Alpes*	1087	?	Milieux forestiers mûres (surtout hétraies)	?	Favorable (tendance inconnue)	Forte (VU)	2 (4)	2020	x		Site N2000	LPO AuRA
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pieds blancs	1092	?	Eaux courantes claires et bien oxygénées (eaux à truite) parfois plans d'eau	?	Défavorable-mauvais (tendance stable)	Forte			x	x	Site N2000	INPN + ENS Nays
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	?	Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Milieux bâtis, des combles à la cave Terrain de chasse : Forêts de feuillus, pâtures bocagères, vergers	?	Défavorable-inadéquat (tendance à l'amélioration)	Moyenne (NT)	26 (466)	2021		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	?	Site d'hibernation : Cavités de toutes dimensions, naturelles ou non Site de mise bas : Combles, grottes Terrain de chasse : Pâtures entourées de haies hautes et denses, ripisylves, forêts de feuillus	?	Défavorable-inadéquat (tendance à l'amélioration)	Forte (EN)	1 (162)	2021		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	1307	?	Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Milieux souterrains naturels et artificiels, bâtiments Terrain de chasse : Steppes herbacées, prairies, vignobles enherbés	?	Défavorable-inadéquat (tendance à la détérioration)	Forte (EN)	2 (274)	2017		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	?	Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Milieux souterrains naturels et artificiels Terrain de chasse : Lisières, mosaïques d'habitats, zones éclairées artificiellement, zones humides.	?	Défavorable-inadéquat (tendance stable)	Forte (EN)	1 (63)	2021		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	?	Site d'hibernation : Souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Bâtiments. En saisons estivale, les mâles se logent entre les chevrons en avancée de toit Terrain de chasse : Forêts diversifiées, lisières, prés, vergers, étables	?	Défavorable-inadéquat (tendance à la détérioration)	Moyenne (NT)	4 (35)	2019		x	Site N2000	LPO AuRA

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation	État de conservation à l'échelle biogéographique	Priorité de conservation régionale	Nbr données	Dernière année d'observation	ZSC FR8201683	ZSC FR8201684	Périmètre d'étude	Origine des données/ Structures ressources
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	?	Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Milieux souterrains naturels et artificiels, bâtiments Terrain de chasse : Vieilles forêts caducifoliées, bocages, pâtures	?	Défavorable-inadéquat (tendance stable)	Moyenne (NT)	2 (101)	2018		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	1337	?	Milieux aquatiques courants ou stagnants avec végétation rivulaire	?	Favorable (tendance à l'amélioration)	Faible	619 (1143)	2021		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	?	Milieux aquatiques courants ou stagnants riches en poissons et/ou amphibiens	?	Défavorable-mauvais (tendance stable)	Forte (CR)	49 (105)	2021		x	Site N2000	LPO AuRA
<i>Euplagia quadripunctaria*</i>	Écaille chinée*	6199	?	Grande diversité de milieux même urbains	?	Favorable (tendance stable)	Faible	1 (10)	2020	x		Site N2000	LPO AuRA
<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	1138	?	Eaux bien oxygénées et fraîches mais supporte bien la période estivale où l'eau se réchauffe et l'oxygène baisse	?						x	Site N2000	INPN
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	6965	?	Eaux courantes claires et bien oxygénées (eaux à truite), fonds rocaillieux parfois plans d'eau	?	Défavorable-mauvais (tendance stable)	Forte			x	x	Site N2000	INPN
<i>Telestes souffia</i>	Blageon	1131	?	Eaux claires et courantes, avec substrat pierreux ou graveleux, et correspond à la zone à ombre	?	Défavorable-mauvais (tendance stable)	Forte			x	x	Site N2000	INPN
Espèces potentielles sur les sites (présente autour de 5 km)													
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	?	Milieux avec vieux arbres (feuillus essentiellement) (forêt, parc urbain, ripisylve ...)	?	Favorable (tendance stable)	Moyenne (NT)	0 (6)	2020			Zone tampon de 5 km	LPO AuRA
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	?	Grande diversité de milieux aquatiques stagnants (milieux temporaires bien exposés et peu profonds comme vasques de cours d'eau, mares, ornières forestières voire bassins, abreuvoirs...)	?	Défavorable-inadéquat (tendance à la détérioration)	Forte (VU)	0 (107)	2020			Zone tampon de 5 km	LPO AuRA
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	?	Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Gîtes arboricoles, bâtiments, ponts Terrain de chasse : Forêts, zones humides, lisières, bocages	?	Défavorable-inadéquat (tendance stable)	Faible	0 (62)	2020			Zone tampon de 5 km	LPO AuRA
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	?	Site d'hibernation : Cavités arboricoles, cavités souterraines, fissures de roches Site de mise bas : Cavités arboricoles Terrain de chasse : Forêts de feuillus âgées	?	Défavorable-inadéquat (tendance stable)	Forte (VU)	0 (5)	2015			Zone tampon de 5 km	LPO AuRA
<i>Canis lupus*</i>	Loup gris*	1352	?	Tous types d'habitats	?	Favorable (tendance à l'amélioration)	Forte (VU)	2 (83)	2021			Zone tampon de 5 km	LPO AuRA

Tableau 14 : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43



Castor d'Europe



Loutre d'Europe



Loup gris (espèce potentielle)



Grand Murin



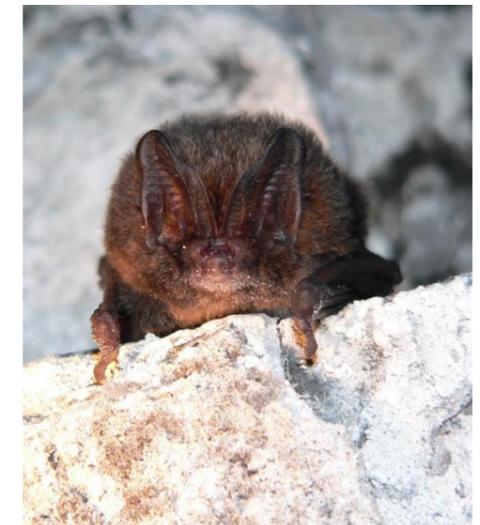
Petit Rhinolophe



Grand Rhinolophe



Murin à oreilles échancrées



Barbastelle d'Europe (espèce potentielle)

Illustrations : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 – Mammifères – Source : Ecosphère, Cédric Seguin



Sonneur à ventre jaune (espèce potentielle)



Agrion de Mercure



Cordulie à corps fin



Rosalie des Alpes



Lucane Cerf-volant (espèce potentielle)



Damier de la Succise



Barbeau méridional – Source : Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

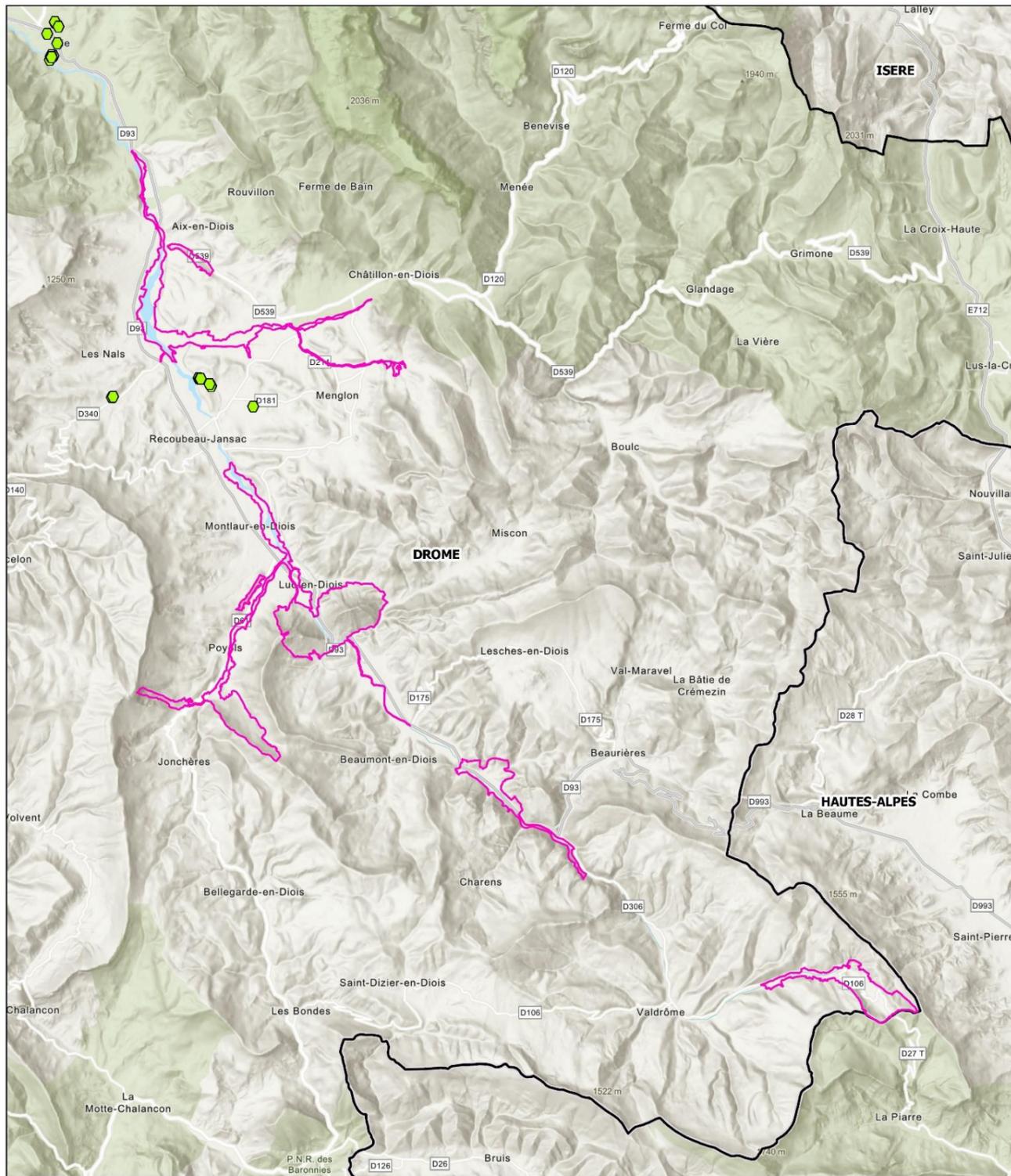


Chabot commun – Source : Fédération de Pêche du Puy de Dôme

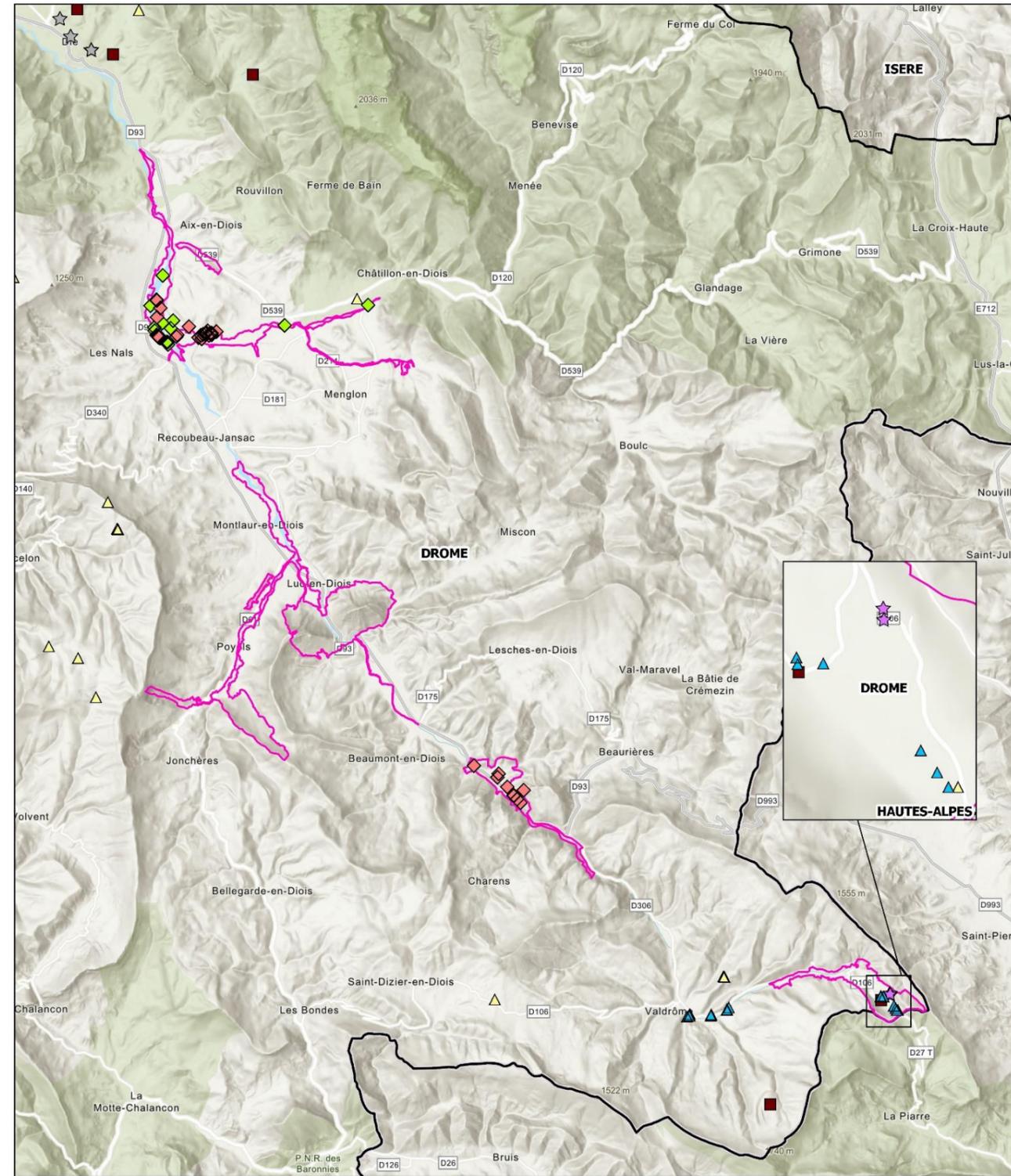


Blageon – Source : Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Illustrations : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 –Amphibiens, Insectes et Poissons – Source : Ecosphère

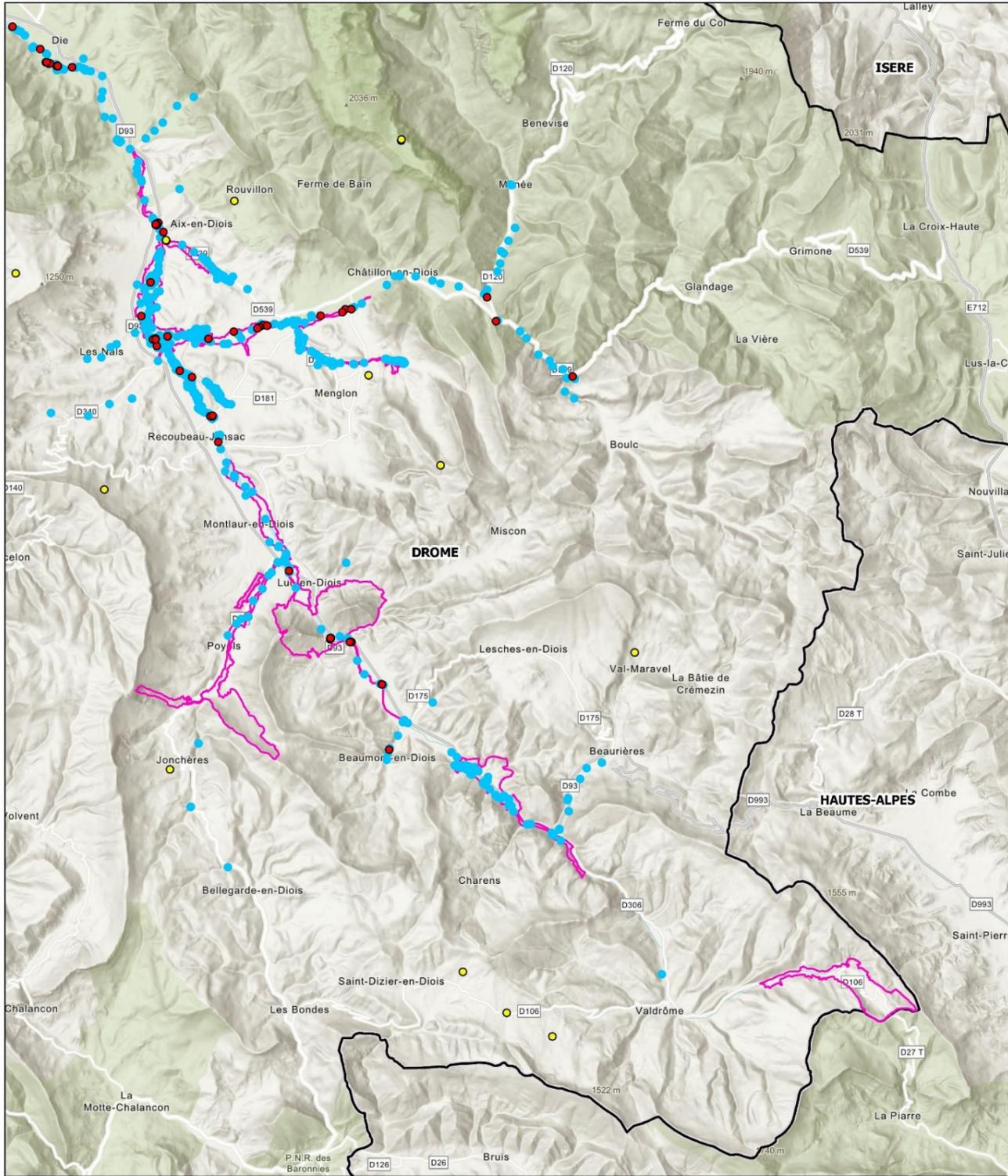


<p>Observation ponctuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Sonneur à ventre jaune <p> Périmètre des zones Natura 2000</p> <p> Limite départementale</p>	<p>AGIR pour la BIODIVERSITÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p> <p>PRÉFET DE LA DRÔME Aurélien PAILLET</p> <p>LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes</p>	<p>0 1,5 3 Km</p> <p>ECOSPHERE, CC du Diois, 2021</p> <p>Source : LPO Fond ESRI</p>
--	---	---



<p>Groupe taxonomique</p> <ul style="list-style-type: none"> Lépidoptère Odonate Hétérocère Coléoptère 	<p>Observation ponctuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Agrion de Mercure Cordulie à corps fin (La) Damier de la Succise (Le) Rosalie des Alpes 	<ul style="list-style-type: none"> Écaille chinoise (L') Cerf-volant (mâle) Périmètre des zones Natura 2000 Limite départementale 	<p>AGIR pour la BIODIVERSITÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p> <p>PRÉFET DE LA DRÔME Aurélien PAILLET</p> <p>LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes</p>	<p>0 1,5 3 Km</p> <p>ECOSPHERE, CC du Diois, 2021</p> <p>Source : LPO Fond ESRI</p>
---	---	---	---	---

Carte 14 : Amphibiens et Insectes



Observation ponctuelle

- Castor d'Eurasie
- Loup gris
- Loutre d'Europe

■ Périumètre des zones Natura 2000

▭ Limite départementale

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

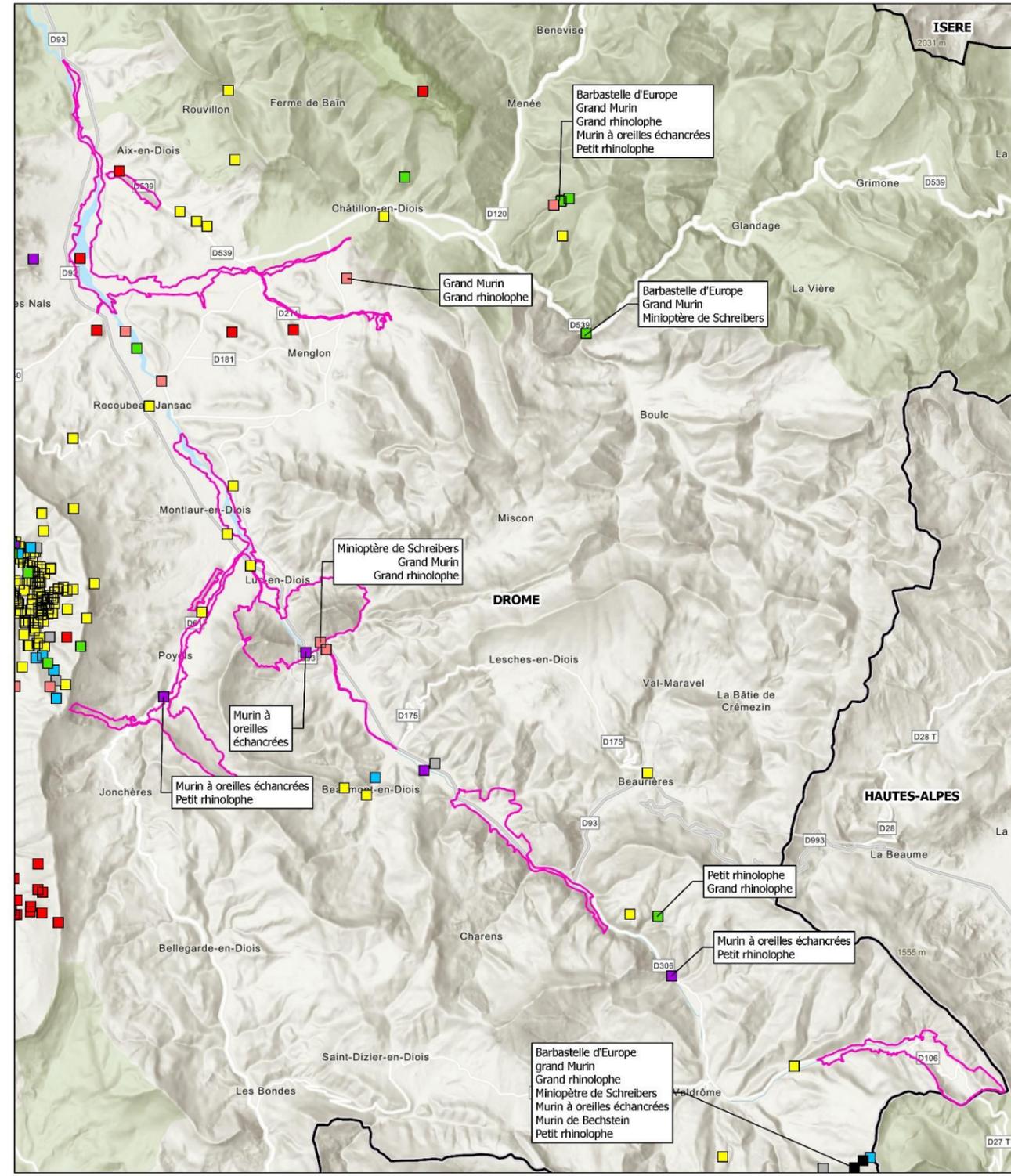
0 1,5 3 Km

ECOSPHERE, CC du Diois, 2021

Source : LPO
Fond ESRI

PRÉFET DE LA DRÔME
Jean-Philippe Fournier

LEUR OÙ S'ENGAGE en région
Auvergne-Rhône-Alpes



Observation ponctuelle

- Barbastelle d'Europe
- Grand Murin
- Grand rhinolophe
- Minioptère de Schreibers
- Murin à oreilles échancrées
- Murin de Bechstein
- Petit Murin
- Petit rhinolophe

■ Périumètre des sites Natura 2000

▭ Limite départementale

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

0 1,5 3 Km

ECOSPHERE, CC du Diois, 2021

Source : LPO
Fond ESRI

PRÉFET DE LA DRÔME
Jean-Philippe Fournier

LEUR OÙ S'ENGAGE en région
Auvergne-Rhône-Alpes

Carte 15 : Mammifères et Chiroptères

Chaque espèce d'intérêt communautaire fait l'objet d'une fiche de description (Fiches des espèces d'intérêt communautaire en annexe). L'état des lieux faunistique résulte d'une valorisation des données existantes issues des bases de données naturalistes (en particulier, Faune Drôme de la LPO), des études réalisées sur certains secteurs des sites notamment au niveau du marais des Bouligons et des Nays et des échanges avec les naturalistes locaux. De ce fait, l'état de conservation et les estimations de population de la plupart des espèces d'intérêt communautaire sont inconnus.

Les cartes précédentes présentent les points d'observation des espèces d'intérêt communautaire en l'état actuel des connaissances.

❖ Les mammifères

Le Castor d'Europe est bien présent sur la partie aval (à partir de l'embouchure entre la Drôme et le Maravel). Sa présence plus en amont semble plus anecdotique (suivi fin à envisager à l'échelle des sites Natura 2000). Cette espèce est globalement en expansion sur la Drôme. Son rôle d'architecte des écosystèmes est primordial pour beaucoup d'espèces comme il est possible de le constater au niveau du marais des Bouligons ou des Nays. Sa conservation passe par le maintien des ripisylves et la non-destruction de ses barrages (cas de conflit humain-castor dans le Diois).

La Loutre d'Europe est en expansion après une quasi-disparition. Sur la Drôme, les indices de présence sont de plus en plus courants. Il semblerait que la présence de la loutre soit plus anecdotique en amont du Claps (barrière naturelle) avec aucune mention au-delà du marais des Bouligons. Sa conservation passe par le maintien de la ressource trophique (poissons et amphibiens) et donc par le maintien de la naturalité de la rivière et d'une bonne qualité des eaux.

Le Loup gris est bien présent dans le département depuis son retour naturel depuis l'Italie. Cette espèce reste potentielle sur les sites du fait de sa mobilité et passe inévitablement sur les sites Natura 2000 lors de ses transits entre les Baronnies et le Vercors. Les sites peuvent être inclus dans un ou plusieurs territoires de meutes établies. Une Zone de Présence Permanente (ZPP) « meute » est identifiée sur le Haut-Diois. Le rôle des sites Natura 2000 pour cette espèce, du fait de sa relative petite taille et sa configuration très allongée, est difficilement quantifiable et qualifiable (les cordons rivulaires peuvent être des corridors de déplacements).

❖ Les chiroptères

La connaissance reste très lacunaire. Des inventaires complémentaires seront à mener pour conclure sur l'importance du site pour les Chiroptères. Cependant, le site apparaît favorable pour plusieurs raisons :

- Les cours d'eau et ses zones humides annexes, les marais, les ripisylves constituent des zones de chasse et servent aux déplacements des chauves-souris. Ainsi, des espèces annexe II comme le grand Murin, le petit Murin et le Minioptère de Schreibers vont venir chasser depuis des colonies de reproduction proches (grotte des Sadoux, colonie de Die, etc). Le maintien des zones humides dont les ripisylves, y compris la qualité des eaux, est primordiale pour ces espèces ;
- Présence (ou présence potentielle) de colonies de reproduction en bâti : plusieurs sites de reproduction de petit Rhinolophe sont connus sur le site. La présence d'une colonie mixte de grand Rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées est suspectée au niveau d'un bâtiment en amont du Claps ;
- Quelques cavités souterraines naturelles ou artificielles (ainsi que des tabliers de ponts ...) peuvent être favorables notamment au niveau du Claps pour le petit Rhinolophe ;

- En milieu arboricole, il est possible d'avoir des colonies pour des espèces communautaires comme la Barbastelle d'Europe ou le Murin de Bechstein (très probable pour le Murin). Actuellement, ces deux espèces ne sont pas mentionnées au sein des limites des sites (compléments d'inventaires et de suivis nécessaires).

❖ Les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune n'est pas connu sur les sites Natura 2000 ; les stations connues les plus proches se trouvent sur la commune de Recoubeau-Jansac le long de la Drôme. Sa présence au sein du site Natura 2000 D14 est fortement probable au niveau des zones humides annexes au cours d'eau ou dans des secteurs avec des mares ou ornières forestières. La présence de l'espèce est à rechercher sur la partie aval du site Natura 2000. Dans le département de la Drôme, cette espèce est rare, localisée et semble en régression. En cas de présence avérée de l'espèce sur le site, cela deviendrait un des enjeux espèces prioritaires.

❖ Les poissons

Les données piscicoles ont été récoltées auprès de la Fédération départementale de pêche et par l'exploitation de l'Atlas des espèces piscicoles de la Drôme en milieu naturel de 2014. La Fédération recense la présence de trois espèces d'intérêt communautaire, le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), le Chabot (*Cottus gobio*) et le Blageon (*Telestes souffia*), toutes trois inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat, Faune, Flore ».

Le Barbeau méridional est présent dans la partie amont du site Natura 2000 D14, dans le cours d'eau de la Drôme depuis la confluence avec le ruisseau de Font Longe jusqu'au saut de la Drôme. La présence du Barbeau méridional sur le Bez n'a pas été révélée, mais reste hypothétique. Son abondance est moyenne dans la partie la plus en amont et devient faible à proximité du saut de la Drôme. Cette espèce se retrouve de façon très sporadique sur le département de la Drôme, mais avec parfois des populations très denses. Le Barbeau méridional est très sensible aux ruptures de continuité écologique car ses populations ont tendance à se cloisonner. Les travaux d'effacement des ouvrages faisant obstacle à la continuité piscicole sont très favorables à cette espèce.

Le Chabot commun est présent dans la partie aval du site Natura 2000 D14. Il se retrouve ainsi dans la Drôme depuis le saut de la Drôme jusqu'à la confluence avec le Bez et dans le Bez sur l'ensemble de son linéaire. Son abondance est jugée faible sur l'ensemble des cours d'eau où il est présent. Toutefois, le Bez présente la population la plus importante du bassin versant avec des zones de frayères remarquables. Dans le département de la Drôme, l'espèce est peu répandue. Sa conservation nécessite une bonne qualité physicochimique et dépend de la qualité du substrat. Le Chabot vit caché sous les gros galets ; il est donc sensible aux pratiques de loisirs en milieu aquatique en particulier les balades aquatiques dans le lit de la rivière et la construction de barrage de galets.

Le Blageon est présent sur la Drôme depuis la confluence avec le ruisseau du Maravel jusqu'à la partie la plus en aval du site Natura 2000 D14 et sur le Bez. Son abondance est faible dans la partie la plus amont de sa répartition et devient très importante à partir du saut de la Drôme jusqu'à la partie aval. Sur le Bez, son importance est jugée moyenne. Cette espèce est relativement bien répandue au niveau du département avec des variations d'abondance marquées (de faible à important).

La conservation de ces espèces d'intérêt communautaire nécessite la préservation de la ressource en eau, la lutte contre des pollutions diverses, la diversification des habitats, la restauration de la continuité écologique et la limitation des activités sportives et de loisirs sur les périodes sensibles.

❖ Les crustacés

Les sites Natura 2000 présentent une population exceptionnelle d'écrevisse à pattes blanches. Cette population se répartit au niveau de la Drôme depuis la confluence avec le ruisseau du Maravel jusqu'à la confluence avec le torrent de la Béoux, dans la partie aval du ruisseau du Maravel, dans la partie aval du ruisseau de la Queue du Plat et dans la partie aval du torrent de Nière Gourzine. Des inventaires de 2022 révèlent la présence de l'espèce sur le bassin du Bez. Dans le département, environ 130 populations ont été dénombrées mais la plupart du temps, il s'agit de petites populations de quelques centaines de mètres d'où le fort enjeu des sites pour cette espèce.

L'écrevisse à pattes blanches est l'écrevisse la plus menacée car extrêmement sensible à la qualité de l'eau, la température, le taux d'oxygène dissous et à la dégradation physique des cours d'eau. De ce fait, la qualité du milieu, en particulier la qualité physicochimique, doit être irréprochable et il faut empêcher toute perturbation du milieu (lutte contre les pollutions, l'introduction d'espèces exotiques, le lessivage des sols, la dégradation de la végétation rivulaire, etc).

❖ Les insectes

○ Les Coléoptères

La Rosalie des Alpes est connue sur la partie amont du site Natura 2000 D12 à La-Bâtie-des-Fonts (répartition méconnue). Cette espèce est liée aux milieux forestiers notamment aux hêtraies d'âge mûre. Sa présence est contrainte par la limite altitudinale de son habitat de prédilection bien que l'espèce puisse coloniser d'autres essences comme le frêne ou le charme.

La présence du Lucane cerf-volant est relativement méconnue sur les sites (lié à l'acquisition récente des données coléoptères sur la base participative Faune Drôme). Il est très certainement présent sur tout le linéaire des sites Natura 2000 en lien avec la présence de vieux arbres (arbres isolés ou en milieu forestier). Cette espèce est bien présente dans la partie est du département où les milieux boisés sont encore denses.

La conservation de ces deux espèces passe par la sauvegarde des arbres morts sur pieds voire la libre évolution des milieux forestiers propices à ces espèces.

○ Les Lépidoptères

L'Azuré de la sanguisorbe est connu sur la partie amont du site Natura 2000 D12 à La-Bâtie-des-Fonts et sur la commune de Valdrôme (hors site Natura 2000) mais sa présence est potentielle au moins jusqu'à Luc-en-diois. Cette espèce fait partie des espèces prioritaires de papillons de jours du département (seulement une dizaine de stations connues). Cette espèce myrmécophile (à la fois une plante hôte et une fourmi hôte) est liée aux prairies plus ou moins humides et aux marais situés à proximité directe des cours d'eau. Cette espèce prioritaire sur le site doit faire l'objet de compléments d'inventaires.

Le Damier de la Succise est connu uniquement sur la partie amont des deux sites Natura 2000 (compléments d'inventaires nécessaires). La présence de l'espèce a été confirmée en 2021 sur le marais des Boulignons. Dans le département, deux sous-espèces sont normalement présentes : *provincialis*, liée aux milieux secs (habitats rocaillieux, pelouses sèches, prairies xériques où pousse sa plante hôte la Céphalaire blanche) et *aurinia* (plus rare), liée aux milieux plus

humides (prairies humides, bas-marais où pousse la Succise des près). La conservation de cette espèce à forte patrimonialité passe par le maintien de ses milieux de vie (pâturage adapté sur les milieux secs, conservation des zones humides, période de fauche adaptée, etc).

L'Ecaille chinée est une espèce bien présente dans le département. Sa présence sur les sites Natura 2000 est assez méconnue (une unique mention en amont du site D12 à La-Bâtie-des-Fonts). Cette espèce fréquente à la fois des milieux humides, xériques voire anthropiques, elle se rencontre donc sur une multitude d'habitats. Sa conservation passe par la sauvegarde des milieux de transition où pousse la plupart de ses plantes hôtes (lisières des ripisylves et des forêts, bords de routes et de chemins, haies et pieds de haies, etc).

○ Les Odonates

La Cordulie à corps fin est connue au niveau de la partie aval du site D14 (Drôme et Bez). Sa présence plus en amont n'est pas à exclure (compléments d'inventaires nécessaires). Cette espèce est typique des eaux courantes (possible présence sur les gravières à la confluence des deux cours d'eau) avec une végétation rivulaire arborée (importance du chevelu racinaire pour la vie larvaire). Sa conservation passe donc par le maintien des ripisylves et de la naturalité des berges mais aussi de la qualité des eaux.

L'Agrion de Mercure est connu au niveau de la confluence du Bez et de la Drôme ainsi que sur le marais des Bouligons (compléments d'inventaires nécessaires). Il est essentiellement présent au niveau des milieux annexes au cours d'eau riche en végétation aquatique. Il peut également se rencontrer dans des milieux anthropiques comme des canaux d'irrigation à eau permanente. La conservation des zones humides annexes et de la dynamique naturelle du cours d'eau ainsi que de la qualité des eaux permettent le maintien de cette espèce.

4.2.3.2 Les espèces végétales

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation	Priorité de conservation régionale	Nbr données	Dernière année d'observation	ZSC FR8201683	ZSC FR8201684	Périmètre d'étude	Origine des données/ Structures ressources
<i>Orthotrichum rogeri</i>	Orthotric de Roger	1387	1 observation connue	Espèce corticole, thermophile et hygrophile stricte, elle est observée sur des arbres isolés ou en contexte forestier clair et privilégie les érables (<i>Acer spp.</i>), le Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), le Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) et le Noisetier (<i>Corylus avellana</i>).	Inconnu (Espèce sous-prospectée)	L'Orthotric de Roger mérite d'être prise en considération car elle témoigne de milieu assez particulier. L'espèce est mal connue en région.	2	2013		x	Site N2000	CBNA
<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus	1902	3 stations récentes	Pré-bois avec 20-40% de couvert ligneux. Il apprécie les bois clairs (chêne, hêtre, sapin, épicéa...), lisières, clairières, bords de chemins, basés sur des roche-mères calcaires, marneuses, calcaschisteuses, à l'origine de sols au pH basique à neutre. Espèce principalement montagnarde, elle se retrouve également dans les plaines et les vallées des régions bien arrosées, souvent dans des secteurs froids (bas de pente, fond de combe) en exposition nord et sur des sols frais et riches en humus.	Moyen (Espèce souffrant de l'enrésinement)	Le Sabot de Vénus n'est pas menacé à l'échelle régionale. Cependant, la région a une forte responsabilité à préserver cette espèce car en fort déclin au niveau national voir européen.	4	2021		x	Site N2000	CBNA Gomila H.

❖ Espèce végétale d'intérêt communautaire

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire est présente au sein des sites Natura 2000. Il s'agit du Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*). Les deux stations situées au-dessus du marais des Boulignons, dans un boisement au lieu-dit « le Ravin de Chabriane », n'ont pas été revues depuis 1996. En 2021, 3 stations ont été observées dans la forêt communale de Poyols. Cette espèce reste peu présente compte-tenu de son habitat et de ses exigences écologiques.

❖ Bryophyte (mousse) d'intérêt communautaire

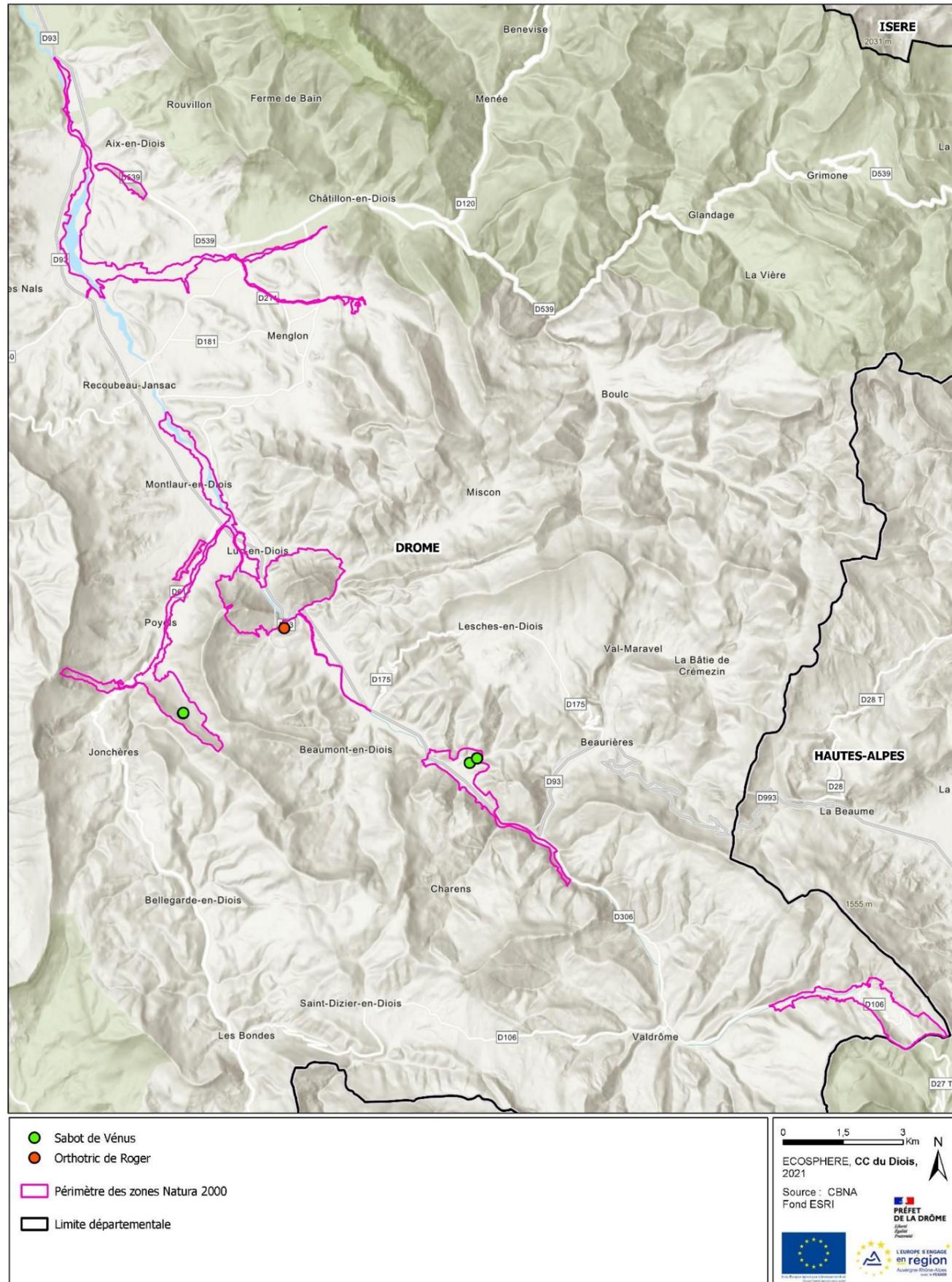
Une mousse d'intérêt communautaire, l'Orthotric de Roger (*Orthotrichum rogeri*), a été recensée en 2013 au lieu-dit « Le petit lac » à Luc-en-diois. L'Orthotric de Roger est une espèce très exigeante qui demande une qualité d'habitat exceptionnelle et qui est très sensible aux perturbations dues à la pollution et à la gestion sylvicole. Compte-tenu de la rareté de cette espèce, il est nécessaire de suivre l'évolution des populations d'*Orthotrichum rogeri* et d'affiner les prospections.



Sabot de Vénus – Source : Ecosphère



Orthotric de Roger – Source : M. LUTH



Carte 16 : Flore

4.2.4 Espèces de l'annexe IV et V de la directive 92/43

Les lignes en gris correspondent aux espèces dont la présence n'est pas avérée au sein des sites Natura 2000 mais dont la probabilité de présence est forte.

Quantification	Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nbr données	Dernière année observation	Statut	Rareté	Qualification		Probabilité de présence	Distance de présence par rapport au périmètre d'étude	Communes concernées	Origine des données/ Structures ressources
								Enjeux par rapport à Natura 2000	Statuts de nidification sur site pour les oiseaux				
22	Amphibiens (2)	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	34 (151)	2020	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Grande diversité de milieux aquatiques pionniers pour la reproduction (annexes de cours d'eau, mares temporaires, bassins, carrières...). Adultes observables dans beaucoup d'habitats y compris urbains.			La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure-en-Diois	LPO AuRA
		Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	12 (29)	2019	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA	Faible (forte dans le diois)		Grande diversité de milieux aquatiques pionniers pour la reproduction (annexes de cours d'eau, mares temporaires, bassins, carrières...)			Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois	LPO AuRA
		Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	0 (5)	2003	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Grande diversité de milieux aquatiques (zones marécageuses, mares et aussi des tronçons de rivières et ruisseaux sans courant, fossés, étangs) souvent à proximité de forêts	Forte	1,5 km	Boulc, Die, Establet	LPO AuRA
	Chauves-souris (12)	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	0 (32)	2018	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR France	Faible		Site d'hibernation : Falaises, corniches de bâtiments ou de ponts bien orientées au Sud (gites d'hiver mais incapables d'hiberner réellement) Site de mise bas : Falaises, corniches de bâtiments ou de ponts bien orientées au Sud	Forte	900 m	Montmaur-en-Diois	LPO AuRA
		Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	0 (26)	2016	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Moyenne		Site d'hibernation : Souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Bâtiments, écorces décollées Terrain de chasse : Plans d'eau calmes, zones humides arborées, lisières, éclairages urbains	Forte	1,5 km	Montmaur-en-Diois	LPO AuRA
		Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	21 (72)	2020	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels, cavités arboricoles Site de mise bas : cavités arboricoles, nichoirs, joints de dilatation des ponts, drains Terrain de chasse : Plans d'eau calme sans végétation, lisières forestières, prairies humides			Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
		Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	7 (121)	2020	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Site d'hibernation : Souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Bâtiments, gîtes arboricoles, ponts Terrain de chasse : Massifs anciens de feuillus, lisières, bocages, ripisylve, vergers, étables			Menglon, Montmaur-en-Diois, Solaure-en-Diois	LPO AuRA
		Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	7 (106)	2019	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA + NT LR France	Faible		Site d'hibernation : Cavités arboricoles Site de mise bas : Bâtiments, cavités arboricoles Terrain de chasse : Forêts, lisières, étendues d'eau, vergers, éclairages urbains			Luc-en-Diois, Solaure en Diois	LPO AuRA
		Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	0 (21)	2019	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels, ouvrages militaires, cavités arboricoles Site de mise bas : Bâtiments, plus rarement en cavités arboricoles Terrain de chasse : Forêts de résineux mélangés à sous-étages encombrés, vergers extensifs	Forte	200 m	Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman	LPO AuRA
		Oreillard montagnard	<i>Plecotus macbullaris</i>	4 (111)	2018	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA + VU LR France	Forte		Site d'hibernation : Non connus, rares données en grottes et mines abandonnées Site de mise bas : Bâtiments, fentes rocheuses Terrain de chasse : Alpages, zones agricoles traditionnelles, milieux forestiers d'altitude			Luc-en-Diois, Menglon, Poyols, Saint-Roman	LPO AuRA
		Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	2 (39)	2019	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels, ouvrages militaires, cavités arboricoles Site de mise bas : Cavités arboricoles, bâtiments Terrain de chasse : Forêts de résineux mélangés à sous-étages encombrés, vergers extensifs			Menglon	LPO AuRA

Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000											Origine des données/ Structures ressources	
	Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nbr données	Dernière année observation	Statut	Rareté	Statuts de nidification sur site pour les oiseaux	Type de milieux	Probabilité de présence	Distance de présence par rapport au périmètre d'étude		Communes concernées
		Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	8 (167)	2018	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR France	Faible		Site d'hibernation : Bâtiments, fissures rocheuses, cavités arboricoles Site de mise bas : Bâtiments (interstices derrière les revêtements ou les entre-toits) Terrain de chasse : Zones humides, étendues d'eau, éclairages urbains, zones boisées, milieux agricoles			Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
		Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	5 (89)	2018	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Site d'hibernation : Bâtiments Site de mise bas : Bâtiments, disjointements, parois rocheuses Terrain de chasse : Espaces ouverts, espaces boisés, zones humides, éclairages urbains			Saint-Roman	LPO AuRA
		Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	0 (7)	2018	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA	Faible		Site d'hibernation : Cavités arboricoles, bâtiments Site de mise bas : Cavités arboricoles, bâtiments (revêtements extérieurs, murs creux, entre-toits) Terrain de chasse : Zones humides, étendues d'eau, forêts de feuillus, clairières, lisières	Forte	300 m	Menglon, Saint-Roman	LPO AuRA
		Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	7 (139)	2019	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Site d'hibernation : Fentes rocheuses de cavités souterraines ou de falaises, fissures de murs Site de mise bas : Fentes rocheuses de cavités souterraines ou de falaises, fissures de murs Terrain de chasse : Zones humides, le long des falaises, maquis, garrigues, prairies alpines, éclairage urbain			Luc-en-Diois, Menglon	LPO AuRA
		Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	0 (1)	2017	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA	Forte		Site d'hibernation : Cavités arboricoles Site de mise bas : Cavités arboricoles Terrain de chasse : Forêts humides	Forte	1,5 km	Aucelon	LPO AuRA
		Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	0 (13)	2015	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA	Forte		Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels Site de mise bas : Cavités arboricoles, nichoirs, bâtiments Terrain de chasse : Milieux boisés	Forte	2 km	Valdrôme	LPO AuRA
		Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	0 (5)	2018	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA + VU LR France	Moyenne		Site d'hibernation : Cavités arboricoles, disjointements (dans les bâtiments, ponts, rochers, grottes) Site de mise bas : Arbres, bâtiments, très rarement dans les fentes au plafond de grandes grottes Terrain de chasse : Forêts, prairies, étendues d'eau, vergers, éclairages urbains	Forte	1,5 km	Aucelon, Châtillon-en-Diois, Glandage	LPO AuRA
		Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	0 (19)	2016	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR France	Faible		Site d'hibernation : Isolation et toitures des bâtiments Site de mise bas : Bâtiments Terrain de chasse : Lisières, milieux ouverts mixtes, éclairages publics	Forte	600 m	Valdrôme	LPO AuRA
		Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	0 (6)	2014	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA	Forte		Site d'hibernation : Cavités souterraines, mines, bunkers, disjointements des planches de bâtiments, pierrier (tas de pierres) Site de mise bas : Bâtiments Terrain de chasse : Forêts boréales parsemées de zones humides, forêts de résineux, clairières, éclairages publics	Forte	500 m	Valdrôme	LPO AuRA
	Mammifères (1)	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	5 (11)	2020	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Moyenne		Forêts ouvertes à sous-bois denses, fourrés, taillis, haies denses			Beaurières, Montlaur-en-Diois	LPO AuRA
	Orthoptères (0)	Magicienne dentelée	<i>Saga pedo</i>	0 (3)	2019	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Moyenne (méconnaissance sur cette espèce difficilement détectable)		Milieux ouverts à semi-ouverts (garrigues, pelouses, friches...)	Forte	3 km	Die, La Motte-Chalancon, Rimon-et-Savel	LPO AuRA
	Papillons de jour (2)	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	5 (116)	2020	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA	Faible		Pelouses, prairies, éboulis, lisières, clairières, pentes rocheuses			Beaurières, Luc-en-Diois, Poyols, Solaure en Diois	LPO AuRA

Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000											Origine des données/ Structures ressources	
	Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nbr données	Dernière année observation	Statut	Rareté	Statuts de nidification sur site pour les oiseaux	Type de milieux	Probabilité de présence	Distance de présence par rapport au périmètre d'étude		Communes concernées
Papillons de nuit (1) Reptiles (4)		Azuré du Serpolet	<i>Phengaris arion</i>	6 (10)	2019	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Pelouses, prairies, friches			La Bâtie-des-Fonts	LPO AuRA
		Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	0 (2)	2020	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA + NT LR France	Faible		Clairières et lisières herbeuses	Forte	2,7 km	Barsac, Die	LPO AuRA
		Sphinx de l'Épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	1	2019	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Forte		Interfaces entre milieux humides et milieux secs (parfois sur un seul des deux milieux)			Beaurières	LPO AuRA
		Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	0 (17)	2017	Protégé en France + Annexe IV DHFF + NT LR RA	Faible		Habitats variés, rocheux à non-rocheux (landes, murets de pierres sèches, bords de cours d'eau, prairies parsemées d'îlots broussailleux et d'affleurements rocheux, éboulis, talus routiers, voies ferrées, vieilles carrières ...)	Forte	82 m	Saint-Roman	LPO AuRA
		Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	20 (165)	2020	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Grande diversité de milieux mais essentiellement (broussailles denses, herbes hautes, tas de pierres, murets et lisières de bois)			Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
		Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	80 (449)	2021	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Milieux avec végétation dense et bien exposés (pied des haies, lisières des forêts, clairières, prairies et talus)			Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
		Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	121 (715)	2021	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Tous milieux ensoleillés (murs de pierres sèches, rochers, lisières de bois, béton ...)			Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	0 (7)	2018	Protégé en France + Annexe IV DHFF	Faible		Ecotones forestiers (clairières, les abords de chemins, les talus routiers ...) et milieux plus secs (landes, alentours des voies ferrées ...)	Forte	1,6 km	Aurel, Barsac, Châtilhon-en-Diois, Glandage, Pennes-le-Sec, Rimon-et-Savel	LPO AuRA	

Tableau 15 : Espèces de l'annexe IV et V de la directive 92/43

4.2.5 Autres espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

4.2.5.1 Les espèces animales

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000											Origine des données/ Structures ressources	
		Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nbr données	Dernière année observation	Statut	Rareté	Statuts de nidification sur site pour les oiseaux	Type de milieux	Probabilité de présence	Distance de présence par rapport au périmètre d'étude		Communes concernées
Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 (exclusion des espèces uniquement en survol du site)	17	Oiseaux	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	40 (1476)	2021	Protégé en France + Annexe I DO + VU LR RA + VU LR France	Moyenne	Nicheur probable	Nidification en milieux rupestres		Aire la plus proche à 100 m	Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	24 (429)	2021	Protégé en France + Annexe I DO + VU LR RA	Faible	Nicheur probable	Nidification en milieux secs (landes, vignes, pelouses sèches ...)		Nicheur certain le plus proche à 1,4 km	Beaurières, Menglon, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	19 (227)	2020	Protégé en France + Annexe I DO + NT LR RA	Faible	Nicheur certain	Nidification en forêt			Beaurières, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	63 (198)	2020	Protégé en France + Annexe I DO + EN LR RA + EN LR France	Moyenne	Nicheur probable	Nidification en milieux ouverts et semi-ouverts (landes, friches, zones arbustives dans zones agricoles à lavandes/vignes ...)			Barnave, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	4 (15)	2020	Protégé en France + Annexe I DO + EN LR RA + NT LR France	Forte	Nicheur certain en 1975, actuellement en migration	Nidification en milieux agricoles (céréales ou prairies)	Faible en nicheur (éventuellement au niveau des sources de la Drôme)		Beaurières	LPO AuRA

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nbr données	Dernière année observation	Qualification					Distance de présence par rapport au périmètre d'étude	Communes concernées	Origine des données/ Structures ressources
							Enjeux par rapport à Natura 2000							
							Statut	Rareté	Statuts de nidification sur site pour les oiseaux	Type de milieux	Probabilité de présence			
			Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	147 (1040)	2021	Protégé en France + Annexe I DO + NT LR RA	Faible	Nicheur certain	Nidification en forêt			Barnave, Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	51 (543)	2021	Protégé en France + Annexe I DO + EN LR RA	Moyenne		Nidification en milieux rupestres		Nicheur certain le plus proche à 1,5 km	Beaurières, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	23 (160)	2020	Protégé en France + Annexe I DO	Faible	Nicheur possible	Nidification en milieux semi ouverts/semi boisés, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu		Nicheur probable à 700 m	Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Saint-Roman	LPO AuRA
			Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	8 (206)	2021	Protégé en France + Annexe I DO + VU LR RA	Moyenne	Nicheur probable	Nidification en milieux rupestres		Nicheur certain à 1,8 km	Beaurières, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois, Valdrôme	LPO AuRA
			Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	1 (16)	2020	Protégé en France + Annexe I DO + VU LR RA	Moyenne	Nicheur possible	Nidification en milieux rupestres éventuellement en forêt		4,5 km	Beaurières	LPO AuRA
			Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	47 (115)	2021	Protégé en France + Annexe I DO + VU LR RA + VU LR France	Faible	Nicheur probable	Nidification dans berges des cours d'eau et autres zones humides			Barnave, Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	18 (687)	2021	Protégé en France + Annexe I DO	Faible	Nicheur certain	Nidification en forêt, ripisylve éventuellement sur un arbre isolé			Barnave, Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	0 (34)	2021	Protégé en France + Annexe I DO + VU LR RA	Moyenne	Nicheur probable	Nidification en forêt mûre d'altitude			La Bâtie-des-Fonts	LPO AuRA
			Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	48 (749)	2021	Protégé en France + Annexe I DO	Faible	Nicheur certain	Nidification en forêt mûre			Barnave, Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	67 (662)	2020	Protégé en France + Annexe I DO + NT LR France	Faible	Nicheur certain	Nidification en milieux buissonnants (garrigues, friches, landes, bocage ...)			Barnave, Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	0 (65)	2020	Protégé en France + Annexe I DO + EN LR RA	Moyenne		Nidification en milieux ouverts et semi-ouverts (landes, friches, zones arbustives dans zones agricoles à lavandes/vignes ...)		1 km	La Bâtie-des-Fonts	LPO AuRA
			Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	81 (2683)	2021	Protégé en France + Annexe I DO + VU LR RA	Moyenne		Nidification en milieux rupestres	Faible en nicheur	Nicheur certain à 3,8 km	Barnave, Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Chouette chevêchette	<i>Glaucidium passerinum</i>	0 (7)	2018	Protégé en France + Annexe I DO + VU LR RA + NT LR France	Moyenne		Nidification en forêt mûre d'altitude	Faible en nicheur	2,3 km	Barsac, Châtillon-en-Diois, Valdrôme	LPO AuRA
			Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	0 (8)	2020	Protégé en France + Annexe I DO + EN LR France	Faible		Nidification dans milieux arbustifs secs	Nidification à prouver sur site	358 m	Valdrôme	LPO AuRA
			Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	0 (21)	2020	Protégé en France + Annexe I DO + NT LR RA + NT LR France	Moyenne		Nidification à l'interface entre forêt d'altitude et pâturage	Faible en nicheur		Châtillon-en-Diois, Glandage, Laval-d'Aix, Romeyer	LPO AuRA
			Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	0 (23)	2021	Annexe I DO + NT LR RA + NT LR France	Forte		Nidification dans les pentes rocheuses d'altitude	Faible en nicheur	3,5 km	Châtillon-en-Diois, Glandage, Laval-d'Aix	LPO AuRA
			Tétras lyre	<i>Lyrurus tetrix</i>	0 (231)	2020	Annexe I DO + VU LR RA + NT LR France	Forte		Nidification dans la zone de combat entre forêt de pins d'altitude et zones de landes/pelouses	Faible en nicheur	Ancienne nidification sur les hauteurs de Valdrôme	Boulc, Châtillon-en-Diois, Glandage, Laval-d'Aix, Romeyer, Val-Maravel, Volvent	LPO AuRA
Les autres espèces animales	36 (en excluant les espèces citées au-dessus)	Reptiles (1)	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	1 (16)	2020	EN LR RA + VU LR France	Forte		Milieux ouverts chauds et secs avec de nombreux abris (trous, tas de pierre, terriers ...)			Barnave, Montlaur-en-Diois, Saint-Roman	LPO AuRA
		Mammifères (2)	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	13 (15)	2020	Protégé en France + CR LR	Forte		Cours d'eau et canaux calmes avec berges fortement végétalisées			Beaurières, Luc-en-Diois	LPO AuRA

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nbr données	Dernière année observation	Qualification					Distance de présence par rapport au périmètre d'étude	Communes concernées	Origine des données/ Structures ressources			
							Enjeux par rapport à Natura 2000		Statut	Rareté	Statuts de nidification sur site pour les oiseaux				Type de milieux	Probabilité de présence	
			Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2 (38)	2020	RA + NT LR France										
			Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	0 (2)	2019	VU LR RA + NT LR France	Faible					Grande diversité de milieux aquatiques	Forte	4 km (présence plus proche voire sur le site mais non saisie dans la BDD)	Die, Volvent	LPO AuRA
		Odonates (3)	Cordulégastre bidenté (Le)	<i>Cordulegaster bidentata</i>	5 (9)	2019	VU LR RA	Moyenne					Tête de bassin versant avec une très bonne qualité d'eau (sources tufeuses, petits cours d'eau ...)			La Bâtie-des-Fonts	LPO AuRA
			Agrion bleuissant	<i>Coenagrion caerulescens</i>	45 (48)	2019	EN LR RA + EN LR France	Forte					Annexes des cours d'eau (mares latérales) avec végétation aquatique			Beaurières, Montmaur-en-Diois, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Synpétrum du Piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	?	2021	NT LR France	Forte					Annexes des cours d'eau (fossés, etc) avec végétation aquatique		A proximité immédiate	Montmaur-en-Diois	SYMPETRUM
		Orthoptères (1)	Conocéphale des Roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	1	2017	VU LR RA	?					Zones herbacées en bordure de milieux humides			Solaure en Diois	LPO AuRA
		Papillons de jour (2)	Chevron blanc (Le)	<i>Hipparchia fidia</i>	3 (5)	2019	VU LR RA	Faible					Garrigues, pelouses sèches et landes caillouteuses			Beaurières, Luc-en-Diois	LPO AuRA
			Misis (Le)	<i>Hyponephele lycaon</i>	2 (14)	2019	VU LR RA	Moyenne					Pelouses sèches et landes ouvertes souvent rocailleuses			Beaurières, Luc-en-Diois	LPO AuRA
			Hermite (L')	<i>Chazara briseis</i>	0 (12)	2020	EN LR RA + VU LR France	Forte					Pelouses sèches caillouteuses à végétation rase (affectionne les zones sèches pâturées par les moutons)	Forte	2 km	Valdrôme	LPO AuRA
			Fadet des garrigues (Le)	<i>Coenonympha dorus</i>	0 (7)	2020	VU LR RA	Moyenne					Garrigues, pelouses sèches, lisières et landes	Forte	100 m	Châtillon-en-Diois, La Motte-Chalancon, Rimon-et-Savel, Valdrôme	LPO AuRA
			Petite Coronide (La)	<i>Satyryx actaea</i>	0 (5)	2020	VU LR RA	Moyenne					Pelouses sèches et pentes rocheuses	Forte	2 km	Aucelon, Pennes-le-Sec, Rimon-et-Savel, Romeyer, Valdrôme	LPO AuRA
		Papillons de nuit (0)	Zygène de l'Esparcette (La)	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	0 (7)	2020	Protégé en France + VU LR RA	Faible					Pelouses sèches et garrigues	Forte	600 m	Barnave, Chalancon, La Motte-Chalancon, Recoubeau-Jansac	LPO AuRA
		Oiseaux (27)	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	15 (404)	2020	Protégé en France + VU LR France	Faible	Nicheur certain				Nidification en forêt (essentiellement d'altitude)			Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Poyols, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	6 (400)	2021	Protégé en France + VU LR RA + VU LR France	Faible	Nicheur certain				Nidification dans milieux ouverts parsemés de buissons, bocage	Nidification à prouver sur site		Beaurières, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman	LPO AuRA
			Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	130 (1519)	2021	Protégé en France + VU LR France	Faible	Nicheur certain				Nidification en forêt, ripisylve, parcs et jardins			Barnave, Beaurières, Charens, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	14 (306)	2021	Protégé en France + VU LR France	Faible	Nicheur certain				Nidification en pelouses sèches, pelouses d'altitude, zones agricoles extensives			Barnave, Beaurières, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	1 (91)	2020	Protégé en France + VU LR France	Faible	Nicheur certain				Nidification en forêt (essentiellement d'altitude)	Nidification à prouver sur site		La Bâtie-des-Fonts	LPO AuRA
			Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	1 (45)	2021	Protégé en France + VU LR RA + EN LR France	Moyenne	Nicheur certain				Nidification en village et zones agricoles extensives	Nidification à prouver sur site		Menglon, Montlaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	28 (97)	2021	Protégé en France + VU LR France	Moyenne	Nicheur certain				Nidification en forêt et ripisylve			Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	8 (10)	2018	Protégé en France + EN LR RA + VU LR France	Forte	Nicheur possible				Nidification en roselière	Nidification à prouver sur site		Luc-en-Diois, Montmaur-en-Diois	LPO AuRA
			Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	96 (883)	2021	Protégé en France + VU LR France	Faible	Nicheur certain				Nidification dans une très grande diversité de milieux allant du jardin à la zone arboré de moyenne altitude			Barnave, Beaurières, La Bâtie-des-Fonts, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nbr données	Dernière année observation	Qualification					Distance de présence par rapport au périmètre d'étude	Communes concernées	Origine des données/ Structures ressources
							Enjeux par rapport à Natura 2000							
							Statut	Rareté	Statuts de nidification sur site pour les oiseaux	Type de milieux	Probabilité de présence			
			Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	72 (140)	2020	Protégé en France + NT LR RA + VU LR France	Faible	Nicheur probable	Nidification en forêt et ripisylve			Barnave, Beaurières, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Traquet tarier	<i>Saxicola rubetra</i>	1 (75)	2020	Protégé en France + VU LR RA + VU LR France	Forte	Nicheur possible	Nidification en prairies de fauche, prairies humides, marais	Nidification à prouver sur site		Menglon, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	29 (785)	2021	Protégé en France + VU LR France	Faible	Nicheur certain	Nidification dans une très grande diversité de milieux allant du jardin à la zone arboré d'altitude			Barnave, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	47 (424)	2021	VU LR RA + NT LR France	Faible	Nicheur certain	Nidification en zones agricoles (céréales, friches, prairies) et en pelouses naturelles			Barnave, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	8 (19)	2020	Protégé en France + EN LR RA	Faible	Nicheur probable	Nidification en zones agricoles (céréales, friches, prairies)	Nidification à prouver sur site		Montmaur-en-Diois, Saint-Roman	LPO AuRA
			Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	7 (74)	2020	VU LR RA	Moyenne	Nicheur probable	Nidification en zones agricoles (céréales, friches, prairies) et en pelouses naturelles			Beaurières, Menglon, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	61 (121)	2020	Protégé en France + EN LR RA + NT LR France	Forte	Nicheur certain	Nidification sur les galets des cours d'eau			Beaurières, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	1 (5)	2020	Protégé en France + VU LR RA	Faible	Nicheur certain	Nidification dans bâtiments ou arbres creux en zones agricoles plus ou moins extensives	Nidification à prouver sur site		Saint-Roman	LPO AuRA
			Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	1 (73)	2020	Protégé en France + VU LR RA	Forte	Nicheur probable	Nidification dans les milieux semi-boisés (landes, vergers, taillis, grandes haies)	Nidification à prouver sur site		Barnave, Montmaur-en-Diois, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	123 (280)	2020	Protégé en France + VU LR RA	Faible	Nicheur certain	Nidification dans des fronts sableux naturels (rives de cours d'eau) ou artificiels (carrière, tas de terre végétale)			Barnave, Beaurières, Charens, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>	7 (261)	2020	Protégé en France + CR LR RA	Faible	Nicheur certain	Nidification dans des arbres creux en milieux urbains ou agricoles (éventuellement en ripisylves)			Beaurières, Saint-Roman	LPO AuRA
			Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	73 (611)	2020	Protégé en France + VU LR RA + NT LR France	Faible	Nicheur certain	Nidification sur des bâtiments ou en falaises			Barnave, Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	91 (429)	2020	Protégé en France + EN LR RA + NT LR France	Faible	Nicheur certain	Nidification dans des bâtiments en contexte agricole			Barnave, Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	30 (210)	2020	Protégé en France + EN LR RA	Faible	Nicheur certain	Nidification dans des cavités (vieux arbres, cavités murales) en contexte bocager, agricole extensif (polyculture-élevage) ou milieux secs			Barnave, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	33 (74)	2021	Protégé en France + EN LR RA	Forte	Nicheur certain	Nidification dans des cavités (vieux arbres, cavités murales, poteaux électriques) en contexte bocager, agricole extensif (polyculture-élevage) ou milieux secs			Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	2 (8)	2019	Protégé en France + EN LR RA + NT LR France	Forte	Nicheur possible	Nidification en forêt de feuillus	Nidification à prouver sur site		Beaurières	LPO AuRA
			Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	322 (330)	2021	VU LR RA + NT LR France	Moyenne	Nicheur certain	Nidification dans zones humides avec roselières			Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Menglon, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman	LPO AuRA
			Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	23 (246)	2020	Protégé en France + VU LR RA	Faible	Nicheur certain	Nidification dans arbres cavités en contexte bocager, boisements, vergers éventuellement ripisylves			Barnave, Beaurières, Charens, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Poyols, Saint-Roman, Solaure en Diois	LPO AuRA
			Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>	0 (5)	2020	Protégé en France + VU LR RA	Moyenne	Nicheur possible	Nidification dans bâtiments en zones agricoles plus ou moins extensives	Forte	50 m	Die, Recoubeau-Jansac, Valdrôme	LPO AuRA
			Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	1 (4)	2020	VU LR RA	Moyenne	Nicheur possible	Nidification en forêt, ripisylves et arbres à cavité isolés en contexte agricole	Nidification à prouver dans le secteur		Die, Recoubeau-Jansac	LPO AuRA

4.2.5.2 [Les espèces végétales](#)

Nom scientifique	Nom commun de l'espèce	Ecologie	Statut de protection	Rareté et menace en Rhône-Alpes	Enjeu régional	Nombre de données / stations 2021	Origine des données / Structures ressources
Les espèces protégées et/ou à enjeu de conservation							
<i>Euphorbia graminifolia</i>	Euphorbe à feuilles de graminées	Cariçaias des prés paratourbeux basophiles, euryméditerranéens	Protection nationale	Rareté : - Menace : VU	Assez fort	8	Ecosphère, 2021
<i>Paeonia officinalis</i>	Pivoine officinale	Ourlets externes basophiles médio-européens, mésoxérophiles, occidentaux	Protection nationale	Rareté : R Menace : -	?	6	Rupea, 2021
<i>Inula britannica</i>	Inule des fleuves	Prairies mésohygrophiles à hygrophiles	Protection régionale	Rareté : R Menace : EN	Fort	1	Ecosphère, 2021
<i>Cirsium monspessulanum subsp. monspessulanum</i>	Cirse de Montpellier	Mégaphorbiaies planitiaies-collinéennes, mésotrophiles, méditerranéennes	Protection régionale	Rareté : AR Menace : NT	Moyen	78	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021 Gomila H., 2021
<i>Cytisus ardoinoi subsp. sauzeanus</i>	Cytise de Sauze	Pelouses et ourlets xérophiles basiphiles	Protection régionale	Rareté : R Menace : NT	Moyen	9	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021
<i>Inula helvetica</i>	Inule de Suisse	Milieus hygrophiles, bords des cours d'eau	Protection régionale	Rareté : AR Menace : NT	Moyen	62	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021 Gomila H., 2021
<i>Juncus alpinoarticulatus subsp. fuscoater</i>	Jonc brun-noir	Parvocariçaias des tourbières basses centro-européennes à boréomontagnardes, basophiles	Protection régionale	Rareté : R Menace : NT	Moyen	3	Ecosphère, 2021
<i>Onobrychis arenaria subsp. arenaria</i>	Esparcette des sables	Pelouses xérophiles basiphiles	Protection régionale	Rareté : RR Menace : NT	Moyen	1	Ecosphère, 2021
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Gymnadénie odorante	Pelouses et coteaux calcaires	Protection régionale	Rareté : PC Menace : LC	Faible	6	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021
<i>Allium scorodoprasum</i>	Ail rocambole	Habitats sablonneux	Protection régionale	Rareté : AR Menace : LC	Faible	13	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021
<i>Bombycilaena erecta</i>	Micrope dressé	Tonsures basophiles, subméditerranéennes	Protection régionale	Rareté : PC Menace : LC	Faible	31	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021 Gomila H., 2021
<i>Juniperus thurifera</i>	Genévrier thurifère	Fourrés montagnard xérophiles, rochers et falaises basophiles	Protection régionale	Rareté : AR Menace : LC	Faible	6	Gomila H., 2021
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commune	Prairies et pelouses mésohygrophiles à hygrophiles oligotrophiles basiphiles marneuses	Protection régionale	Rareté : PC Menace : LC	Faible	1	Rupea, 2021
Les espèces à enjeu de conservation							
<i>Polygala exilis</i>	Polygala grêle	Tonsures basophiles, méso à sub-méditerranéennes	-	Rareté : E Menace : CR	Très fort	2	Ecosphère, 2021
<i>Echinaria capitata</i>	Echinaire en tête	Tonsures basophiles, thermophiles, méso-méditerranéennes	-	Rareté : RR Menace : EN	Fort	1	Rupea, 2021
<i>Bupleurum rotundifolium</i>	Buplèvre à feuilles rondes	Champs et moissons basophiles, mésothermes	-	Rareté : AR Menace : EN	Fort	42	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021 Gomila H., 2021
<i>Delphinium consolida</i>	Dauphinelle consoude	Champs et moissons basophiles, mésothermes	-	Rareté : R Menace : EN	Fort	1	Rupea, 2021
<i>Lathyrus pannonicus var. asphodeloides</i>	Gesse blanchâtre	Prairies et sous-bois basiphiles	-	Rareté : RR Menace : EN	Fort	14	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021
<i>Thymelaea sanamunda</i>	Herbe du mont Serrat	Landes oroméditerranéennes	-	Rareté : - Menace : EN	Fort	1	Rupea, 2021
<i>Myricaria germanica</i>	Myricaire d'Allemagne	Alluvions des cours d'eau	-	Rareté : R Menace : VU	Assez fort	24	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021
<i>Aegilops cylindrica</i>	Égilope cylindrique	Friches annuelles, méso-eutrophiles à eutrophiles, méditerranéo-atlantiques, vernaies	-	Rareté : RR Menace : NT	Moyen	2	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021

Nom scientifique	Nom commun de l'espèce	Ecologie	Statut de protection	Rareté et menace en Rhône-Alpes	Enjeu régional	Nombre de données / stations 2021	Origine des données/ Structures ressources
<i>Astragalus cicer</i>	Astragale pois-chiche	Ourlets externes basophiles médio-européens, mésoxérophiles, occidentaux	-	Rareté : R Menace : NT	Moyen	2	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021
<i>Bifora radians</i>	Bifora rayonnant	Champs et moissons basophiles, thermophiles	-	Rareté : R Menace : NT	Moyen	2	Rupea, 2021
<i>Blackstonia acuminata subsp. acuminata</i>	Chlore tardive	Habitats sablonneux mésohygrophiles, basiphiles	-	Rareté : RR Menace : NT	Moyen	1	Ecosphère, 2021
<i>Lomelosia graminifolia</i>	Scabieuse à feuilles de graminée	Eboulis fins, basophiles, montagnards, héliophiles	-	Rareté : RR Menace : NT	Moyen	19	Ecosphère, 2021 Gomila H., 2021
<i>Onobrychis saxatilis</i>	Esparcette des rochers	Pelouses xérothermophiles basiphiles	-	Rareté : R Menace : NT	Moyen	1	Rupea, 2021
<i>Xeranthemum inapertum</i>	Xéranthème à fleurs fermées	Tonsures basophiles, thermophiles, méditerranéennes	-	Rareté : R Menace : NT	Moyen	2	Ecosphère, 2021 Rupea, 2021
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Jonc des chaisiers glauque	Roselières amphibies	-	Rareté : R Menace : NT	Moyen	1	Ecosphère, 2021
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	Mégaphorbiaies planitiaies-collinéennes, mésotrophiles, neutrophiles	-	Rareté : AR Menace : NT	Moyen	1	Ecosphère, 2021
<i>Thymelaea passerina</i>	Passerine annuelle	Cultures et moissons basophiles	-	Rareté : R Menace : NT	Moyen	2	Ecosphère, 2021
<i>Carex mairei</i>	Laîche de Maire	Tourbières basses médio-européennes à boréo-subalpines, basophiles	-	?	?	1	Ecosphère, 2021
<i>Euphorbia corsica</i>	Euphorbe de Corse	Pelouses acidophiles oroméditerranéennes	-	?	?	1	Ecosphère, 2021

4.2.6 Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Sur les sites Natura 2000, treize espèces floristiques exotiques envahissantes ont été observées, dont onze sont considérées comme des EEE avérées dans l'ancien territoire Rhône-Alpes, et deux sont considérées comme des espèces émergentes dans ce même territoire. De plus, parmi ces treize espèces, trois sont considérées comme préoccupantes à l'échelle de l'Union européenne (*Ailanthus altissima*, *Impatiens glandulifera* et *Asclepias syriaca*).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut CBNA	Liste des EEE préoccupantes pour l'UE
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	Avérée	Oui
<i>Impatiens glandulifera</i>	Basalmine de l'Himalaya	Avérée	Oui
<i>Acer negundo</i>	Erable négundo	Avérée	Non
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie à feuilles d'armoise	Avérée	Non
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	Avérée	Non
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-Vierge commune	Avérée	Non
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Avérée	Non
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Avérée	Non
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	Avérée	Non
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	Avérée	Non
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage géant	Avérée	Non
<i>Asclepias syriaca</i>	Herbe à la ouate	Emergente	Oui
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent	Emergente	Non

Les onze espèces exotiques envahissantes avérées sont présentées ci-dessous :

❖ L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)

Cette espèce a été introduite en France en 1786 dans un objectif paysager urbain. Elle colonise préférentiellement les milieux fortement anthropisés mais également les milieux naturels thermophiles.

○ Menaces et impacts de cette espèce sur le site :

L'Ailante produit des substances allélopathiques inhibant la croissance des autres espèces végétales. Par ce procédé, en plus d'une reproduction asexuée très dynamique, elle colonise rapidement de nouveaux milieux et produit des peuplements monospécifiques au détriment des espèces et habitats indigènes.

○ **Modes de propagation :**

Cette espèce possède deux modes de propagation. Elle se reproduit sexuellement avec une production de graines assez importante par individu (30 000 par an). Ces graines sont transportées par le vent et l'eau pour coloniser de nouveaux territoires où elles pourront germer à la faveur d'un sol nu. L'Ailante se reproduit également de façon végétative, par drageonnement.

○ **Moyens de lutte :**

- Arrachage des jeunes semis
- Arrachage des arbres les plus gros avec arrachages (5-6 passages) des rejets les années suivantes (5 années), avant la floraison
- Coupe des arbres les plus gros et débroussaillage des rejets (5-6 passages) les années suivantes (5 années), avant la floraison
- Cerclage des arbres les plus gros et arrachage/débroussaillage des rejets les années suivantes, avant la floraison

❖ **La Basalmine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)**

Cette espèce a été introduite en Europe (Grande-Bretagne) en 1839 comme plante mellifère et ornementale. En France, elle a été observée pour la première fois au début du XXème siècle au bord de cours d'eau dans la plaine du Rhin, dans les Vosges ainsi que dans le Massif central et les Pyrénées.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

Les peuplements monospécifiques qu'elle crée modifient fortement les conditions stationnelles, en augmentant l'érosion des berges lorsqu'elle laisse le sol à nu en automne-hiver, en réduisant la richesse et la diversité des communautés végétales riveraines et en détournant les insectes pollinisateurs des plantes indigènes, qui ont donc une probabilité moindre de se reproduire.

○ **Modes de propagation :**

Elle possède également deux modes de propagation. La reproduction sexuée permet à chaque individu de produire 800 semences par an. Ces graines sont expulsées mécaniquement à près de 7 mètres de la plante mère et ont un taux de germination très élevé (80%). De même, les fragments de la plante peuvent être transportés sur de longues distances lors des crues et coloniser de nouveaux territoires en aval.

○ **Moyens de lutte :**

- Lorsque les stations de l'espèce sont peu étendues, un arrachage manuel est préférable. Deux passages par an, au début de la période de floraison, pendant au moins trois années semblent nécessaires.
- Lorsque les surfaces commencent à être importantes, une fauche par débroussailleuse à fil de section étoilée est à privilégier. Un double passage par an est préconisé avec une fauche en dessous du premier nœud.

❖ **L'Erable negundo (*Acer negundo*)**

Importé en Europe au 17^{ème} siècle (Angleterre, Pays-Bas, Allemagne) pour l'ornement, l'Erable negundo a été cultivé dans une grande partie de l'Europe au 19^{ème} siècle. Il colonise préférentiellement les vallées alluviales jusqu'à 1000 mètres d'altitude ainsi que les milieux perturbés, rudéralisés.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

L'impact de cette espèce sur les milieux est encore mal documenté. Par sa présence, il modifie les conditions abiotiques et modifie dans une moindre mesure les cortèges d'espèces présents avant son arrivée (dans des proportions similaires à l'apparition de ligneux au sein d'un habitat herbacée). Les peuplements denses de l'espèce peuvent toutefois conduire à une réduction importante de la biodiversité notamment au niveau de la strate herbacée. Dans ce dernier cas, l'enracinement superficiel de l'espèce n'assure pas le maintien des berges.

○ **Modes de propagation :**

La reproduction sexuée constitue la principale source de propagation de l'espèce. En effet, les fruits peuvent être disséminés à près de 50 mètres du pied mère grâce au vent. Il est également capable de drageonner, facteur à prendre en compte dans la lutte contre son expansion.

○ **Moyens de lutte :**

- Le cerclage des gros individus peut être préconisé mais doit être suivi d'un débroussaillage des rejets, deux à trois fois par saison pendant 3 à 5 ans.
- Pour les jeunes individus, un arrachage reste la méthode la plus efficace. Si la population est trop importante, une fauche répétée (6 fois par an) pourrait épuiser les jeunes individus.

❖ **L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)**

Introduite pour la première fois en Europe (Allemagne) en 1863, l'Ambroisie à feuilles d'armoise a été observée pour la première fois en France en 1865, dans la vallée de la Loire. Cette plante est très allergène et pose plus des problèmes sanitaires qu'écologiques. Elle colonise essentiellement les milieux rudéralisés.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

L'Ambroisie se retrouve essentiellement sur les accotements routiers, dans les cultures agricoles (plus généralement les milieux anthropiques régulièrement perturbés) ou au sein des bancs de graviers de cours d'eau. Compte tenu de ses habitats de présence, elle ne pose pas de problème particulier sur les milieux ou les espèces indigènes.

○ **Modes de propagation :**

La dissémination de l'espèce s'effectue exclusivement à partir de ses graines, qu'elle peut produire en grande quantité et qui conservent une capacité de germination supérieure à 10 ans.

○ **Moyens de lutte :**

- Sur les stations peu étendues, un arrachage des pieds avant floraison est la méthode la plus pertinente.

- Lorsque les stations sont trop importantes, deux fauches par an doivent être entreprises. La première fauche doit avoir lieu juste avant la floraison, et le deuxième passage au milieu de la période de floraison, afin d'éviter que les pieds ne produisent des graines.

❖ L'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)

Cette espèce a été introduite dans un objectif ornemental en 1869 en France. Elle colonise préférentiellement les milieux fortement perturbés avec des plages de sols nus. Elle se retrouve également au sein des vallées alluviales, dans les secteurs impactés par les crues saisonnières.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

L'espèce rentre en concurrence avec un grand nombre d'espèces indigènes notamment au sein des plaines alluviales. Elle peut ainsi perturber la dynamique naturelle de végétation et inhiber le développement des différentes espèces de saules ou des espèces pionnières des plages de galets. Les peuplements monospécifiques amènent à une diminution importante de la richesse spécifique et ne rendent pas les mêmes services que les boisements indigènes, puisque l'espèce, avec son système racinaire superficiel ne permet pas de stabiliser les berges.

Lorsqu'il se développe dans des milieux fortement anthropisés, cet arbuste n'a qu'un impact limité sur la flore locale.

○ **Modes de propagation :**

La reproduction sexuée permet à chaque individu de produire près de 3 millions de graines par an. Elle constitue donc le principal mode de propagation de l'espèce. L'espèce peut également se propager par bouturage de fragments de tiges ou racines, propagation à ne pas négliger au sein des plaines alluviales.

○ **Moyens de lutte :**

- L'arrachage des jeunes plants est la méthode la plus efficace. Il doit être suivi d'un arrachage systématique des rejets durant les 3 années suivantes.
- Pour les gros individus, le dessouchage s'avère être la méthode la plus pertinente. Comme pour l'arrachage, une veille doit être menée durant 3 années pour supprimer tous les nouveaux rejets.

❖ La Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)

Cette Vigne-vierge a été introduite en France au 20^{ème} siècle comme plante d'ornement pour les murs et façades.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

Dans les forêts alluviales, elle peut former des tapis denses et réduire fortement la richesse floristique de ces milieux. Ce tapis dense gêne également le développement des jeunes ligneux, freinant ainsi la régénération voire la succession écologique.

○ **Modes de propagation :**

Elle colonise les nouveaux milieux grâce à la dissémination de ses graines. Une fois implantée dans un milieu naturel, elle s'étend progressivement jusqu'à former des tapis denses homogènes.

○ **Moyens de lutte :**

La bibliographie concernant la lutte contre la propagation de cette espèce est très limitée.

- Arrachage ?

❖ **La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)**

Cette plante a été introduite délibérément en Europe comme plante ornementale et mellifère dans les années 1820. Elle est présente aujourd'hui sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle colonise les rives des cours d'eau et les vallées alluviales. Elle se retrouve également au sein des milieux fortement anthropisés (bord des cours d'eau, talus, friches).

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

La croissance rapide de cette espèce, tant en hauteur qu'au niveau de son emprise au sol, la rend particulièrement compétitive. Elle forme rapidement des peuplements monospécifiques qui remplacent donc les espèces indigènes et modifient les conditions stationnelles.

Dans les sites envahis, cette espèce impacte significativement le recouvrement des espèces indigènes herbacées, et homogénéise rapidement la banque de graines du sol. Par la forte transformation de la végétation, elle modifie également les conditions stationnelles (sol, décomposition de la litière, altération du sol), et ainsi les cortèges faunistiques associés.

○ **Modes de propagation :**

La reproduction végétative est le principal canal de dispersion de l'espèce en France. En effet, un individu peut se développer à partir d'un fragment de rhizomes ou d'une bouture de tiges. Il a été documenté que seulement 7 g de fragment de rhizome pouvait suffire pour renouveler un individu. En France, la production de graines viables est rare, et reste donc anecdotique.

○ **Moyens de lutte :**

Il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen de lutte suffisamment éprouvé pour l'éradication de l'espèce.

- Il est possible de déterrer les jeunes pousses dès leur apparition, en extrayant l'ensemble des parties de la plante. Cette opération doit être répétée tous les ans.
- Une fauche répétée (5-6 fois par an) permet de réduire la densité de l'espèce sur les secteurs de présence. Cette fauche doit être maintenue et couplée à la plantation de ligneux qui, grâce à leur ombre, limiteront l'expression de l'espèce.

❖ **Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)**

Le Robinier faux-acacia a été importé en France en 1601 pour ses qualités d'espèces ligneuses à croissance rapide.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

L'espèce peut facilement former des boisements monospécifiques au détriment des espèces indigènes. Sa capacité à fixer l'azote atmosphérique conduit à l'enrichissement du sol, et à une banalisation de la strate herbacée avec une nette domination des espèces nitrophiles.

Enfin, ses fleurs attirent de nombreux insectes pollinisateurs exerçant ainsi une concurrence sur la pollinisation des plantes indigènes.

○ **Modes de propagation :**

Cette espèce se propage grâce à deux méthodes. Elle possède un système racinaire étendu pouvant dépasser les 15 mètres d'expansion latérale duquel émergent des drageons épineux. La croissance de ces drageons peut être très rapide et atteindre deux mètres par an.

Dans le même temps, chaque individu produit une multitude de graines qui sont dispersées par le vent jusqu'à 100 mètres autour de la plante mère. Ces graines ont une espérance de vie de presque 10 ans.

○ **Moyens de lutte :**

- L'arrachage des jeunes individus est préconisé lorsque cela reste possible.
- La méthode du cerclage permet d'éliminer les individus les plus gros en plusieurs années. Il s'agit dans un premier temps de réaliser un cerclage partiel (80-90% de la circonférence) puis une fois les réserves de l'individu épuisées, réaliser un cerclage complet.

❖ **Le Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)**

Ce Séneçon a été introduit en Europe par l'industrie lainière à la fin du 19^{ème} siècle. En France, les premières mentions datent de 1935 et 1936 respectivement à Calais et dans le Tarn. Il se retrouve principalement dans les milieux rudéralisés fortement perturbés.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

Cette espèce semble avoir un impact limité sur les milieux naturels. En effet, elle s'implante majoritairement dans des milieux fortement anthropisés et perturbés. Elle peut toutefois s'implanter à la faveur de plages de sol nu au sein de milieux thermophiles mais également dans les milieux alluviaux régulièrement rajeunis par les crues. Même dans ces cas, son impact reste limité sur la flore locale.

○ **Modes de propagation :**

Le Séneçon du Cap se propage exclusivement par reproduction sexuée. Il est capable de produire des graines tout au long de l'année à hauteur de 10 000 à 30 000 graines par individu et par an.

○ **Moyens de lutte :**

- L'arrachage est la méthode la plus efficace dans la lutte contre son expansion.

❖ Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)

Cette espèce semble avoir été introduite en Europe en 1645 comme plante ornementale et mellifère. Elle colonise tous types de milieux, avec une préférence pour les milieux rudéralisés. Elle s'observe également au sein des vallées alluviales et zones humides.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

L'apparition de l'espèce cause une baisse notable de la richesse et de la diversité floristique au sein des habitats colonisés. Cette baisse est due à son mode de propagation non sexuée très efficace, la reproduction végétative, associée à son action allélopathique sur les espèces végétales indigènes. Cette transformation de la strate herbacée a des conséquences sur la structure des sols et les communautés inféodées, mais également sur les peuplements d'insectes (baisse de la richesse et diversité des syrphes et des carabes notamment). Les impacts de l'espèce peuvent être très importants lorsqu'elle s'installe au sein d'habitats de zones humides ou au sein des vallées alluviales. Ils sont moindres lorsque la colonisation s'effectue sur des milieux rudéralisés, perturbés.

○ **Modes de propagation :**

Cette espèce possède deux stratégies de propagation. Elle colonise de nouveaux sites grâce à la dissémination de ses akènes qui peuvent parcourir de longues distances grâce au vent. Chaque individu peut produire jusqu'à 20 000 fruits et les graines ont un pouvoir germinatif jusqu'à deux ans.

Une fois implantée dans un nouvel environnement, l'espèce se propage par reproduction végétative et forme des formations monospécifiques denses pouvant atteindre plusieurs mètres de diamètre.

○ **Moyens de lutte :**

- Un arrachage dès l'apparition des nouvelles stations est la méthode la plus efficace pour éradiquer l'espèce. Deux arrachages par an doivent être entrepris avant toute fructification des individus.
- Une double fauche annuelle permet également de faire régresser les effectifs de l'espèce, mais sur une période beaucoup plus longue. La première fauche doit être réalisée au début de la période de floraison (Un seul passage permet simplement de stabiliser les effectifs).

❖ Le Solidage géant (*Solidago gigantea*)

La plante a été introduite en Europe en 1758 comme plante ornementale au Jardin Botanique de Londres. Elle a été distribuée ensuite aux différents jardins et pépinières du continent européen. Elle a été observée pour la première fois en France dans la première moitié du 19^{ème} siècle. Elle colonise tous types de milieux, avec une préférence pour les milieux rudéralisés. Elle s'observe également au sein des vallées alluviales et zones humides.

○ **Menaces et impacts de cette espèce sur le site :**

L'apparition de l'espèce cause une baisse notable de la richesse et de la diversité floristique au sein des habitats colonisés. Cette baisse est due à son mode de propagation non sexuée très efficace, la reproduction végétative, associée à son action allélopathique sur les espèces végétales indigènes. Cette transformation de la strate herbacée a des conséquences sur la structure des sols et les communautés inféodées, mais également sur les peuplements d'insectes (baisse de la richesse et diversité des syrphes et des carabes notamment). Les impacts de l'espèce peuvent être très importants lorsqu'elle

s'installe au sein d'habitats de zones humides ou au sein des vallées alluviales. Ils sont moindres lorsque la colonisation s'effectue sur des milieux rudéralisés, perturbés.

○ **Modes de propagation :**

Sa stratégie de propagation est identique à celle du Solidage du Canada. Ainsi, elle colonise de nouveaux sites grâce à la dissémination de ses akènes qui peuvent parcourir de longues distances grâce au vent. Chaque individu peut produire jusqu'à 20 000 fruits et les graines ont un pouvoir germinatif jusqu'à deux ans.

Une fois implantée dans un nouvel environnement, l'espèce se propage par reproduction végétative et forme des formations monospécifiques denses pouvant atteindre plusieurs mètres de diamètre.

○ **Moyens de lutte :**

- Un arrachage dès l'apparition des nouvelles stations est la méthode la plus efficace pour éradiquer l'espèce. Deux arrachages par an doivent être entrepris avant toute fructification des individus.
- Une double fauche annuelle permet également de faire régresser les effectifs de l'espèce, mais sur une période beaucoup plus longue. La première fauche doit être réalisée au début de la période de floraison (Un seul passage permet simplement de stabiliser les effectifs).

4.3 Réseaux écologiques

❖ La trame bleue

La trame bleue des sites Natura 2000 se rapporte aux milieux aquatiques et humides.

Concernant les continuités longitudinales, le site Natura 2000 D14 présente plusieurs altérations liées à des obstacles à l'écoulement sur le lit des rivières. Un inventaire des principaux ouvrages et de leur franchissabilité a été réalisé sur la Drôme amont et le Bez (source : association Migrateurs Rhône Méditerranée, 2009). Cette étude met en avant plusieurs ouvrages dans le site Natura 2000 D14 :

- Le Claps avec le saut de la Drôme qui constitue un obstacle physique naturel infranchissable ;
- La microcentrale du Claps qui constitue un obstacle infranchissable, autant à la dévalaison qu'à la montaison ;
- Le pont de Luc-en-Diois (classé infranchissable) et le seuil de Luc (classé difficilement franchissable) mais qui font actuellement l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique, portés par le SMRD ;
- Seuil RTM sur le torrent de la Béoux ;
- Pièges à graviers du Marvel.

Les espèces piscicoles d'intérêt communautaire du site ne présentent pas de besoins migratoires marqués mais la présence d'obstacles à la continuité biologique et à la libre circulation piscicole peut entraîner un isolement génétique des populations et rendre difficile l'accès à des zones de reproduction ou refuge favorables.

Concernant les continuités transversales, la connectivité du cours d'eau avec ses annexes hydrauliques et sa ripisylve est ponctuellement altérée au niveau du site Natura 2000 D14. Les zones d'altération se situent au niveau des secteurs de forte incision du lit mineur de la Drôme et de ses affluents, notamment le ruisseau des Boidans et au niveau des secteurs où des contraintes latérales sont imposées au cours d'eau (absence de zones d'érosion notamment dans la partie aval du site Natura 2000 D14 au niveau des cultures et en l'absence de ripisylves). Les principales altérations sont ainsi liées à la réduction de l'espace de divagation du lit du cours d'eau et la réduction du lit moyen.

❖ La trame verte

La trame verte des sites Natura 2000 se rapporte aux milieux terrestres.

Les deux sites Natura 2000 comprennent de nombreux réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques terrestres sont fonctionnelles. Les milieux naturels, en bon état de conservation, présentent une perméabilité forte et assurent le déplacement de la faune terrestre. Le long des cours d'eau, l'absence ponctuelle de ripisylve, notamment au niveau de la plaine du Lac, constitue une rupture de continuité longitudinale. La ripisylve permet en effet le déplacement de nombreuses espèces en jouant le rôle de corridor biologique (loutre, castor, chiroptères...) et est connectée à la trame bleue (le bon fonctionnement du cours d'eau est associé à l'état de la ripisylve). Le terme de trame turquoise est utilisé pour désigner ce milieu.

La présence d'infrastructures linéaires (voie ferrée et route départementale située le long de la Drôme) constitue ponctuellement des coupures au niveau des axes de déplacement transversaux (nord-sud) et peut entraîner des risques d'écrasement pour la faune terrestre. Aucun site d'écrasement majeur n'est recensé sur le site, certains linéaires de collision peuvent toutefois être cités :

- RD 93 entre les embranchements de Charens et Beaumont-en-diois à proximité immédiate du marais des Bouligons ;
- RD 93 au niveau du Claps ;
- RD 93 à Pont de Quart ;
- RD 539 et RD 69 en aval de Châtillon-en-diois et sur la route des Payats à Menglon.

5 HIERARCHISATION DES ENJEUX DES SITES

Les sites comprennent des enjeux de deux types, ceux dits de « conservation » et les enjeux « socio-économiques ». Les enjeux principaux identifiés sont :

- Le maintien d'une agriculture extensive ;
- La promotion d'une gestion des pelouses et des prairies conciliant activité économique et diversité écologique ;
- La conciliation des activités de plein air avec l'intégrité des milieux naturels et des espèces ;
- La préservation voire la restauration de la fonctionnalité et la qualité hydrographique des zones humides et du réseau hydrologique ;
- La préservation de la qualité des eaux ;
- La promotion de la valeur patrimoniale écologique des forêts ;
- La résilience des milieux naturels et des espèces face aux évolutions climatiques.

5.1 Enjeux liés aux habitats naturels

Code Natura	Intitulé	Valeur patrimoniale	Risque	Enjeu sur les sites	Commentaires
3250	Banc de galets à Pavot cornu (<i>Glaucium flavum</i>) des rivières méditerranéennes	Forte	Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...) Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Pollution des eaux Eutrophisation Développement des EEE	Très fort	Habitat à très fort enjeu sur le site, en bon état. Habitat caractéristique des rivières en tresses liée à la dynamique alluviale A préserver
6410	Prairie humide médio-européenne des sols paratourbeux basiques et oligotrophes	Très forte	Fermeture des milieux Déprise agricole Sur ou sous pâturage Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement)	Très fort	Habitat exceptionnel et très rare localisé essentiellement au niveau de la Bâtie-des-Fonds. Etat de conservation moyen avec un développement des boisements sur certaines parcelles et des pratiques peu favorables (retournement du sol) A préserver

Code Natura	Intitulé	Valeur patrimoniale	Risque	Enjeu sur les sites	Commentaires
6510	Prairie mésophile de fauche de basse altitude à Fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	Forte	Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement) Déprise agricole Plantation	Très fort	Habitat rare sur le site et en limite d'aire de répartition. Habitat en déclin A préserver
91E0	Saulaie fluviatile de basse altitude à Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	Forte	Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...)	Très fort	Habitat en bon état de conservation et très peu présent sur le site A préserver
91E0	Aulnaie-frênaie riveraine des sources, ruisseaux, torrents et rivières	Très forte	Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Pollution des eaux Développement des EEE et notamment du Pins noirs	Très fort	Habitat en bon état de conservation et très peu présent sur le site, vulnérable et en limite d'aire de répartition A préserver
7210	Magnocariçaie des sols organiques mésotrophes à eutrophes, inondée ou très humide	Forte	Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement) Pollution des eaux Développement des EEE	Très fort	Habitats assez rares sur le site à enjeu de conservation
3240	Saulaie arbustive riveraine des torrents de montagne à saules divers	Forte	Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...) Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Pollution des eaux	Fort	Habitat bien présent au sud du site sur les secteurs où la Drôme et le Bez présentent une configuration en tresse et sur les jeunes alluvions A préserver
3140 3260	Tapis aquatique à characées des eaux claires, oligomésotrophes, neutres à basiques	Forte	Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...)	Fort	Habitat localisé et peu présent sur le site A préserver
3260	Herbier aquatique des eaux calmes oligotrophes à Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>)	Forte	Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Pollution des eaux	Fort	Habitat très peu présent avec des surfaces faibles localisé dans les bras secondaires de la Drôme et du Bez (le canal de la ferme du Bez et les Nays)

Code Natura	Intitulé	Valeur patrimoniale	Risque	Enjeu sur les sites	Commentaires
			Eutrophisation Développement des EEE		
6210	Pelouse et prairie calcicoles semi-sèches à Brome dressé (<i>Bromopsis erecta</i>) des régions médio-européennes	Forte	Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement)	Fort	Habitat bien présent sur le site ; globalement en bon état de conservation avec toutefois quelques secteurs en cours d'enfrichement A préserver
6210	Pelouse calcicole sèche à Brome dressé (<i>Bromopsis erecta</i>) et à fétuques (<i>Festuca spp.</i>) des régions médio-européennes	Forte	Déprise agricole Plantation	Fort	Habitat localisé sur le site avec certaines parcelles en cours d'enfrichement. A préserver
6220	Pelouses méditerranéennes pionnières xérophi les et calcicoles à thérophytes	Fort	Divers aménagements (routes, pare-blocs) Plantation Dynamique de végétation en basse altitude	Fort	Habitat très localisé, en limite d'aire septentrionale. Très rare à basse altitude témoins d'une agriculture extensive.
6420	Ourlet herbacé haut méditerranéen des sols humides à Molinie élevée (<i>Molinia arundinacea</i>) et à Scirpe choin (<i>Scirpoides holoschoenus</i>)	Forte	Entretien intensif des bords de routes, bords de champs et bords de haies Eutrophisation des eaux Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Intensification des pratiques agricoles	Fort	Habitat peu fréquent, localisé au niveau du marais des Nays et des Bouligons A préserver
7220	Végétation fontinale, calcicole à neutrophile des sources, suintements et ruisselets, souvent pétrifiants, de basse altitude	Forte	Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...) Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Pollution des eaux	Fort	Habitat localisé sur le site, très rare présent au niveau du marais des Nays et des sources A préserver
7230	Bas-marais alcalin des sols tourbeux oligotrophes	Forte	Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement, sur-piétinement, compactage des sols) Déprise agricole	Fort	Habitat très localisé sur le site
91E0	Peupleraies sèches fluviales à peuplier noir (<i>Populus nigra</i>) des terrasses alluviales élevées	Forte	Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...)	Fort	Habitat en bon état de conservation et bien présent sur le site (là où est son optimum écologique, le reste du site n'étant pas favorable au milieu), sur le site

Code Natura	Intitulé	Valeur patrimoniale	Risque	Enjeu sur les sites	Commentaires
			Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...)		A préserver
92A0	Aulnaie-frênaie-peupleraie blanche riveraine des cours d'eau méditerranéens	Très forte	Pollution des eaux Développement des EEE et notamment du Pins noirs	Fort	Habitat en bon état de conservation et très peu présent sur le site car en limite d'aire septentrionale, vulnérable et résiduel A préserver
3150	Herbier enraciné immergé des eaux mésotrophes à eutrophes	Moyenne	Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...)	Moyen	Habitat peu fréquent sur le site mais non menacé
3220 3230 3240	Ruisseau, torrent et rivière de montagne	Moyenne	Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Pollution des eaux Eutrophisation Développement des EEE	Moyen	Habitat fréquent et peu menacé sur le site.
3260	Rivière et cours d'eau des vallées et des plaines péri-alpines	Moyenne	Altération de la fonctionnalité hydrodynamique (barrages, seuils, prélèvement de granulats ...) Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...)	Moyen	Habitat bien présent sur le site, dégradé ou altéré sur certaines portions de cours d'eau du site.
6170	Pelouse subalpine et alpine des pentes calcaires à Séslerie bleutée (<i>Sesleria caerulea</i>) et à Laïche toujours verte (<i>Carex sempervirens</i>)	Moyenne	Agriculture intensive (drainage, fertilisation, labour, ensemencement) Déprise agricole Plantation	Moyen	Habitat moyennement fréquent et non menacé, en bon état de conservation
6430	Mégaphorbiaie riveraine eutrophile à Liseron sombre (<i>Convolvulus sepium</i>) des étages planitiaire et collinéen	Moyenne	Entretien intensif des bords de routes, bords de champs et bords de haies Eutrophisation des eaux Artificialisation du réseau hydrographique (endiguement, enrochement, canalisation...) Intensification des pratiques agricoles	Moyen	Habitat fréquent en bon état de conservation sur le site
8130	Éboulis thermophile carbonaté d'éléments fins à moyens à Calamagrostide argentée	Moyenne	Divers aménagements (routes, pare-blocs) Plantation Dynamique de végétation en basse altitude	Moyen	Habitat bien présent sur le site et non menacé

Code Natura	Intitulé	Valeur patrimoniale	Risque	Enjeu sur les sites	Commentaires
	(<i>Achnatherum calamagrostis</i>) des étages supraméditerranéen à montagnard				
8160	Eboulis carbonatés d'éléments moyens mobiles	Moyen		Moyen	
8210	Parois rocheuses calcaires sèches	Moyen		Moyen	
6110	Pelouses pionnières à orpins (<i>Sedum</i> sp.) des dalles et replats rocheux calcaires	Moyen		Moyen	Habitat assez localisé en plaine avec pour originalité de se développer sur des alluvions anciennes en partie sud du site. Habitat globalement peu menacé
9150	Hêtraie calcicole médio-européenne	Moyenne	Exploitation intensive du bois Plantation de résineux ou d'espèces exogènes, en particulier le Pin noir	Moyen	Habitat assez localisé sur le site mais assez largement répandu dans le Diois Habitat pouvant être menacé par la progression du Pin noir Mise en place d'une gestion forestière en futaie irrégulière et d'îlots de senescence
9160	Boisement de Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) et de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) des sols frais	Moyenne	Fragmentation des habitats	Moyen	Habitat localisé sur le site mais peu menacé
9180	Frênaie-tillaie sèche, thermophile et neutrophile des pentes fortes et des ravins de basses montagnes	Moyenne	Plantation de résineux ou d'espèces exogènes, en particulier le Pin noir (colonisation spontanée) Fragmentation des habitats	Moyen	Habitat localisé sur le site mais peu menacé sauf par la progression du Pin noir
5110 / 5130	Fourrés arbustifs calcicoles et rupicoles des pentes rocheuses très sèches	Moyenne	Urbanisation diffuse Incendies d'origine anthropique	Faible	Habitat bien répandu sur le site, non menacé et en progression

Tableau 16 : Présentation des enjeux liés aux habitats naturels

❖ Synthèse des enjeux liés aux habitats naturels

Les enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire sont remarquables avec des habitats rares et en bon état de conservation sur les sites. Ils présentent un intérêt particulièrement élevé compte-tenu de la diversité des habitats.

En particulier, les sites abritent une diversité de milieux humides et aquatiques d'intérêt communautaire avec la présence de nombreux habitats rares et en déclin au niveau régional comme l'Aulnaie-frênaie, l'Aulnaie marécageuse, la Saulaie arbustive ou encore les roselières et les magnocariçaises présentes

essentiellement sur les marais des Nays et des Boulignons. La dynamique alluviale de la Drôme et du Bez permet l'expression de cette diversité de milieux. Les enjeux pour les milieux humides et aquatiques d'intérêt communautaire sont :

- La maîtrise de la qualité des eaux ;
- Le maintien de la dynamique alluviale ;
- Le contrôle du développement des espèces végétales exotiques envahissantes ;
- La maîtrise des aménagements sur les cours d'eau et des prélèvements.

La commune de la Bâtie-des-Fonts abrite des prairies humides (*Molinion caeruleae*) exceptionnelles à très fort enjeu de conservation. Ces milieux présentent un état de conservation moyen lié à un abandon des pratiques de gestion (colonisation du pins) ou à des pratiques actuelles peu adaptées au milieu. Les enjeux pour les prairies humides sont :

- Une gestion adaptée des prairies humides intégrant la biodiversité ;
- Le maintien des milieux ouverts.

Les pelouses semi-sèches et sèches sont bien présentes sur les sites ; il s'agit toutefois d'habitats à fort enjeu de conservation qui ont tendance à s'enfricher sur quelques secteurs. Les enjeux pour les pelouses sèches sont :

- Le maintien du pastoralisme extensif ;
- La promotion d'une gestion des pelouses conciliant activité économique et diversité écologique.

Les prairies de fauche sont rares et localisées sur les sites. Globalement en bon état de conservation, il convient de poursuivre l'extensification des prairies de fauche et d'encourager les bonnes pratiques de gestion.

Concernant les milieux forestiers, les Hêtraies et les Erablaies-frênaies ne présentent pas de menaces particulières. Les enjeux pour les milieux forestiers sont :

- Le développement du caractère naturel des forêts : îlots de sénescence, arbres et bois morts ;
- La mise en place de secteurs de non-intervention à haute naturalité, avec absence d'interventions sylvicoles et de fréquentation ;
- Une gestion adaptée des milieux forestiers et gestion sylvicole intégrant la biodiversité, la protection des sols et la qualité des paysages sur les zones exploitées.

5.2 Enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire

Code Natura	Intitulé	Valeur patrimoniale	Enjeu sur les sites
1355	Loutre d'Europe	Forte	Fort
1304	Grand Rhinolophe	Forte	Fort
1310	Minioptère de Schreibers	Forte	Fort
1307	Petit Murin	Forte	Fort
1059	Azuré de la Sanguisorbe	Forte	Fort
1092	Écrevisse à pieds blancs	Forte	Fort
1138	Barbeau méridional	Forte	Fort
1087	Rosalie des Alpes	Forte	Assez fort

Code Natura	Intitulé	Valeur patrimoniale	Enjeu sur les sites
6965	Chabot commun	Forte	Assez fort
1131	Blageon	Forte	Assez fort
1303	Petit Rhinolophe	Moyenne	Assez fort
1065	Damier de la Succise	Moyenne	Moyen
1321	Murin à oreilles échancrées	Moyenne	Moyen
1324	Grand Murin	Moyenne	Moyen
1902	Sabot de Vénus	Moyenne	Moyen
1386	Orthotric de Roger	Moyenne	Moyen
1044	Agrion de Mercure	Faible	Faible
1041	Cordulie à corps fin	Faible	Faible
1337	Castor d'Eurasie	Faible	Faible
6199	Écaille chinée	Faible	Faible
1193	Sonneur à ventre jaune	Forte	Fort
1323	Murin de Bechstein	Forte	Assez fort
1352	Loup gris	Forte	Moyen
1083	Lucane cerf-volant	Moyenne	Moyen
1308	Barbastelle d'Europe	Faible	Moyen

Tableau 17 : Présentation des enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire

❖ Synthèse des enjeux liés aux espèces

Les enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire des sites sont importants avec des espèces à fort enjeu de conservation. La conservation des espèces animales et végétales nécessite la préservation des habitats d'intérêt communautaire. Actuellement, les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont faibles. Dans un premier temps, les enjeux porteront sur l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel afin de pouvoir par la suite mettre en œuvre des actions adaptées :

- Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire ;
- Observation de l'évolution des communautés végétales et animales notamment en lien avec le changement climatique ;
- Amélioration des connaissances sur le fonctionnement et sur les dynamiques des milieux et des espèces.

5.3 Enjeux liés aux activités humaines

Le recensement des enjeux socio-économiques permet de vérifier la compatibilité de certaines pratiques avec la conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Code FSD	Activité	Interaction avec les habitats et les espèces	Enjeu sur les sites	Commentaire
100, 102, 130, 140, 170	Agriculture	Positive et négative	Fort	<p>L'agriculture est la principale activité productive des sites Natura 2000. L'enjeu est donc fort pour cette activité. L'agriculture extensive est le plus souvent favorable aux milieux et aux espèces. Le pâturage et les prairies de fauche permettent le maintien des milieux ouverts. La forte présence d'exploitations en agriculture biologique limite l'impact des produits phytosanitaires sur le territoire.</p> <p>Dans la partie amont, l'abandon de certaines pratiques pastorales est préjudiciable pour la biodiversité. En effet, le sous pâturage n'est pas forcément positif, puisqu'à terme, il peut signifier la perte de milieux ouverts patrimoniaux.</p> <p>Dans la partie aval, les pratiques agricoles sont davantage intensives : épandage d'engrais minéraux notamment, ce qui peut induire des diminutions de diversité floristique et faunistique et une dégradation de la qualité des eaux et captage d'eau pour l'irrigation dans la Drôme impactant la ressource en eau.</p>
300, 301	Carrière	Négative au niveau de l'installation de broyage et concassage et en cas d'extension	Fort	<p>L'enjeu majeur au niveau de la carrière est le maintien en bon état de la digue séparant la carrière de la Drôme afin d'éviter la capture de la carrière par la rivière qui entrainerait une modification du fonctionnement de l'hydrosystème Drôme-Bez.</p> <p>L'exploitation de carrière devra faire l'objet d'études d'incidences dans le cadre de l'exploitation de nouveaux secteurs sur le périmètre du site Natura 2000 D14.</p>
608, 690, 501, 600, 620, 621, 624, 622, 623, 625	Tourisme et loisirs	Neutre à négative	Moyen à fort	<p>L'activité touristique des sites Natura 2000 est recentrée sur la période estivale. La surfréquentation est ponctuelle et située sur certains secteurs (Claps, Bez). Un important développement touristique pourrait générer une augmentation des nuisances multiples comme la gestion des déchets et les pollutions diverses, le piétinement répété des milieux naturels. Les événements entraînent des dérangements ponctuels. Un questionnement doit se poser sur les effets cumulatifs en pleine saison. Les pratiques de sport de nature peuvent avoir des impacts sur les habitats et espèces si elles ne sont pas encadrées.</p> <p>L'existence de sentiers de randonnée, de sentiers aménagés, d'itinéraires VTT balisés permettent de canaliser la fréquentation et en limite les impacts, mais des pratiques hors sentiers accroissent le risque de dégradation des milieux naturels et un dérangement de la faune, le plus souvent par méconnaissance.</p> <p>Les loisirs liés aux milieux aquatiques engendrent, en période estivale, un dérangement de la faune aquatique et rivulaire. Le passage répété des baigneurs sur certains secteurs accélère les phénomènes d'érosion et augmentent la turbidité de l'eau. Cette fréquentation des milieux aquatiques correspond à la période où les débits sont les plus faibles ; de ce fait, l'impact n'en est que plus fort.</p>
160, 161, 163, 162	Sylviculture	Positive et négative	Moyen	<p>L'exploitation forestière peut avoir des impacts négatifs sur les habitats et espèces si certaines précautions ne sont pas prises lors des chantiers. Le mode de sylviculture peut favoriser le développement d'espèces et la préservation des habitats en bon état de conservation. Toutefois, de par la difficulté d'accès ou la faible productivité, l'activité sylvicole reste peu présente sur les sites Natura 2000.</p>

Code FSD	Activité	Interaction avec les habitats et les espèces	Enjeu sur les sites	Commentaire
230	Activité cynégétique	Positive et négative	Faible à moyen	La chasse permet de réguler les populations de gibier qui peuvent avoir un impact négatif sur les habitats et les espèces (environ 5 battues/an sur les sites). Elle peut également entraîner des dérangements de la faune sauvage (néanmoins période de septembre à février moins sensible).
220	Pêche	Positive et négative	Faible à moyen	Les pêcheurs assurent une valorisation et une gestion des cours d'eau (veille sur le développement de pollution, nettoyage des déchets, travaux de restauration des continuités, etc). Les activités de pêche sont également favorables pour l'entretien des berges et la gestion du peuplement piscicole. La pêche peut engendrer toutefois un piétinement des berges et un dérangement de la faune aquatique et rivulaire.

Tableau 18 : Présentation des enjeux liés aux activités humaines

❖ Synthèse des enjeux liés aux activités humaines

Les principales menaces pesant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont : le changement climatique, la surfréquentation du lit de la rivière (notamment du Bez et sur le secteur du Claps) en période estivale, la pression sur la ripisylve (coupe pour du bois de chauffage) et la ressource en eau (captage agricole), l'intensification des pratiques agricoles en partie aval, l'abandon des pratiques pastorales en partie amont. Par ailleurs, l'hydrosystème de la Drôme présente plusieurs altérations importantes : incision du lit de la Drôme et du Bez, rupture de continuités longitudinales (seuils, ouvrages RTM, pièges à graviers...) et perturbations des continuités transversales : espace de divagation et zone d'érosion contraints.

Les principaux facteurs identifiés sont donc à relier à quelques activités majeures : activités de pleine nature, activités agricoles et pratiques forestières. Un des enjeux principaux repose ainsi sur la mobilisation et l'information des acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB et l'intégration de ces acteurs dans la gestion des sites.

Par ailleurs, la gestion de la fréquentation des sites constitue un enjeu important au niveau du Claps et du Bez. Il est nécessaire également de poursuivre l'encadrement des différentes activités de loisirs et sports de pleine nature. Globalement, les habitats concernés par ces pratiques restent en bon état mais localement ils peuvent être altérés, voire dégradés par des pratiques hors sentiers en particulier. Les enjeux principaux s'orientent autour de :

- La conciliation de la fréquentation touristique, des activités de pleine nature et des aménagements avec la fragilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- La maîtrise et l'encadrement des pratiques sportifs en particulier au niveau des milieux rupestres et aquatiques ;
- La valorisation de Natura 2000 par un développement de la sensibilisation à l'environnement notamment au travers de la médiation auprès des usagers des activités de nature et des touristes sur les enjeux des sites.

Il s'agit ainsi de diffuser des informations sur les sites Natura 2000 et les enjeux associés au niveau des points de fixation touristique, de sensibiliser les socio-professionnels et en particulier les campings situés au niveau du Bez.

De plus, concernant l'activité agricole, l'enjeu majeur pour les sites Natura 2000 est le maintien des milieux ouverts et en particulier le maintien des prairies de fauche et le développement de nouvelles pratiques pastorales dans la partie amont. Les enjeux généraux autour de cette activité sont le maintien des pratiques agricoles extensives et la promotion d'une agriculture vertueuse du point de vue environnemental.

D'autre part, les sites Natura 2000 présentent une hydrologie contraignante pour les milieux avec des périodes d'assecs marqués qui se sont accentuées ces dernières années (changements climatiques, prélèvements pour l'irrigation). La préservation de la ressource en eau et de la qualité des eaux est primordial pour le territoire, compte-tenu du fort potentiel écologique des milieux humides et aquatiques et des activités liées à l'exploitation de cette ressource (sports aquatiques, activités agricoles).

Enfin, pour les projets d'urbanisation, d'infrastructures et de carrières, il faudra veiller à ce que les futurs projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire sur les sites dans le cadre du régime des évaluation d'incidences Natura 2000 prévus à cet effet.

BIBLIOGRAPHIE

- Acer campestre, 2016. Plan de gestion et de valorisation de la zone humide "Les Nays" 2016-2020 - Commune de Saint-Roman-en-Diois (26), SMRD, 98 p.
- Alexia Chiaramonte et Yann Monnier, 2014. Atlas des espèces piscicoles de la Drôme en milieu naturel. Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 270 p.
- Atelier L. Paysage + Atelier OTTO, 2021. Gestion du site classé du Claps et du Saut de la Drôme à Luc-en-Diois - cahier de gestion, phase 1, 90 p.
- Artelia, SMRD, 2012. Etude géomorphologique du bassin versant de la Drôme, Rapport de phase 1 : état des lieux, 188 p.
- Cimeo, Altisens et Maison Régionale de l'eau, SMRD, 2017. Etude d'impact environnemental, socio-économique et juridique des loisirs et sports d'eau vive sur les milieux aquatiques du bassin versant de la Drôme, Volet 1 – Etat des lieux diagnostic, 416 p.
- CSP DR5, FDAAPPMA 26, 2006. Suivi des populations piscicoles à forte valeur patrimoniale sur le bassin versant de la drome et du Haut Roubion (la truite commune, le barbeau méridional, l'anguille et l'écrevisse à pattes blanches), Communauté de communes du Val de Drôme, 97 p.
- DUMONT G.A., 2019, Inventaire et suivis de *Coenagrion caeruleum* dans la basse et moyenne vallée de la Drôme - Goupe Sympetrum : 24 p.
- Fédération départementale des chasseurs de la Drôme, 2014. Schéma départemental de gestion cynégétique 2014-2020, 100 p.
- Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2010. Schéma départemental de vocation piscicole – Département de la Drôme, Volume 1 : rapport de synthèse, 131 p.
- Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2018. Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles de la Drôme, Volume 2 – Fiches contextes piscicoles, 801 p.
- Gay Environnement, 2016. Suivi hydrobiologique post-autorisation de l'aménagement hydroélectrique du Claps sur la Drôme - 2015/2016 – Commune de Luc-en-Diois, 49 p.
- Latitude, 2017. Espace Naturel Sensible du marais des Bouligons – Plan de gestion (2017-2026), Département de la Drôme, 245 p.
- LPO, 2020. Synthèse des enjeux faunistiques sur le territoire de la communauté de communes du Diois dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Diois – Pays du Diois, 115 p.
- Mille Traces, 2021. Inventaire des lépidoptères de l'ENS du marais des Bouligons, Département de la Drôme, 49 p.
- ONF. Aménagements forestiers : forêts communales de Beaurières, de Charens, de la Bâtie des Fonds, de Menglon, des Près et forêts domaniales de Glandasse, de Maravel, du Claps et du Val-de-Drôme
- ONF / RTM, 2018. Etude prospective de la Béoux, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt / Syndicat Mixte Rivière Drôme / Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 189 p.

SCHLEICHER J. / GARRAUD Luc, 2008. Inventaire des petits espaces naturels sensibles du Diois - FRAPNA Drôme / CBNA.

SMRD / CLE, 2019. Plan de gestion de l'Espace Fonctionnel de la Drôme et du Bez, 43 p.

SMRD / CLE, 2021. Bilan du Plan de gestion de la ressource en eau du bassin de la rivière Drôme, 48 p.

SMRD, 2018. Plan Pluriannuel d'Entretien et de restauration de la végétation des berges du bassin versant de la Drôme 2018-2022, 44 p.

URBEO, 2021. Diagnostic global du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale de la Communauté des Communes du Diois, 251 p.